

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La fonction publique de l'État

Rapport annuel mars 2001 – mars 2002

Sommaire

I.	BUDGET DE L'ÉTAT	7
A.	BUDGET	10
B.	DÉPENSES INDUITES	14
C.	EMPLOIS BUDGÉTAIRES	21
II.	EFFECTIFS RÉELS.....	33
A.	LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES	39
B.	ÉTAT : STRUCTURE PAR MINISTÈRE	47
C.	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	65
III.	ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	73
A.	EMPLOIS DE DIRECTION ET D'INSPECTION GÉNÉRALE.....	76
B.	JURYS DE CONCOURS.....	80
C.	ORGANISMES CONSULTATIFS.....	81
IV.	RÉMUNÉRATIONS.....	87
V.	TEMPS DE TRAVAIL	105
VI.	RECRUTEMENT.....	113
A.	ENSEMBLE DES CONCOURS	115
B.	INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION.....	139
C.	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	147
VII.	RETRAITES.....	151
VIII.	RELATIONS PROFESSIONNELLES.....	169
A.	RELATIONS PROFESSIONNELLES	171
B.	COMMISSION DE RECOURS DU CSFPE	181
C.	GRÈVES.....	185
IX.	POLITIQUE SOCIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	189
A.	CRÉDITS SOCIAUX.....	191
B.	ACCIDENTS DE TRAVAIL	195
X.	FORMATION	201

1 - Budget de l'État

I. Budget de l'État

En 2001, les *dépenses induites* par la fonction publique de l'État ont représenté 117,3 milliards d'euros, soit 44% des dépenses du budget général.

Elles se décomposent en :

- 53,4% de dépenses de rémunérations d'activité (62,7 milliards d'euros) ;
- 10,7% de cotisations et prestations sociales à la charge de l'État (12,5 milliards) ;
- 25,2% de pensions civiles et militaires de retraite (29,6 milliards) ;
- 2,9% de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre (3,4 milliards) ;
- 5,4% de subventions aux établissements d'enseignement privé (6,3 milliards) ;
- 2,4% de dépenses diverses (frais de déplacement, aide sociale...).

Les dépenses de rémunération de la Poste et France Télécom sont exclues, mais les pensions versées à leurs anciens fonctionnaires en font partie.

Les rémunérations d'activité représentent la moitié des dépenses induites par la fonction publique de l'État

Les *rémunérations d'activité* comprennent la masse des rémunérations brutes, y compris la part salariale des cotisations sociales, versées aux personnels de l'État en activité, soit le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités.

La *masse salariale* représente 97% de ces rémunérations d'activité. Elle correspond aux rémunérations versées à des personnels par référence à la grille indiciaire de la fonction publique, à l'exclusion du personnel rémunéré sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie (certains personnels ouvriers, les vacataires..).

Les *cotisations sociales* à la charge de l'État (10,6 milliards) correspondent à la part employeur des cotisations versées au régime général, ainsi qu'à l'IRCANTEC au titre du risque vieillesse pour les agents non-titulaires.

Les *prestations sociales* (1,9 milliard) correspondent à des prestations obligatoires directement prises en charge par l'État telles que les prestations familiales, les traitements des agents en congé de longue durée, ainsi que des agents victimes d'accidents de service ou du travail. S'y ajoutent des prestations facultatives telles que les prêts, aides ou allocations divers.

Un concept couramment utilisé pour appréhender l'ensemble des dépenses liées à l'activité présente ou passée des personnels de l'État est celui des *frais de personnel*. Ils incluent l'ensemble des rémunérations d'activité (y compris vacances), les cotisations et prestations sociales ainsi que les pensions civiles et militaires de retraite. Les frais de personnel s'élèvent à 105 milliards en 2001, soit 89,5% des dépenses induites.

Enfin, les *dépenses indexées* (108,1 milliards soit 92,3% des dépenses induites) comprennent les dépenses indexées sur la valeur du point de la fonction publique, qui évoluent parallèlement aux traitements d'activité. Cette caractéristique en fait un concept budgétaire important.

*Les **dépenses induites** mesurées sont les **dépenses réelles** qui ressortent de l'exécution des lois de finances de l'année. Cette année, l'analyse des dépenses induites repose sur une exploitation de l'exécution budgétaire. Il s'agit donc des dépenses constatées, alors qu'il s'agissait précédemment des crédits inscrits en loi de finances initiale. Une série a pu être reconstituée à partir de 1999, mais les analyses des évolutions restent fragiles. Elles confirment néanmoins l'accroissement tendanciel de la part des dépenses de pensions : de 24,3% des dépenses induites en 1999 à 25,2% en 2001.*

32 000 emplois budgétaires supplémentaires en 2001

En 2001, près de 32 000 emplois supplémentaires apparaissent au budget de l'État, si l'on ne tient pas compte de la diminution du nombre d'emplois d'appelés (- 40 000). C'est la plus forte augmentation de ces cinq dernières années. Deux ministères en bénéficient principalement : la Défense et l'Éducation nationale.

Les emplois budgétaires du ministère de la Défense ont progressé de 12 000 en 2001 (hors appelés). Cette croissance se poursuit depuis plusieurs années, suite à la suppression du service militaire obligatoire et à la professionnalisation des armées. Parallèlement le nombre d'appelés diminue (- 40 000 en 2001). Au total, les effectifs de la Défense sont donc en baisse. À l'Outre-mer, apparaissent 1 000 postes en contrepartie de la suppression de 1 000 emplois d'appelés. Globalement, dans l'ensemble des ministères concernés, le nombre d'emplois de militaires augmente fortement. Sur cinq ans, il progresse de 14%, soit plus de 42 000 emplois supplémentaires.

À l'Éducation nationale, environ 14 000 postes ont été créés en 2001, essentiellement pour l'enseignement scolaire. C'est la première fois depuis 1997 que ce ministère bénéficie d'une création de postes aussi importante. À un degré moindre, la Justice, l'Intérieur et l'Agriculture ont aussi bénéficié d'une augmentation de leurs emplois (+ 3 000 au total).

Le nombre d'emplois de contractuels et d'ouvriers d'État n'a cessé de diminuer depuis dix ans, alors que le nombre de postes de titulaires a augmenté presque tous les ans. En 2001, l'on dénombre 22 000 postes supplémentaires de titulaires, contre 1 500 emplois de contractuels et 2 500 emplois d'ouvriers d'État de moins. Il existe, en outre, des emplois non budgétaires de contractuels qui ne sont pas pris en compte ici.

Pour plus d'informations

- *Loi de finances 2001.*
- *Projet de loi de finances pour 2002.*
- *Les emplois budgétaires 2001.* Hélène DESERT, Isabelle MACARIO, rapport DGAFP, novembre 2001.

A. Budget

Tableau I-1 : Les grandes masses du budget de l'État d'après les lois de finances initiales (y compris budgets annexes et compte d'affectation spéciale - CAS -)

(en milliards d'euros)

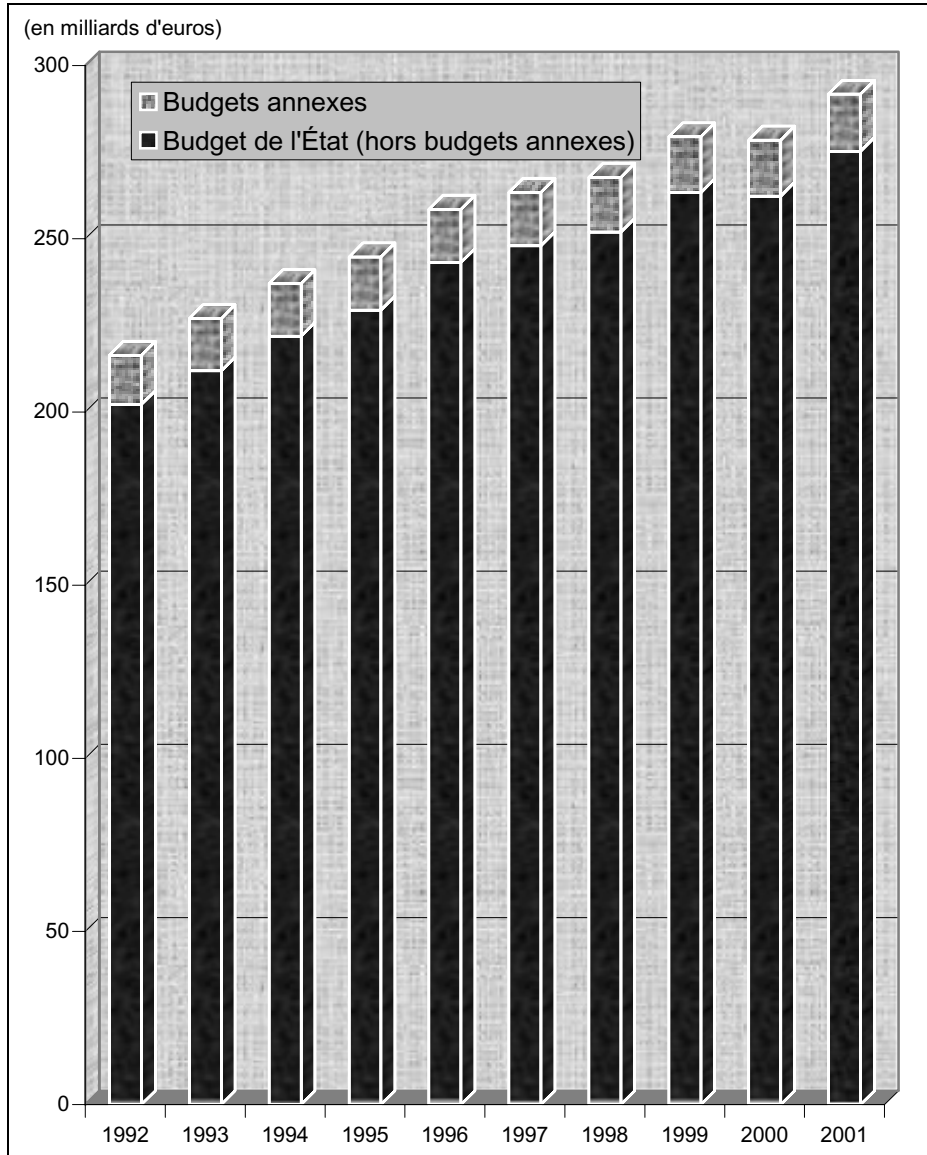
	Opérations à caractère définitif			Budgets annexes (2)	Budget de l'État (3)
	Budget général	Comptes d'affectation spéciale (1)	Total		
1992	201,516	2,321	203,837	14,204	216,351
1993	208,845	4,900	213,746	15,097	226,951
1994	221,580	3,321	224,900	15,162	237,049
1995	226,776	4,225	231,001	15,335	244,762
1996	237,544	6,794	244,338	15,389	258,571
1997	241,174	8,124	249,298	15,438	263,463
1998	243,992	9,303	253,295	15,800	267,760
1999	257,115	7,113	264,228	16,105	279,466
2000	256,423	6,552	262,975	16,184	278,506
2001	263,721	12,493	276,214	16,444	291,735
2002	269,070	10,300	279,370	17,180	296,207

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : lois de finances initiales.

- (1) Création, à compter du 1er octobre 1986, par la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986 du compte d'affectation des produits de la privatisation.
- (2) Une dotation de 30 milliards de francs est inscrite à ce compte en 1987, pour 1988 elle est de 50 milliards de francs.
- (3) En 1992, l'aviation civile est devenue budget annexe.
- (4) Après consolidation des doubles comptes entre le budget général et les budgets annexes.

Graphique I-1: Évolution du budget de l'État et des budgets annexes



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : lois de finances initiales.

Tableau I-2 : Évolution des grandes catégories de dépenses du budget général de l'État

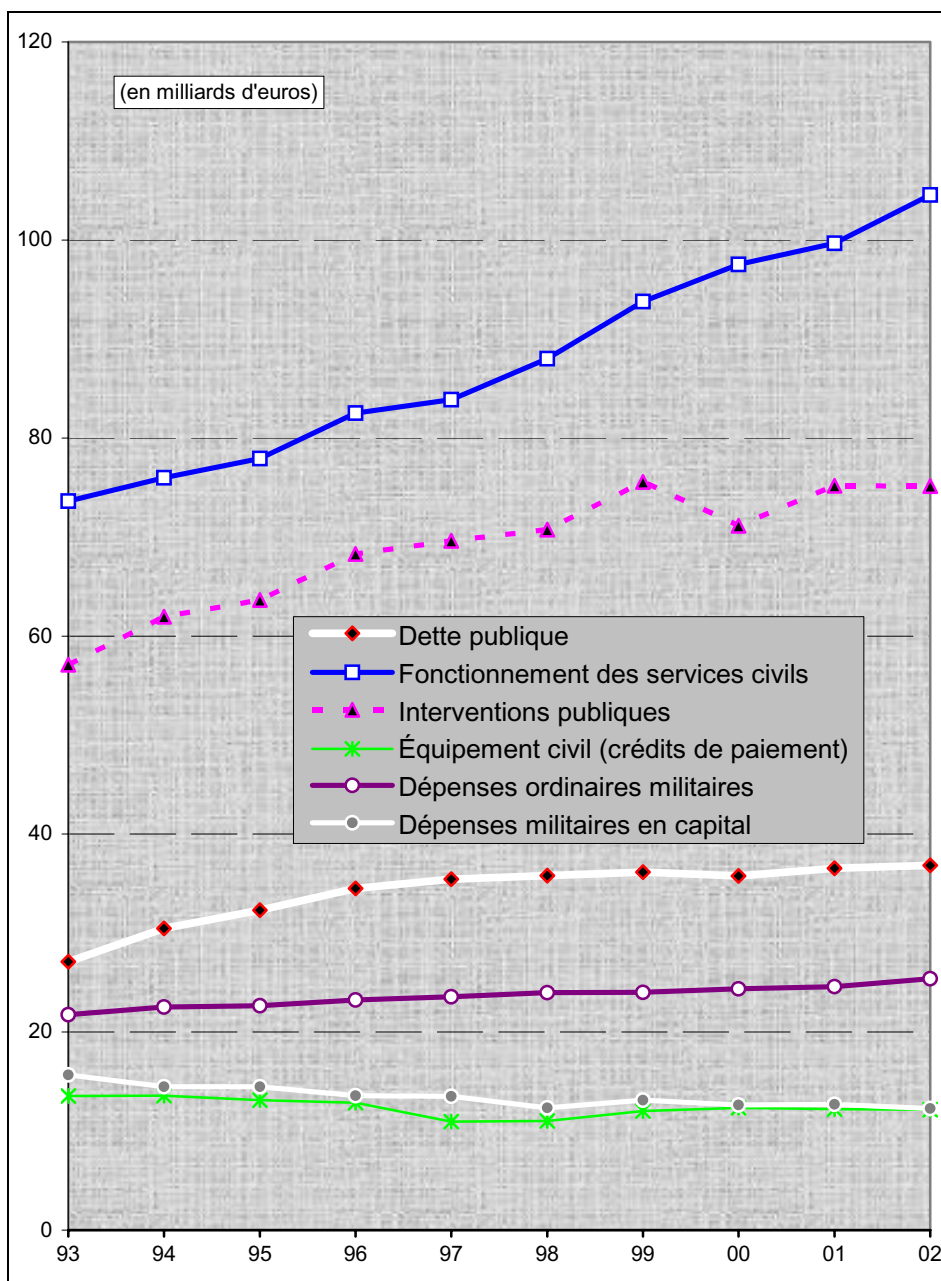
		Dette publique (1)	Fonction- nement des services civils	Interven- tions publiques	Équipe- ment civil (crédits de paiement)	Dépenses ordinaires militaires	Dépenses militaires en capital	Total
Montants (en milliards d'euros)	1993	27,11	73,63	57,12	13,54	21,75	15,69	208,84
	1994	30,47	75,97	61,96	13,58	22,52	14,47	218,96
	1995	32,33	77,93	63,65	13,13	22,64	14,47	224,15
	1996	34,51	82,51	68,28	12,87	23,25	13,56	234,97
	1997	35,46	83,86	69,61	10,96	23,57	13,52	236,98
	1998	35,80	87,99	70,75	11,01	23,98	12,35	241,88
	1999	36,16	93,80	75,57	12,01	24,01	13,11	254,67
	2000	35,78	97,54	71,12	12,35	24,38	12,65	253,81
	2001	36,54	99,66	75,17	12,23	24,59	12,71	260,90
	2002	36,84	104,55	75,14	12,15	25,39	12,28	266,35
Évolution (en %)	93/92	6,7	6,6	0,7	-0,9	3,8	0,0	3,6
	94/93	12,4	3,2	8,5	0,3	3,5	-7,8	4,8
	95/94	6,1	2,6	2,7	-3,4	0,5	0,0	2,4
	96/95	6,7	5,9	7,3	-1,9	2,7	-6,3	4,8
	97/96	2,8	1,6	2,0	-14,8	1,4	-0,3	0,9
	98/97	0,9	4,9	1,6	0,4	1,7	-8,7	2,1
	99/98	1,0	6,6	6,8	9,1	0,1	6,2	5,3
	00/99	-1,1	4,0	-5,9	2,8	1,5	-3,5	-0,3
	01/00	2,1	2,2	5,7	-1,0	0,9	0,5	2,8
	02/01	0,8	4,9	0,0	-0,6	3,3	-3,4	2,1

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : lois de finances initiales.

(1) Dette publique : dette nette de remboursements et de dégrèvements.

Graphique I-2 : Évolution des grandes catégories de dépenses du budget général de l'État



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : lois de finances initiales.

B. Dépenses induites

Tableau I-3 : Évolution des principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État

(en milliards d'euros)

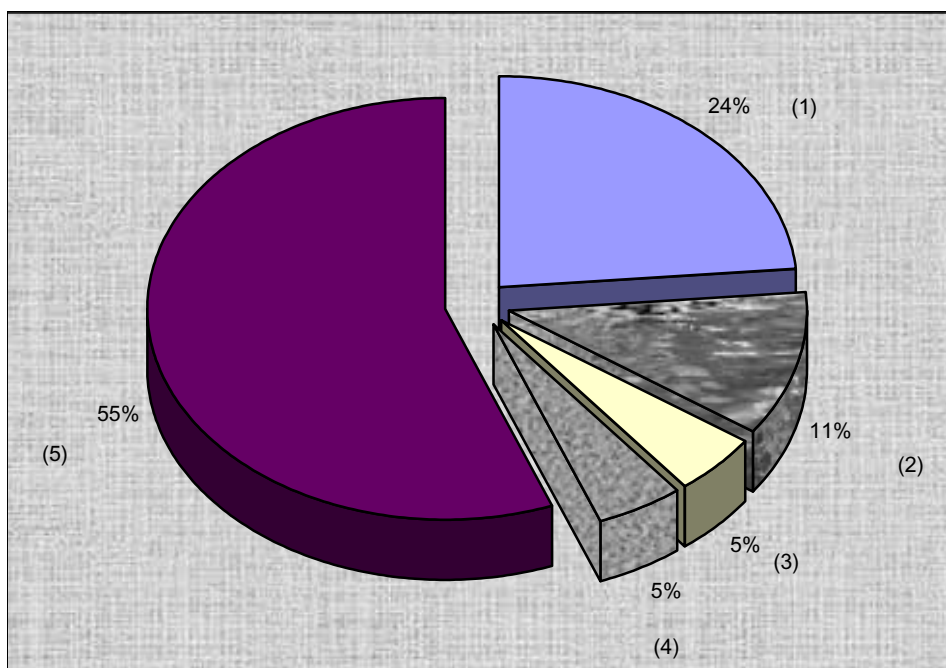
	1999	2000	2001
I			
Rémunérations principales	48,372	49,105	50,175
Indemnités résidentielles et de transport	1,135	1,294	1,333
Primes et indemnités	8,061	8,778	9,223
Supplément familial de traitement	0,656	0,688	0,692
Autres charges connexes (2), NBI	0,798	0,812	0,865
Crédits non ventilés	0,307	0,355	0,388
Total I : rémunérations d'activité (1)	59,329	61,031	62,675
dont masse salariale (3)	57,618	59,418	61,019
II			
Cotisations sociales (4)	11,002	10,582	10,570
Prestations sociales (5)	1,787	1,853	1,954
Pensions	27,235	28,500	29,603
Divers (6)	0,401	0,300	0,225
Total I+II : frais de personnel	99,754	102,266	105,028
III			
Impôts et taxes	0,409	0,426	0,436
Frais de déplacement	1,281	1,268	1,248
Subventions à l'enseignement privé	5,881	6,074	6,308
Pensions et allocations anciens combattants	3,527	3,450	3,406
Autres (7)	1,022	0,973	0,863
Total I+II+III : dépenses induites	111,873	114,457	117,290
dont dépenses indexées (8)	103,251	105,347	108,244

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, exécution des lois de finances.

- (1) Rémunérations brutes, c'est-à-dire y compris la part ouvrière des cotisations sociales.
- (2) C'est-à-dire : indemnités compensatrices, préavis et licenciements, pertes d'emploi, pécules, indemnités exceptionnelles de mutation et CPA, ainsi que les revenus de remplacement (CAA).
- (3) Masse salariale : rémunérations d'activité versées aux personnels occupant un emploi permanent à temps complet ou sur crédits, et qui sont rétribués sur la base de la grille indiciaire (cela exclut les ouvriers et les vacataires).
- (4) Part employeur.
- (5) Prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que prestations familiales.
- (6) Dépenses de personnel non ventilées et vacations.
- (7) Indemnités représentatives de frais, primes d'alimentation (militaires), aides sociales, secours et prêts.
- (8) Dépenses indexées : dépenses directement liées à la valeur du point.

Graphique I-3 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2001

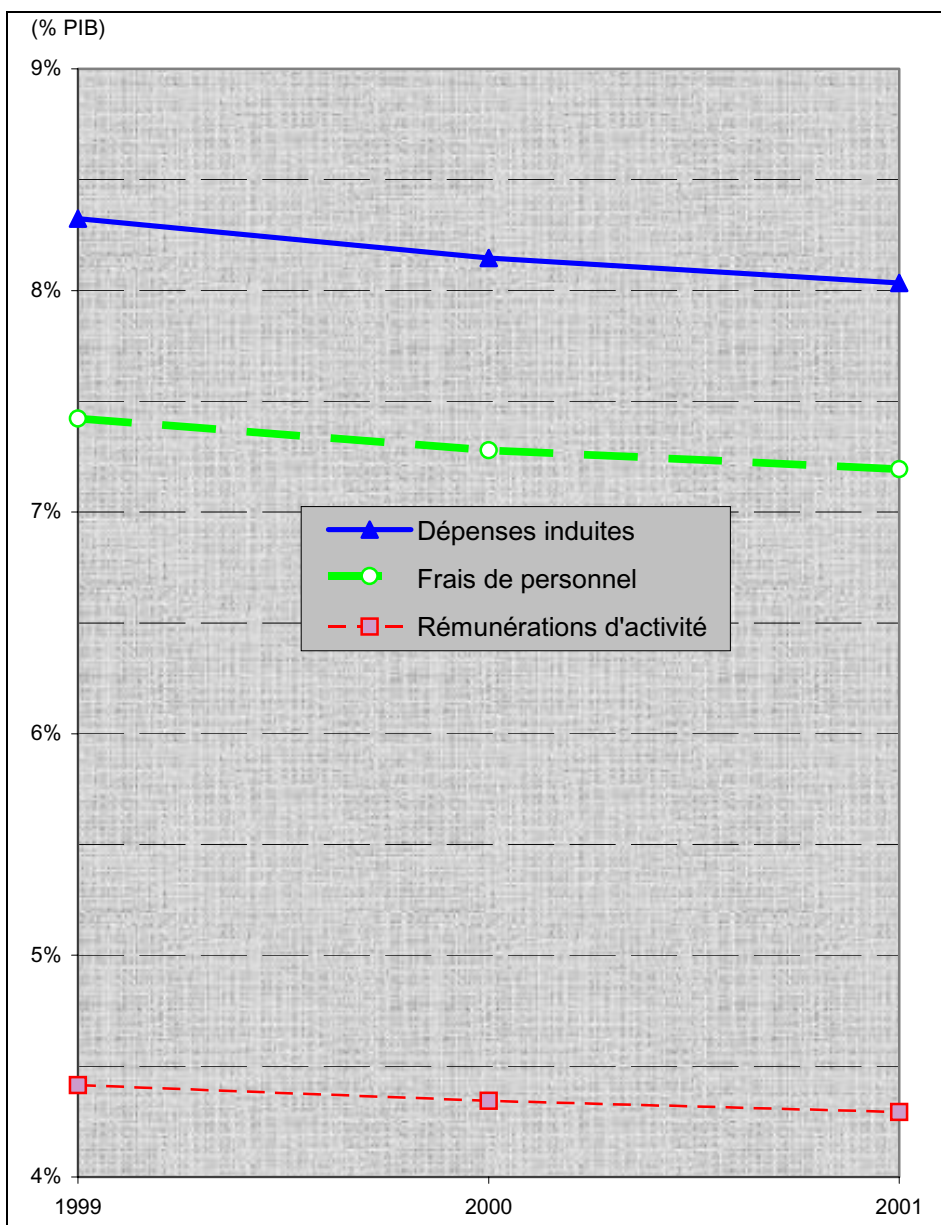


	Montant (en milliards d'euros)
(1) Rémunérations d'activité	62,675
(2) Pensions	29,603
(3) Cotisations et prestations sociales	12,524
(4) Autres dépenses de fonction publique	12,488
(5) Autres dépenses de l'État	148,740
Budget de l'État	266,030

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

Les dépenses induites par la fonction publique représentent 44% du budget général de l'État.

Graphique I-4 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

Tableau I-4 : Les principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2001

(en milliards d'euros)

	Budget civil	Budget militaire	Total
I			
Rémunérations principales	42,076	8,100	50,175
Indemnités résidentielles et de transport	0,995	0,337	1,333
Primes et indemnités	6,378	2,844	9,223
Supplément familial de traitement	0,534	0,158	0,692
Autres charges connexes	0,611	0,254	0,865
Crédits non ventilés	0,387	0,001	0,388
Total I : rémunérations d'activité	50,981	11,694	62,675
II			
Cotisations sociales	9,532	1,038	10,570
Prestations sociales	1,586	0,368	1,954
Pensions	29,539	0,064	29,603
Divers frais de personnel	0,208	0,018	0,225
Total I+II : frais de personnel	91,847	13,182	105,028
III			
Impôts et taxes	0,398	0,039	0,436
Frais de déplacement	0,665	0,583	1,248
Enseignement privé	6,308	0,000	6,308
Pensions et allocations anciens combattants	3,406	0,000	3,406
Autres	0,518	0,345	0,863
Total I+II+III : dépenses induites	103,142	14,148	117,290

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

Tableau I-5 : Répartition des rémunérations d'activité en 2001

(en milliards d'euros)

	Total
<i>Rémunérations principales :</i>	50,175
- titulaires	39,409
- contractuels	2,003
- auxiliaires administratifs	0,162
- auxiliaires d'enseignement	0,376
- vacataires	0,150
- base privée	0,940
- militaires	7,135
<i>Charges connexes :</i>	2,889
- supplément familial de traitement	0,692
- indemnités résidentielles	1,333
- charges connexes	0,865
<i>Primes et indemnités :</i>	9,223
- civiles	6,653
- militaires	2,570
<i>Non réparti</i>	0,388
Total rémunérations d'activité	62,675

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

Tableau I-6 : Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2001

(en milliards d'euros)

	Total
Affaires étrangères	0,699
Agriculture et pêche	1,173
Aménagement du territoire et environnement	0,008
Culture et communication	0,396
Défense	11,694
Économie, finances et industrie	5,874
Éducation nationale – Enseignement scolaire	28,308
Éducation nat. – Enseignement universitaire	4,440
Emploi et solidarité	0,732
Équipement, transports et logement	2,296
Intérieur et décentralisation	4,745
Outre-mer	0,125
Jeunesse et sports	0,219
Justice	1,874
Services du premier ministre	0,091
Total	62,675

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : *Direction du budget, exécution de la loi de finances.*

Tableau I-7 : Répartition par nature des primes et indemnités en 2001

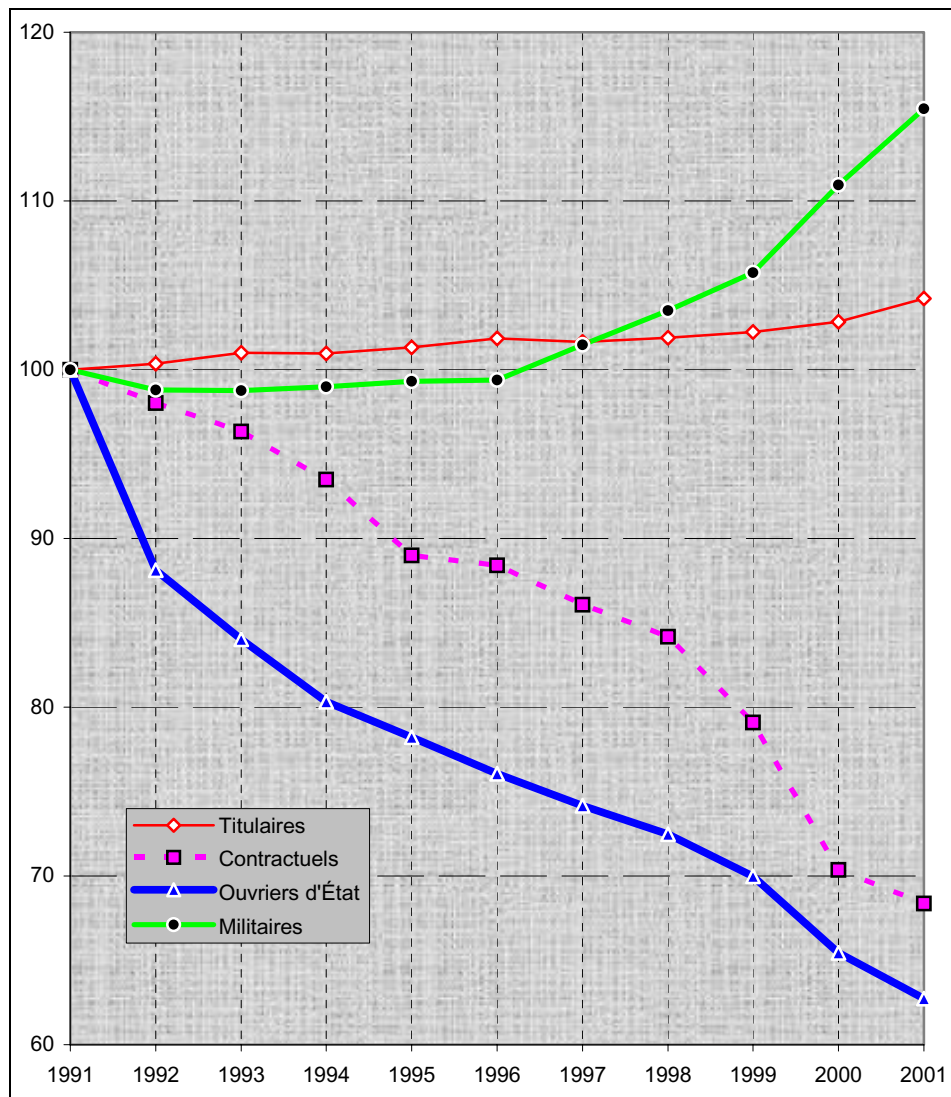
(en milliards d'euros)

Primes et indemnités	Total
Des personnels civils :	6,653
- travaux supplémentaires	0,709
- sujétions spéciales	2,012
- rendement et productivité	1,407
- qualification et technicité	0,379
- enseignement et jury	1,751
- divers	0,395
Des personnels militaires :	2,570
- charges militaires	0,950
- sujétions spéciales	0,652
- qualification et technicité	0,470
- conditions de séjour	0,387
- enseignement et jury	0,005
- divers	0,105
Total	9,223

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

C. Emplois budgétaires

Graphique I-5 : Évolution des emplois budgétaires par statut (indice base 100 en 1991)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : lois de finances.

Tableau I-8 : Les emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991

Années	Titulaires	Contractuels	Ouvriers d'État	Militaires	Total
1991	1 610 643	81 280	95 608	302 741	2 090 272
1992	1 616 357	79 676	84 248	299 107	2 079 388
1993	1 626 635	78 304	80 337	299 018	2 084 294
1994	1 626 048	75 981	76 799	299 662	2 078 490
1995	1 631 995	72 335	74 782	300 655	2 079 767
1996	1 640 526	71 858	72 718	300 879	2 085 981
1997	1 637 231	69 968	70 902	307 215	2 085 316
1998	1 641 114	68 427	69 295	313 348	2 092 184
1999	1 646 633	64 287	66 905	320 202 (1)	2 098 027
2000	1 656 458	57 188	62 569	335 920 (1)	2 112 135
2001	1 678 804	55 663	59 974	349 565	2 144 006

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

(1) Y compris les volontaires, chiffres corrigés par rapport à l'édition précédente.

Tableau I-9 : Les emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 1997

Section budgétaire 1997	1997	1998	1999	2000	2001
Affaires étrangères	9 724	9 617	9 474	9 475	9 471
• <i>Affaires étrangères (1)</i>	8 683	8 588			
• <i>Coopération (1)</i>	1 041	1 029			
Agriculture et pêche	30 262	30 337	30 243	29 441	30 388
Aménagement du territoire et environnement (2)		2 553	2 692	2 901	3 204
• <i>Aménagement du territoire</i>	115	141	141	141	144
• <i>Environnement</i>	2 378	2 412	2 551	2 760	3 060
Anciens combattants et victimes de guerre (3)	2 427	2 339	2 178		
Culture	14 671	14 698	14 679	14 776	14 968
Économie et finances	176 419	181 142	180 448	179 705	179 705
• <i>Charges communes (4)</i>	8	16	16		
• <i>Industrie (4)</i>		5 203	142		
• <i>Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat (4)</i>		57			
• <i>Services financiers (4)</i>	176 411	175 856	180 290		
Commerce et artisanat (5)	67				
Industrie, postes et télécommunications (5)	5 561				
• <i>Industrie (5)</i>	5 423				
• <i>Poste, télécommunications et espace (5)</i>	138				
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	1 066 782	1 068 327	1 068 954	1 068 886	1 082 954
• <i>Enseignement scolaire</i>	941 075	941 249	941 567	941 413	954 232
• <i>Enseignement supérieur</i>	125 396	126 766	127 387	127 473	128 722
• <i>Recherche (6)</i>	311	312			
Travail et affaires sociales	23 707	24 076	24 310	24 542	25 067
• <i>Travail</i>	9 597	9 767	9 985	10 115	10 339
• <i>Santé publique et services communs</i>	14 110	14 309	14 325	14 427	14 728
Équipement, logement, transports et tourisme	102 914	102 089	101 044	100 655	100 729
• <i>Mer</i>	2 342	2 361	2 380	2 388	2 451
• <i>Urbanisme et services communs</i>	100 246	99 405	98 341	97 946	97 957
• <i>Tourisme</i>	326	323	323	321	321
Intérieur et décentralisation	163 196	162 901	163 145	163 434	164 508
Jeunesse et sports	6 697	6 731	6 731	6 738	6 741
Justice	60 097	60 859	61 789	63 026	64 404
Outre-mer	2 999	3 111	3 579	4 092	4 979

Section budgétaire 1997	1997	1998	1999	2000	2001
Services du Premier ministre	1 850	1 830	1 834	1 924	2 080
• <i>Plan</i>	216	212	210	208	207
• <i>Secrétariat général de la défense natio-</i>	204	186	222	229	255
• <i>Services généraux</i>	1 430	1 432	1 402	1 487	1 618
Total budget ministères civils	1 669 866	1 670 610	1 671 100	1 669 595	1 689 198
Défense	404 595	410 613	415 747	431 177	443 017
Total budget général	2 074 461	2 081 223	2 086 847	2 100 772	2 132 215
Aviation civile	10 265	10 371	10 598	10 778	11 207
Journaux officiels	11	11	11	11	11
Légion d'honneur	412	412	412	415	415
Monnaies et médailles	148	148	147	147	146
Ordre de la libération	12	12	12	12	12
Prestations sociales agricoles	7	7			
Total budgets annexes	10 855	10 961	11 180	11 363	11 791
Total général	2 085 316	2 092 184	2 098 027	2 112 135	2 144 006

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances 1997 à 2001.

- (1) Sections confondues en 1999 dans le ministère des affaires étrangères.
- (2) En 1998 regroupement de l'environnement et de l'aménagement du territoire.
- (3) Emplois affectés au ministère de la défense à partir de 2000.
- (4) Depuis 2000 il n'existe plus aucune de ces sections : tous les emplois sont confondus dans le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
- (5) Rattaché au ministère de l'économie et des finances en 1998.
- (6) Rattaché à l'enseignement supérieur en 1999.

Tableau I-10 : Évolution 2001/2002 des emplois budgétaires

Section budgétaire	2001	2002	Variation
Affaires étrangères	9 471	9 466	-5
Agriculture et pêche	30 388	31 202	814
Aménagement du territoire et environnement			
I. Aménagement du territoire	144	123	-21
II. Environnement	3 060	3 474	414
Culture et communication	14 968	15 314	346
Économie, finances et industrie	179 705	181 121	1 416
Éducation nationale			
I. Enseignement scolaire	954 232	964 118	9 886
II. Enseignement supérieur	128 722	130 318	1 596
Emploi et solidarité			
I. Emploi	10 339	10 593	254
II. Santé et solidarité	14 728	15 120	392
Équipement, transports et logement			
I. Services communs	97 957	99 126	1169
IV. Mer	2 451	2 522	71
V. Tourisme	321	321	0
Intérieur et décentralisation (hors volontaires)	163 892	168 968 ⁽¹⁾	5 076
Jeunesse et sports	6 741	6 743	2
Justice	64 409	67 173	2 764
Outre-mer (hors appelés et volontaires)	2 979	3 072	93
Services du Premier ministre (hors appelés)	2 080	2 241	161
Défense (hors appelés et volontaires)	424 767	430 838	6 071
Total budget général	2 111 354	2 141 853	30 499
Budgets annexes	11 792	12 258	466
Total	2 123 146	2 154 111	30 965

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du budget, loi de finances initiale 2002 et loi de finances 2001.

Dans ce tableau les volontaires ne sont pas comptabilisés : le total des emplois budgétaires, pour l'année 2001, est donc différent de celui des autres tableaux.

(1) Y compris 30 créations d'emplois d'engagés au budget de l'Intérieur.

Tableau I-11 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2001

Section budgétaire	Titulaires civils	Contractuels	Militaires (1)	Ouvriers d'État	Total hors appelés	Appelés	Total général
Affaires étrangères	6 970	2 080	421	0	9 471	0	9 471
Agriculture et pêche	29 905	474	9	0	30 388	0	30 388
Aménagement du territoire et environnement	2 664	503	3	34	3 204	0	3 204
•Aménagement du territoire	61	83	0	0	144	0	144
•Environnement	2 603	420	3	34	3 060	0	3 060
Culture et communication	13 888	1 078		2	14 968	0	14 968
Économie, finances et industrie	177 390	2 091	61	163	179 705	0	179 705
Éducation nationale	1 047 768	35 162	0	24	1 082 954	0	1 082 954
•Enseignement scolaire	923 291	30 941	0	0	954 232	0	954 232
•Enseignement supérieur	124 477	4 221	0	24	128 722	0	128 722
Emploi et solidarité	23 462	1 605	0	0	25 067	0	25 067
•Emploi	9 348	991	0	0	10 339	0	10 339
•Santé et solidarité	14 114	614	0	0	14 728	0	14 728
Équipement, transports et logement	86 937	3 943	607	9 242	100 729	0	100 729
•Mer	1 794	57	600	0	2 451	0	2 451
•Services communs	84 975	3 733	7	9 242	97 957	0	97 957
•Tourisme	168	153	0	0	321	0	321
Intérieur et décentralisation	160 602	758	1 492	1 656	164 508	0	164 508
Jeunesse et sports	6 414	327	0	0	6 741	0	6 741
Justice	63 874	513	17	0	64 404	5	64 409
Outre-mer	2 050	119	2 772	38	4 979	68	5 047
Services du Premier Ministre	1 419	628	33	0	2 080	12	2 092
•Plan	93	114	0	0	207	0	207
•Secrétariat général de la défense nationale	79	148	28	0	255	12	267
•Services généraux	1 247	366	5	0	1 618	0	1 618
Total budget ministères civils	1 623 343	49 281	5 415	11 159	1 689 198	85	1 689 283
Défense	44 899	6 125	344 142	47 851	443 017	22 840	465 857
Total budget général	1 668 242	55 406	349 557	59 010	2 132 215	22 925	2 155 140
Aviation civile	9 990	253	0	964	11 207	0	11 207
Journaux officiels	11	0	0	0	11	0	11
Légion d'honneur	407	4	4	0	415	1	416
Monnaies et médailles	146	0	0	0	146	0	146
Ordre de la libération	8	0	4	0	12	0	12
Total budgets annexes	10 562	257	8	964	11 791	1	11 792
Total général	1 678 804	55 663	349 565	59 974	2 144 006	22 926	2 166 932

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2001.

(1) Y compris les volontaires.

Tableau I-12 : Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2001

Section budgétaire	Administration centrale	Total emplois budgétaires	% AC
Affaires étrangères	3 949	9 471	41,70
Agriculture et pêche	2 024	30 388	6,66
Aménagement du territoire et environnement	835	3 204	26,06
•Aménagement du territoire	116	144	80,56
•Environnement	719	3 060	23,50
Culture et communication	1 086	14 968	7,26
Économie, finances et industrie	9 387 (1)	179 705	5,22
Éducation nationale	3 753	1 082 954	0,35
•Enseignement scolaire	3 753	954 232	0,39
•Enseignement supérieur	0	128 722	0,00
Emploi et solidarité	3 585	25 067	14,30
•Emploi	962	10 339	9,30
•Santé et solidarité	2 623	14 728	17,81
Équipement, transports et logement	2 513	100 729	2,49
•Mer	0	2 451	0,00
•Services communs	2 345	97 957	2,39
•Tourisme	168	321	52,34
Intérieur et décentralisation	2 514	164 508	1,53
Jeunesse et sports	368	6 741	5,46
Justice	2 333 (2)	64 404	3,62
Outre-mer	276	4 979	5,54
Services du Premier Ministre	2 007	2 080	96,49
•Plan	207	207	100,00
•Secrétariat général de la défense nationale	182	255	71,37
•Services généraux	1 618	1 618	100,00
Total budget ministères civils	34 630	1 689 198	2,05
Défense	4 937 (3)	443 017	1,11
Total budget général	39 567	2 132 215	1,86
Aviation civile	0 (4)	11 207	0,00
Journaux officiels	11	11	100,00
Légion d'honneur	100	415	24,10
Monnaies et médailles	0 (5)	146	0,00
Ordre de la libération	12	12	100,00
Total budgets annexes	123	11 791	1,04
Total général	39 690	2 144 006	1,85

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2001.

Les effectifs n'incluent pas les appelés du contingent.

(1) Y compris les emplois de contrôle.

(2) Dont 553 emplois au Conseil d'État, 268 au Casier judiciaire national, 8 au Conseil supérieur de la magistrature et 181 au service de l'emploi pénitentiaire.

(3) Dont 486 ouvriers d'État.

(4) Les emplois d'administration centrale ne sont pas distingués des emplois des services déconcentrés.

(5) Les 146 emplois correspondent à des emplois techniques. 77 emplois, issus du budget de l'Économie, des finances et de l'industrie, sont affectés en administration centrale.

Tableau I-13 : Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2001

Section budgétaire	A	CII (1)	B hors CII (1)	C	Total général
Affaires étrangères	1 708	32	1 101	4 129	6 970
Agriculture et pêche	14 157	4 178	2 547	9 023	29 905
Aménagement du territoire et environnement	995	270	514	885	2 664
• Aménagement du territoire	2		9	50	61
• Environnement	993	270	505	835	2 603
Culture et communication	4 469	294	2 129	6 996	13 888
Économie, finances et industrie	40 889	191	54 634	81 676	177 390
Éducation nationale	733 955	9 191	149 797	154 825	1 047 768
• Enseignement scolaire	651 503	8 265	139 015	124 508	923 291
• Enseignement supérieur	82 452	926	10 782	30 317	124 477
Emploi et solidarité	5 722	1 138	6 140	10 462	23 462
• Emploi	1 776	8	3 029	4 535	9 348
• Santé et solidarité	3 946	1 130	3 111	5 927	14 114
Équipement, transports et logement	7 870	8 965	12 760	57 342	86 937
• Mer	417		549	828	1 794
• Services communs	7 405	8 964	12 202	56 404	84 975
• Tourisme	48	1	9	110	168
Intérieur et décentralisation	8 070	166	25 152	127 214	160 602
Jeunesse et sports	4 107	27	530	1 750	6 414
Justice	13 041	5 180	9 212	36 441	63 874
Outre-mer	359	10	392	1 289	2 050
Services du Premier ministre	436	1	214	768	1 419
• Plan	10		47	36	93
• Secrétariat général de la défense nationale	24		10	45	79
• Services généraux	402	1	157	687	1 247
Total budget ministères civils	835 778	29 643	265 122	492 800	1 623 343
Défense	5 477	6 821	6 337	26 264	44 899
Total budget général	841 255	36 464	271 459	519 064	1 668 242
Aviation civile	6 944	1 638	346	1 062	9 990
Journaux officiels	11				11
Légion d'honneur	135	4	58	210	407
Monnaies et médailles	67		79		146
Ordre de la libération	1	1	1	5	8
Total budgets annexes	7 158	1 643	484	1 277	10 562
Total général	848 413	38 107	271 943	520 341	1 678 804

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2001, bureau de la coordination statutaire de la DGAFP pour l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

(1) CII : classement indiciaire intermédiaire, réservé à certains corps de catégorie B, créé par le protocole DURAFour du 9 février 1990.

Tableau I-14 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2001

Niveau hiérarchique	Corps ou grade	Emplois	%
Catégorie A	Professeur certifié et assimilé	241 226	14,4
	Professeur des écoles	212 017	12,6
	Professeur de lycée professionnel	70 968	4,2
	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	47 933	2,9
	Maître de conférence	33 341	2,0
	Professeur d'éducation physique et sportive	26 655	1,6
	Personnel de cat. A des services déconcentrés de la direction générale des impôts	18 454	1,1
	Professeur d'enseignement général de collège (corps en voie d'extinction)	15 431	0,9
	Professeur des universités	14 894	0,9
	Personnel de direction de l'éducation nationale	13 729	0,8
	Conseiller principal d'éducation	11 127	0,7
Catégorie B	Instituteur (corps en voie d'extinction)	123 153	7,3
	Contrôleur des impôts	21 859	1,3
	Contrôleur du trésor public	18 762	1,1
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de l'éducation nationale	17 961	1,1
	Corps de commandement et d'encadrement de la police nationale	15 683	0,9
Catégorie C	Corps de maîtrise et d'application de la police nationale	95 160	5,7
	Adjoint administratif des services déconcentrés	84 382	5,0
	Ouvrier d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement de l'Éducation nationale	60 489	3,6
	Agent de constatation ou d'assiette des impôts	34 760	2,1
	Agent de recouvrement du trésor	27 543	1,6
	Ouvrier professionnel des services déconcentrés	26 583	1,6
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	25 587	1,5
	Agent administratif des services déconcentrés	25 172	1,5
	Gradé et surveillant de l'administration pénitentiaire	19 586	1,2
	Adjoint administratif de la défense	18 273	1,1
Maître ouvrier des services déconcentrés	10 844	0,6	
Ensemble		1 331 572	79,3
Total des titulaires civils		1 678 804	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2001.

Les emplois de ces 27 corps représentent 79,3% de l'ensemble des emplois budgétaires de titulaires civils et 62% du total des emplois budgétaires 2001 (hors appelés).

2 - Effectifs réels

II. Effectifs réels

La mesure des effectifs réels comptabilise les agents rémunérés au 31 décembre par le système de paie de la comptabilité publique pour la fonction publique de l'État. Pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière, ce sont les agents en fonction au 31 décembre, dénombrés par le biais d'enquêtes statistiques. Cette approche est différente de celle de la Cour des comptes qui repose sur une enquête auprès des services gestionnaires.

La fonction publique, dans son acception organique la plus étroite, réunit l'ensemble des agents relevant de personnes morales soumises au droit administratif. Il s'agit des administrations de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, établissements publics hospitaliers inclus, à l'exception des EPIC. Les agents de ces administrations et établissements relèvent normalement du statut général des fonctionnaires. Néanmoins, la loi peut autoriser le recrutement de personnels de droit privé. C'est le cas dans une quinzaine d'établissements publics administratifs nationaux pour l'exercice de certaines fonctions.

Une approche plus large peut conduire à inclure dans le champ de la fonction publique les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) non marchands (le Commissariat à l'énergie atomique ou la Réunion des musées nationaux par exemple). L'EPIC, personne morale de droit public soumise au droit commercial, emploie des agents qui relèvent du droit privé (hormis le personnel de direction et l'agent comptable). Mais certains EPIC sont autorisés, par des dispositions législatives dérogatoires, à recruter des agents de droit public (offices d'intervention agricole), voire des titulaires (Office national des forêts).

Ce périmètre, limité au secteur non marchand, revient à exclure les entreprises publiques constituées en EPIC (SNCF, RATP, EDF...), et a fortiori, les autres entreprises publiques qui ont un statut de société (Air France, GIAT industries, France Télécom...). Les personnels à statut réglementaire des organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers), ceux des assemblées parlementaires et ceux des organismes locaux de sécurité sociale sont également hors du champ de la fonction publique ainsi entendue.

La Poste constitue un cas particulier et est classée à part dans la partie A de ce chapitre. Cette entreprise publique constituée en EPIC est autorisée, par la loi, à recruter des titulaires et en compte près de 77% en 2000.

L'État emploie un peu plus de la moitié des effectifs des trois fonctions publiques

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics emploient actuellement environ 4,8 millions d'agents, soit un salarié sur cinq en France. Environ 2,3 millions travaillent dans les services civils et militaires de l'État (fin 2000), 254 000 dans les établissements publics nationaux (fin 1999, hors entreprises publiques), 1,4 millions dans les collectivités territoriales et autres services publics locaux (fin 1999) et 840 000 dans les hôpitaux et établissements d'hébergement pour personnes âgées (fin 1999).

Les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi ne sont pas comprises dans ces chiffres, sauf celles dont l'employeur direct est un ministère et qui sont les seules à bénéficier d'un contrat de droit public. Il s'agit des adjoints de sécurité de la Police nationale et des agents de Justice (16 200 et 1 700, respectivement, fin 2001).

Les agents dénombrés

Parmi les personnes travaillant dans la fonction publique, certaines exercent des fonctions accessoires par rapport aux missions essentielles de la collectivité publique. Or la détermination du volume de l'emploi dépend, outre le champ retenu (organismes composant la fonction publique), des critères adoptés pour décompter les effectifs (origine de la rémunération, statut de l'agent, statut de l'employeur...).

Dans la fonction publique de l'État :

L'exploitation des fichiers de paie par l'INSEE permet de recenser tout agent ayant perçu une rémunération imputée sur le budget de l'État ou d'un établissement public national. Les effectifs étant calculés à partir de l'origine de la rémunération, le ministère ou l'établissement public où l'agent est réellement en fonction peut être différent de l'organisme payeur. Il en est ainsi, notamment, des personnes travaillant au ministère de l'Environnement dont la rémunération est versée par le ministère de l'Équipement, de l'Agriculture ou des Finances. C'est pourquoi il n'y a pas de ministère de l'Environnement dans les tableaux d'effectifs réels. Figure, en revanche, le ministère de la Recherche. Ce ministère n'emploie aucun agent mais il rémunère les allocataires de recherche de l'enseignement supérieur sur des crédits d'interventions publiques.

Une même personne peut exercer plusieurs emplois dans la FPE (un emploi principal et un ou plusieurs emplois secondaires). Ne sont retenus que les agents sur emploi principal présents au 31 décembre de l'année. Cependant, certaines personnes (non-titulaires à moins de mi-temps) occupent, du point de vue de l'employeur État, un emploi principal tout en exerçant un autre emploi dans le secteur privé ou dans une autre collectivité publique. Ces emplois, appelés accessoires par l'INSEE, sont dénombrés lorsqu'ils sont en fonction au 31 décembre (27 000 personnes fin 1998).

Dans la fonction publique territoriale :

L'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales effectuée par l'INSEE est fondée sur le même principe que pour l'État : tout agent en fonction au 31 décembre est recensé, quel que soit son statut, la nature permanente ou pas de son emploi, et que cet emploi soit principal ou secondaire (ex : instituteur exerçant à titre secondaire les fonctions de secrétaire de mairie). Les personnes fournissant une collaboration exceptionnelle ne sont cependant pas recensées. La distinction des effectifs entre emploi principal ou secondaire est disponible, sauf dans le cas de la ventilation des agents par cadre d'emploi. Dans les tableaux de synthèse présentés ici, les emplois secondaires figurent à part ou ne sont pas compris.

Une catégorie particulière de personnel est susceptible d'influer également sur le volume de l'emploi territorial selon qu'elle est intégrée ou pas aux effectifs : les assistantes maternelles à domicile (57 000 fin 1999). Celles-ci sont recensées et ont été comprises dans les effectifs de ce rapport. Les proportions de femmes et de non-titulaires sont à apprécier en conséquence.

Dans la fonction publique hospitalière :

L'enquête statistique annuelle sur les établissements de santé effectuée par le ministère de la santé recense les personnels permanents. Les agents non-titulaires sur crédits de remplacement ne sont pas recensés et ne figurent donc pas dans les tableaux.

Cette source distingue les deux types de personnel employés par les hôpitaux : les médecins et, par opposition, le personnel non médical. Seul le personnel non médical est soumis aux dispositions de la fonction publique hospitalière. Les médecins sont soumis à des dispositions statutaires particulières. C'est pourquoi ils sont parfois absents du décompte des effectifs dans les publications du ministère de la santé fondées sur le critère statutaire. Ils figurent en revanche dans les tableaux de ce rapport.

Les bénéficiaires de contrats emplois solidarité, emplois consolidés, emplois ville (CES, CEC, CEV) travaillent dans les collectivités locales et les établissements publics nationaux, locaux ou d'enseignement. Le nombre de bénéficiaires s'élève à 184 700 à la fin de l'année 2001.

Le nombre total d'emplois jeunes travaillant pour des personnes morales de droit public s'élève à 144 700 personnes fin 2001. L'éligibilité au programme « nouveaux services,

nouveaux emplois » (les emplois jeunes) concerne les collectivités territoriales, les établissements publics nationaux ou locaux et les établissements publics locaux d'enseignement. Mais ce dispositif s'applique en outre aux ministères de l'Intérieur et de la Justice. Parmi les emplois jeunes, 42% sont aides-éducateurs dans les établissements publics locaux d'enseignement, 32% sont employés par les collectivités territoriales, 12% travaillent à la Police nationale ou à la Justice et les 14% restant dans des établissements publics nationaux ou locaux divers.

Une fonction publique très diverse

Les personnels de l'État et des établissements publics nationaux :

L'État emploie des agents civils régis par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (titre II du statut général), ainsi que des militaires et des magistrats ayant leur propre statut.

Les agents des établissements publics à caractère administratif (EPA), incluant ceux à caractère scientifique culturel et professionnel (universités notamment) et ceux à caractère scientifique et technique (CNRS par exemple), sont, sauf cas dérogatoires, également soumis aux dispositions du statut général. Dans les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), le régime juridique normal des personnels est le droit privé (en dehors du personnel de direction et de l'agent comptable). Toutefois certaines dispositions législatives dérogatoires prévoient l'emploi de personnels titulaires (exemple : l'Office national des forêts).

Les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Les collectivités territoriales sont constituées des communes, départements et régions. Les personnels sont régis, ainsi que ceux des établissements publics administratifs locaux, par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (titre III du statut général).

90% des établissements publics locaux sont des établissements à caractère administratif. Les EPA locaux exercent notamment des compétences en matière d'action sociale (ex : centres communaux d'action sociale), médico-sociale (ex : instituts médico-pédagogiques) ou de gestion (ex : centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale). Certains types d'EPA locaux sont de nature complexe. Les associations syndicales autorisées (ASA) de propriétaires sont le plus souvent des personnes privées qui se regroupent pour entreprendre des travaux collectifs. Ces ASA sont érigées en EPA car elles exercent des prérogatives de puissance publique. Leurs personnels ne relèvent pourtant pas du statut général de la fonction publique territoriale. Pour leur part, les agents des offices publics d'habitations à loyer modéré (OPHLM) et ceux des caisses de crédit municipal (CCM), relèvent bien des dispositions du statut général, malgré l'appartenance de leur employeur au secteur marchand.

Les EPIC locaux, dont les agents relèvent du droit privé, comprennent notamment les offices publics d'aménagement et de construction (OPAC) et les régies de service public dotées de la personnalité morale.

Les personnels des établissements de la fonction publique hospitalière :

Le personnel non médical (c'est-à-dire hors médecins) des hôpitaux publics, des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des établissements sociaux et des services de soins à domicile relève des dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (titre IV du statut général). Les médecins, pour leur part, sont régis par des dispositions statutaires particulières. Pour des raisons historiques, les agents des établissements sociaux et ceux des services de soins à domicile sont décomptés avec les effectifs des collectivités territoriales.

Les personnels des organismes privés :

Certains organismes privés sont financés à plus de 50% par des subventions des pouvoirs publics, notamment locaux, par des taxes fiscales ou par des contributions obligatoires. Ce sont souvent des associations à vocation culturelle ou sportive. Les agents de ces organismes sont néanmoins soumis au droit privé.

La fonction publique de l'État emploie 53% de l'ensemble des effectifs des trois fonctions publiques, la fonction publique territoriale 30% et la fonction publique hospitalière 17%.

Dans les ministères, les titulaires et les militaires représentent 87% des effectifs, les non-titulaires presque 10% et les ouvriers d'État un peu moins de 3%. Les établissements publics nationaux comptent 67% de non-titulaires (63% dans les EPA et 83% dans les EPIC). Dans la fonction publique territoriale, la proportion de non-titulaires se situe entre 25% et 30% selon le champ adopté (25% hors EPIC, organismes privés et emplois secondaires). La fonction publique hospitalière affiche le taux le plus faible : 6% des emplois permanents sont occupés par des non-titulaires (et environ 10% si on inclut les agents payés sur crédits de remplacement).

C'est dans la fonction publique hospitalière qu'on trouve la proportion de femmes la plus élevée : 71%. La fonction publique territoriale est aussi très féminisée, avec un taux de 60% environ. Dans la fonction publique de l'État, la situation contrastée entre ministères civils (56% de femmes) et le ministère de la défense (14%) conduit à un taux d'ensemble de presque 50%, les établissements publics, globalement, étant dans la moyenne.

Beaucoup de cadres dans la fonction publique de l'État, mais de plus en plus âgés

Dans le champ retenu, environ 2,3 millions de personnes sont employées par les ministères au 31 décembre 2000. Depuis plusieurs années, ce nombre progresse de 15 000 par an environ. Il s'agit d'*effectifs réels* rémunérés sur le budget de l'État. Ces personnes physiques correspondent à 2,1 millions d'*emplois budgétaires*. Plusieurs raisons, qui n'influent pas dans le même sens, contribuent à expliquer cet écart. Un même emploi budgétaire peut être occupé par plusieurs personnes à temps partiel, des agents non-titulaires sont rémunérés sur crédits et des emplois vacants peuvent ne pas être pourvus.

Les agents de l'État sont employés sous des statuts différents. Au 31 décembre 2000, 1,7 millions sont titulaires civils, 63 000 ouvriers d'État et 221 000 non-titulaires (y compris 18 000 emplois jeunes à la Police nationale et à la Justice).

Les non-titulaires de l'État sont rémunérés sur des postes budgétaires de contractuels, sur des postes budgétaires vacants de titulaires ou sur des crédits spécifiques (vacations, remplacements...). 32% de ces agents travaillant à temps partiel (à comparer à 11% parmi les titulaires), ces 221 000 personnes physiques correspondent à environ 177 500 postes en équivalent temps plein.

Dans la fonction publique de l'État, 45% des agents civils occupent un emploi de catégorie A (49% des titulaires et 39% des non-titulaires). La proportion des titulaires de catégorie A s'est accrue de quinze points entre 1990 et 2000. Les enseignants du ministère de l'Éducation nationale constituant la plus grande partie des agents de niveau A de l'État (76% en 1990 ; 80% en 2000), la part des cadres A de l'État est étroitement liée à la situation au sein de la population enseignante. Parmi les titulaires enseignants, le pourcentage d'agents de catégorie A est passé de 60% en 1990 à plus de 83% en 2000, phénomène largement imputable à la création du corps des professeurs des écoles. En effet, celui-ci est classé en catégorie A, alors que le corps des instituteurs auquel il a vocation à se substituer, appartenait à la catégorie B. Hors enseignants, la part des titulaires de catégorie A a connu une croissance beaucoup plus modérée, passant de 15% à 19% en dix ans.

La proportion de cadres est nettement plus élevée dans la fonction publique de l'État que dans le reste du secteur public ou dans le secteur privé. Dans le secteur privé, cette part est estimée à 12% dans l'enquête emploi de 1999. Dans la fonction publique territoriale elle s'élevait à 9% environ fin 1999 et n'était que de 4% dans le secteur hospitalier fin 1998 (hors personnel médical).

Les pyramides des âges des ministères témoignent des politiques de recrutement du passé ainsi que de règles et de comportements de départ à la retraite variables selon les corps. Environ 52% des hommes et 57% des femmes sont âgés de 40 ans et plus fin 2000. Dans la plupart des ministères civils, l'âge moyen dépasse 44 ans. Le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur, en revanche, présentent une structure sensiblement plus jeune. Une croissance soutenue de l'emploi depuis vingt ans, assortie de conditions de départ à la retraite plus précoce pour les catégories « actives », conduisent à un âge moyen de 39 ans à l'Intérieur et de 41 ans à la Justice. Plus jeunes aussi sont les agents de l'État dans le nord de la France : 40,5 ans en Île de France, 40,2 ans en Picardie, 39,7 ans en Champagne-Ardenne, région la plus jeune de France.

A l'horizon 2010, les départs à la retraite dans la fonction publique vont s'accélérer. Dans les ministères civils, les départs de titulaires, qui se situent actuellement à environ 50 000 par an, augmenteront progressivement jusqu'en 2008, où un maximum sera atteint avec 64 000 départs environ, pour décroître ensuite au niveau de 62 000 en 2010. Les sorties de fonction des ministères civils devraient retrouver en 2018 leur niveau actuel. Ces prochains départs à la retraite concernent principalement les agents les plus qualifiés de la fonction publique. Fin 2000, 36% des titulaires civils de catégorie A de l'État ont atteint l'âge de 50 ans, contre seulement 23 % de la catégorie B et 24 % de la catégorie C. Cette déformation de la pyramide des âges des agents de catégorie A est en grande partie due à l'effet de masse que créent les enseignants.

Selon les études de l'INSEE et de la DARES, quelles que soient les hypothèses retenues concernant l'évolution de la croissance économique, de l'activité féminine et des taux d'activité aux âges extrêmes, les recrutements de la fonction publique se feront, dans les prochaines années, dans un contexte de raréfaction de l'offre de travail ⁽¹⁾.

(1) L'offre de travail représente les personnes recherchant un emploi.

Pour plus d'informations

- **sur les effectifs de la fonction publique de l'État :**

Les agents de l'État au 31 décembre 1998, Dominique QUARRÉ, INSEE Résultats n°741-742, Emploi-Revenus n°174-175, mai 2001.

Répertoire des établissements publics nationaux, Philippe Raynaud, DGAFP, décembre 2001.

Situation et perspectives démographiques de la fonction publique de l'État, Sylvie MARCHAND, Pierre MASSAL, Philippe RAYNAUD, DGAFP, Juin 2002.

Les sorties de fonction à l'horizon 2018 : à partir de 2009, retour au calme progressif, Pierre MASSAL, POINT STAT n° 02.02, DGAFP, avril 2002.

Projections de population active : un retournement progressif, Emmanuelle Nauze-Fichet, Frédéric Lerais, INSEE-PREMIERE n°838 mars 2002.

Les positions statutaires dans la fonction publique de l'État en 2000, Josette WERTHEIM, DGAFP, à paraître.

- **sur les effectifs de la fonction publique territoriale :**

Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 1997, 1998 et 1999, Marie-Hélène KÉROUANTON et Dominique QUARRÉ, INSEE Résultats, Société n° 1, janvier 2002.

- **sur les effectifs de la fonction publique hospitalière :**

Les chiffres clés de la fonction publique hospitalière, DHOS, Ministère de l'emploi et de la solidarité, décembre 2001.

- **sur l'emploi public :**

Rapport annuel de l'observatoire de l'emploi public, La Documentation française, juin 2001.

Séries longues sur l'emploi dans la fonction publique, Annie BRENOT-OULDALI, DGAFP, septembre 2000.

Les salariés du secteur public : les fonctionnaires et les autres, Annie BRENOT-OULDALI, Futuribles n°242, mai 1999.

A. Les trois fonctions publiques

Tableau II-1 : Effectifs réels de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière

	31.12.96	31.12.97	31.12.98	31.12.99 (1)
Ministères civils	1 839 000	1 843 300	1 861 000 (2)	1 876 400 (2)
Défense (3)	391 200	400 100	409 100	417 200
Tous ministères	2 230 200	2 243 400	2 270 100	2 293 600
EPN, hors entreprises publiques	236 500	244 800	252 200	254 000
Fonction publique de l'État (FPE)	2 466 700	2 488 200	2 522 300	2 547 600
Fonction publique territoriale (FPT) (4)	1 365 800	1 382 900	1 412 900	1 435 400
Fonction publique hospitalière (FPH) (5)	825 900	827 300	835 300	842 800
FPE +FPT+FPH	4 658 400	4 698 400	4 770 500	4 825 800
Emploi total au 31.12 hors contingent	22 203 000	22 430 000	22 846 000	23 887 000
Poids dans l'emploi total (%)	21,0	20,9	20,9	20,2
La Poste (6)	294 900	288 900	300 700	299 400
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat (7)	145 900	146 900	147 700	148 400

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : INSEE, exploitation des fichiers de paie et enquête sur les collectivités territoriales (ECT); DREES, Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) et enquête sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

CHAMP :

Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, CEV, emplois jeunes) (2).

FPE : métropole, DOM-TOM, étranger ; non compris emplois secondaires.

FPT : métropole, DOM et S^t Pierre et Miquelon ; y compris établissements publics locaux, organismes privés à financement public prédominant et assistantes maternelles; non compris emplois secondaires.

FPH : métropole, DOM ; y compris internes et résidents ; non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE), médecins libéraux et non titulaires sur crédits de remplacement.

(1) Données provisoires ou estimations DGAFP.

(2) Les bénéficiaires d'emplois aidés ne sont en principe pas inclus dans le tableau, à l'exception des emplois jeunes soumis au droit public (en 1999 : 12 000 dans la Police nationale).

(3) Hors appelés du contingent. Pour 1999, estimation DGAFP.

(4) Actualisation par rapport aux publications antérieures faite **hors emplois secondaires**.

(5) Actualisation par rapport aux publications antérieures faite **hors doubles comptes** avec les collectivités territoriales et avec l'État (élimination d'environ 10 000 agents en double compte avec les collectivités territoriales et 10 000 en double compte avec l'État, essentiellement des praticiens hospitalo-universitaires).

(6) L'INSEE a été conduit à utiliser une source différente en 1998 (les déclarations annuelles de salaires) de celle des autres années (fichier de paie). Cette raison peut en partie expliquer l'irrégularité des évolutions, car les personnels non permanents y sont comptabilisés de façon différente.

(7) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'État.

Tableau II-2 : Effectifs réels dans la fonction publique de l'État aux 31 décembre 1999 et 2000

	Effectifs au 31.12.99 (1)	% de femmes	% de titulaires	Effectifs au 31.12.2000 (1)	% de femmes	% de titulaires (2)
Ministères civils (3)	1 876 384	56,3	88,1	1 890 141	56,6	87,9
Défense (4)	417 243	14,1	8,1	430 098	14,3	8,6
Tous ministères	2 293 627	48,6	73,5	2 320 239	48,7	73,2
Établissements publics administratifs (EPA) (5) (6)	201 000	56,7	37,1	203 700	56,7	37,1
Ministères et EPA	2 494 627	49,3	70,6	2 523 939	49,4	70,3
EPIC (hors entreprises publiques) (5) (7)	53 000	31,9	17,0	53 000	31,9	17,0
Fonction publique de l'État	2 547 627	48,9	69,5	2 576 939	49,0	69,2
La Poste (8)	299 404	45,9	78,1	298 018	45,9	76,7
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat	148 403	73,3	1,2	149 128	73,2	1,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP : métropole, DOM-TOM, étranger ; hors bénéficiaires d'emplois aidés, sauf emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

- (1) Données provisoires ou estimations DGAFP.
- (2) Hors militaires. Proportion de titulaires et militaires au 31.12.2000 : Défense : 87,2% ; tous ministères : 87,9% ; FPE : 82,4%.
- (3) Les bénéficiaires d'emplois aidés ne sont en principe pas inclus dans le tableau, à l'exception des emplois jeunes soumis au droit public (en 2000 : 14 000 dans la Police nationale et 1 000 à la Justice).
- (4) Estimation DGAFP. Le ministère des anciens combattants, ministère civil jusqu'en 1999 (2 400 agents au 31.12.1999) est intégré au ministère de la défense à partir de 2000. L'estimation globale des effectifs du ministère de la défense donne un chiffre différent de celui des tableaux de la partie B du chapitre II, dans lesquels la ventilation selon différents critères a rendu nécessaire de reporter les données de 1998. Le coefficient de répartition par sexe et par statut de ce tableau est celui de 1998, sauf pour la partie des effectifs qui provient en 2000 de l'ancien ministère des anciens combattants.
- (5) Les effectifs des établissements publics de 1999 et 2000 ne sont pas encore disponibles. Les chiffres sont quasiment le report de ceux de 1998.
- (6) Y compris établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'EPA.
- (7) Les EPIC inclus sont ceux classés en administrations publiques par la comptabilité nationale (ex : Commissariat à l'énergie atomique, offices d'intervention agricoles, théâtres nationaux), auxquels s'ajoute l'Office national des forêts, autorisé à recruter des titulaires par des dispositions législatives.
- (8) Voir note (6) du tableau précédent. Le pourcentage de femmes est celui de 1998.

Tableau II-3 : Effectifs réels dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 1999

	Effectifs	% de femmes	% de titulaires
Emplois principaux			
Régions, départements, communes	1 066 871	60,8	76,2
Établissements publics administratifs (EPA) (1)	263 396	57,8	71,3
Régions, départements, communes et EPA	1 330 267	60,2	75,3
EPIC	34 547	40,5	33,0
Organismes privés (2)	70 609	72,9	2,7
Total	1 435 423	60,4	70,7
Emplois secondaires			
Régions, départements, communes	47 264	64,6	27,4
Établissements publics administratifs (EPA) (1)	23 526	70,9	29,6
Régions, départements, communes et EPA	70 790	66,7	28,1
EPIC	714	62,7	17,4
Organismes privés (2)	26 860	68,7	4,3
Total	98 364	67,2	21,5
Tous emplois			
Régions, départements, communes	1 114 135	61,0	74,2
Établissements publics administratifs (EPA) (1)	286 922	58,8	67,9
Régions, départements, communes et EPA	1 401 057	60,5	72,9
EPIC	35 261	40,9	32,6
Organismes privés (2)	97 469	71,8	3,2
Total	1 533 787	60,8	67,5

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, enquête ECT.

CHAMP : métropole, DOM et Saint-Pierre et Miquelon ; y compris assistantes maternelles ; hors bénéficiaires d'emplois aidés.

- (1) Hors organismes consulaires, établissements à caractère administratif ne relevant pas du statut général de la fonction publique. Y compris associations syndicales autorisées, offices publics de HLM, caisses de crédit municipal.
- (2) Dont le financement public est prédominant (plus de 50%).

Tableau II-4 : Effectifs réels dans la fonction publique hospitalière au 31 décembre 1999

	Total	% de femmes (1)	% de titulaires (2)
Hôpitaux			
Médecins (3)	91 806	39,8	
Personnel non médical	706 897	78,6	93,6
Total hôpitaux	798 703	74,3	93,6
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	44 121	84,0	95,9
Total Fonction publique hospitalière	842 824	70,6	83,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : DREES, enquête SAE et enquête EHPA ; DHOS, enquête SPE.

CHAMP : métropole et DOM ; hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Les personnels suivants sont comptés avec les effectifs de l'État ou des collectivités territoriales :

- 9 700 médecins hospitalo-universitaires, recensés avec les agents de l'État. Double compte dans les publications antérieures éliminé cette année,
- 10 000 agents des établissements d'hébergement pour personnes âgées sans autonomie juridique, recensés avec les agents des collectivités territoriales. Double compte dans les publications antérieures éliminé cette année,
- 10 000 agents des établissements sociaux, recensés avec les agents des collectivités territoriales, sans double compte.

(1) Estimation.

(2) Hors médecins, qui sont régis par des dispositions statutaires spécifiques.

(3) Y compris internes et résidents ; hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la FPE.

Tableau II-5 : Effectifs des établissements publics nationaux au 31 décembre 1998
(1) par nature juridique

	Niveau hiérarchique				Total (3)	% de femmes
	A	B	C	Non renseigné		
EPA						
Titulaires	11 463	8 788	10 448	30	30 729	58,4
Non titulaires	28 156	19 455	45 088	7 851	100 550	61,1
Total	39 619	28 243	55 536	7 881	131 279	60,5
% de femmes	47,8	64,4	67,9	-	-	-
EPSCP						
Titulaires	1 098	506	591	12	2 207	60,3
Non titulaires	4 821	2 107	4 992	4 476	16 396	59,6
Total	5 919	2 613	5 583	4 488	18 603	59,7
% de femmes	47,5	74,5	72,9	-	-	-
EPIC (2)						
Titulaires	1 538	2 046	5 165	9	8 758	24,8
Non titulaires	17 844	10 700	13 663	541	42 748	33,4
Total	19 382	12 746	18 828	550	51 506	31,9
% de femmes	25,0	40,5	33,2	-	-	-
EPST						
Titulaires	28 697	8 240	4 525	2	41 464	45,5
Non titulaires	4 004	732	1 181	3 400	9 317	46,8
Total	32 701	8 972	5 706	3 402	50 781	45,7
% de femmes	39,2	62,9	51,2	-	-	-
Total général						
Titulaires	42 796	19 580	20 729	53	83 158	48,5
Non titulaires	54 825	32 994	64 924	16 268	169 011	53,2
Total	97 621	52 574	85 653	16 321	252 169	51,6
% de femmes	40,4	58,9	59,5	-	-	-

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Dernière année disponible. Les chiffres du précédent rapport ont été actualisés (élimination de l'office des postes et télécommunications de Polynésie Française qui n'est pas un établissement public national).

(2) Hors entreprises publiques.

(3) Hors bénéficiaires de contrats d'aide à l'emploi (CES, CEC, CEV, emplois jeunes).

EPA : établissement public à caractère administratif.

EPIC : établissement public à caractère industriel et commercial.

EPSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

EPST : établissement public à caractère technologique.

Tableau II-6 : Personnel des établissements publics nationaux les plus importants

Effectifs au 31.12.98

	Total (1)	% de titulaires	% femmes
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	28 859	85,6	44,2
Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	19 107	2,3	27,0
Agence nationale pour l'emploi (ANPE)	17 840	1,6	70,9
Centre régionaux des oeuvres univers. & scolaires (CROUS)	14 328	19,1	61,9
Universités, École des hautes études en sc. Soc., INALCO et IAE (2)	14 163	9,7	62,3
Office national des forêts (ONF)	11 690	60,8	16,5
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	9 887	84,9	46,7
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)	9 769	0,3	76,5
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	7 889	68,5	55,7
Caisse des dépôts et consignations (CDC) et autres EPN du groupe CDC	6 420	76,0	63,9
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	5 818	80,4	63,7
Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS)	3 905	0,5	77,4
Institut français de recherche scientifique pour le développement (IRD)	3 625	50,2	30,3
Météo-France	3 184	92,9	21,2
Centre national d'études spatiales (CNES)	2 604	3,1	32,3
Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et centres régionaux (CRDP)	2 253	65,8	56,8
Office national d'études et de recherche aérospatiales (ONERA)	1 990	1,6	22,1
Institut géographique national (IGN)	1 937	40,2	40,8
Office national de la chasse (ONC)	1 792	0,7	9,4
Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	1 790	1,7	72,1
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	1 754	79,9	66,8
Opéra national de Paris	1 640	1,2	38,0
Agences de l'eau	1 638	4,3	47,7
Centre national d'enseignement à distance (CNED)	1 625	49,7	68,7
Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD)	1 539	3,7	38,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Hors bénéficiaires de contrats d'aide à l'emploi (CES, CEC, CEV, emplois jeunes).

(2) Les effectifs indiqués ne comprennent que les agents rémunérés sur budget propre des établissements publics. Les personnels payés par l'État en fonction dans les universités ne sont donc pas inclus.

Tableau II-7 : Les emplois aidés

Effectifs au 31 décembre 2001	CES, CEC, CEV	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés
Police nationale		16 200	16 200
Justice		1 700	1 700
Collectivités territoriales (hors associations)	89 500	46 000	135 500
<i>EPA nationaux ou locaux</i>	<i>13 900</i>	<i>7 800</i>	<i>21 700</i>
<i>EPIC nationaux ou locaux (1)</i>	<i>3 100</i>	<i>5 000</i>	<i>8 100</i>
<i>Établissements publics d'enseignement (2)</i>	<i>47 700</i>	<i>62 400</i>	<i>110 100</i>
<i>Établissements publics de santé (3)</i>	<i>30 500</i>	<i>5 600</i>	<i>36 100</i>
Ensemble des établissements publics	95 200	80 800	176 000
Ensemble de la fonction publique	184 700	144 700	329 400
Associations, mutuelles, autres	126 600	79 300	205 900
Total secteur non marchand	311 300	224 000	535 300

Estimation : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : CNASEA, DARES, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice.

- (1) Y compris entreprises publiques constituées en EPIC (EDF, RATP, SNCF, La Poste...).
- (2) Parmi les 62 400 emplois jeunes des EPE, 60 400 sont employés dans les établissements d'enseignement du premier et deuxième degré du ministère de l'éducation nationale : les « aides-éducateurs ». Les 2 000 autres travaillent dans des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (de l'agriculture notamment) ou dans des universités.
- (3) Y compris hôpitaux privés participant au service public hospitalier.

B. État : structure par ministère**Tableau II-8 : Effectifs réels par catégorie de 1992 à 2000**

	Effectifs au				
	31.12.92	31.12.94	31.12.96	31.12.98	31.12.00
Total titulaires civils	1 585 213	1 626 776	1 661 941	1 674 489	1 696 491
dont catégorie A	602 643	664 703	729 575	776 909	837 972
catégorie B	455 126	435 282	404 789	373 593	336 130
catégorie C	527 444	526 791	527 577	523 987	522 389
Non-titulaires (1)	219 985	210 025	198 553	211 490	221 372
Ouvriers d'État	79 391	70 712	69 695	62 700	63 073
Total agents civils	1 884 589	1 907 513	1 930 189	1 948 679	1 980 936
Militaires	299 838	294 996	299 998	321 456	321 467
Total	2 184 427	2 202 509	2 230 187	2 270 135	2 302 403

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Y compris emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

Tableau II-9 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2000

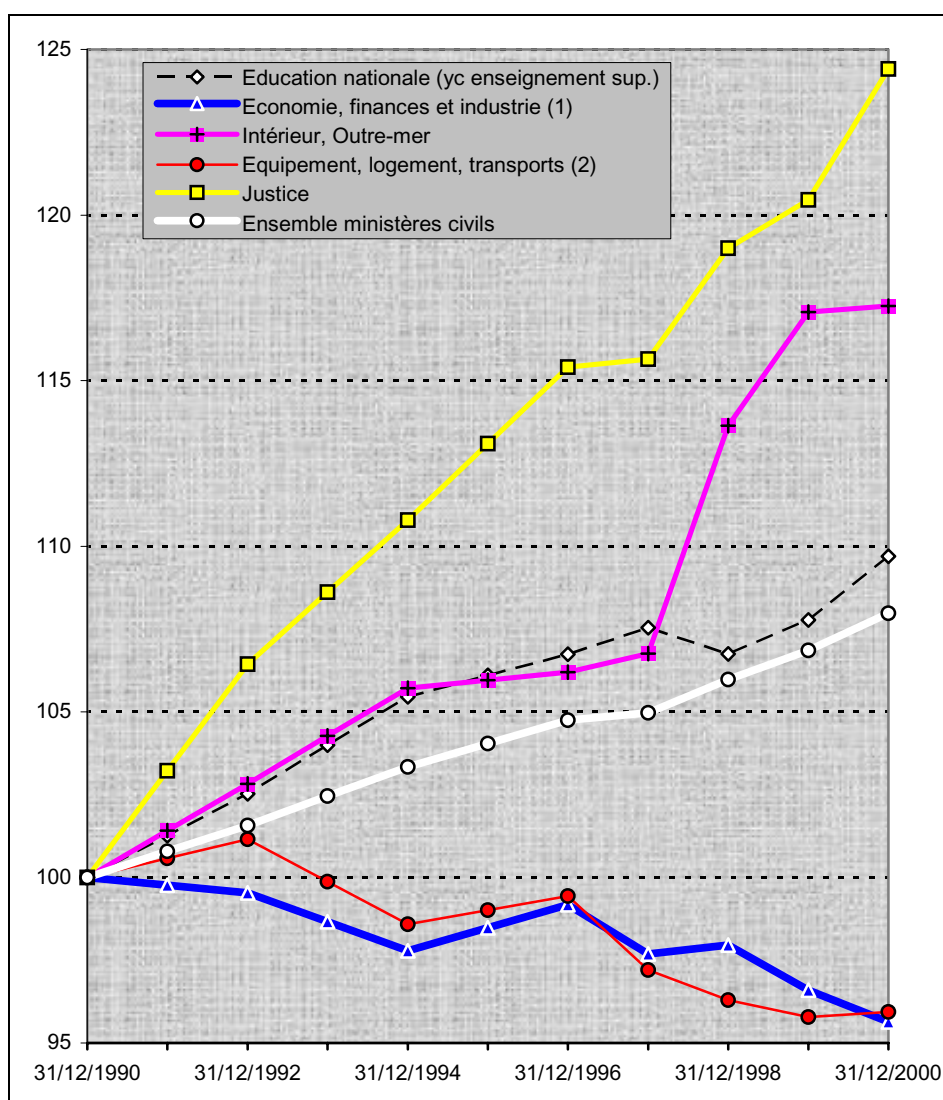
	Total	% de femmes	Éducation nationale	% de femmes	Total hors Éducation nationale	% de femmes
Total des titulaires civils	1 696 491	57,1	1 077 067	63,8	619 424	45,4
dont catégorie A	837 972	56,2	723 600	59,5	114 372	35,5
catégorie B	336 130	66,3	194 091	78,4	142 039	49,7
catégorie C	522 389	52,7	159 376	66,0	363 013	46,8
Non-titulaires (1)	221 372	55,8	131 288	58,1	90 084	52,5
Ouvriers d'État	63 073	16,8	8	0,0	63 065	16,8
Militaires	321 467	8,2	4	0,0	321 463	8,2
Ensemble	2 302 403	49,0	1 208 367	63,2	1 094 036	33,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Y compris emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

Graphique II-1: Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils - Base 100 au 31 décembre 1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie, résultats provisoires pour 1999.

- (1) A compter du 31.12.93, les agents de la Météo ne sont plus inclus dans les effectifs.
- (2) A compter du 31.12.92, les agents de l'Imprimerie nationale ne sont plus inclus dans les effectifs.

Tableau II-10 : Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2000

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires (1)	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 216	151	8 158	1 689	19 214
Agriculture	29 568	34	8 394	24	38 020
Culture	12 525	0	2 203	0	14 728
Défense (2)	35 369	50 403	8 466	318 024	412 262
Économie, finances et industrie	186 900	739	14 802	348	202 789
Éducation nationale	951 042	0	101 078	4	1 052 124
Emploi et solidarité	23 408	0	7 188	6	30 602
Enseignement universitaire	119 514	8	17 378	0	136 900
Équipement	96 469	9 471	10 957	501	117 398
Intérieur (1)	160 212	1 602	22 453	11	184 278
Jeunesse et sports	6 484	0	3 588	0	10 072
Justice (1)	62 232	0	5 926	1	68 159
Outre-mer	2 204	0	472	859	3 535
Recherche	27	0	9 244	0	9 271
Services du Premier ministre	1 321	665	1 065	0	3 051
Total	1 696 491	63 073	221 372	321 467	2 302 403

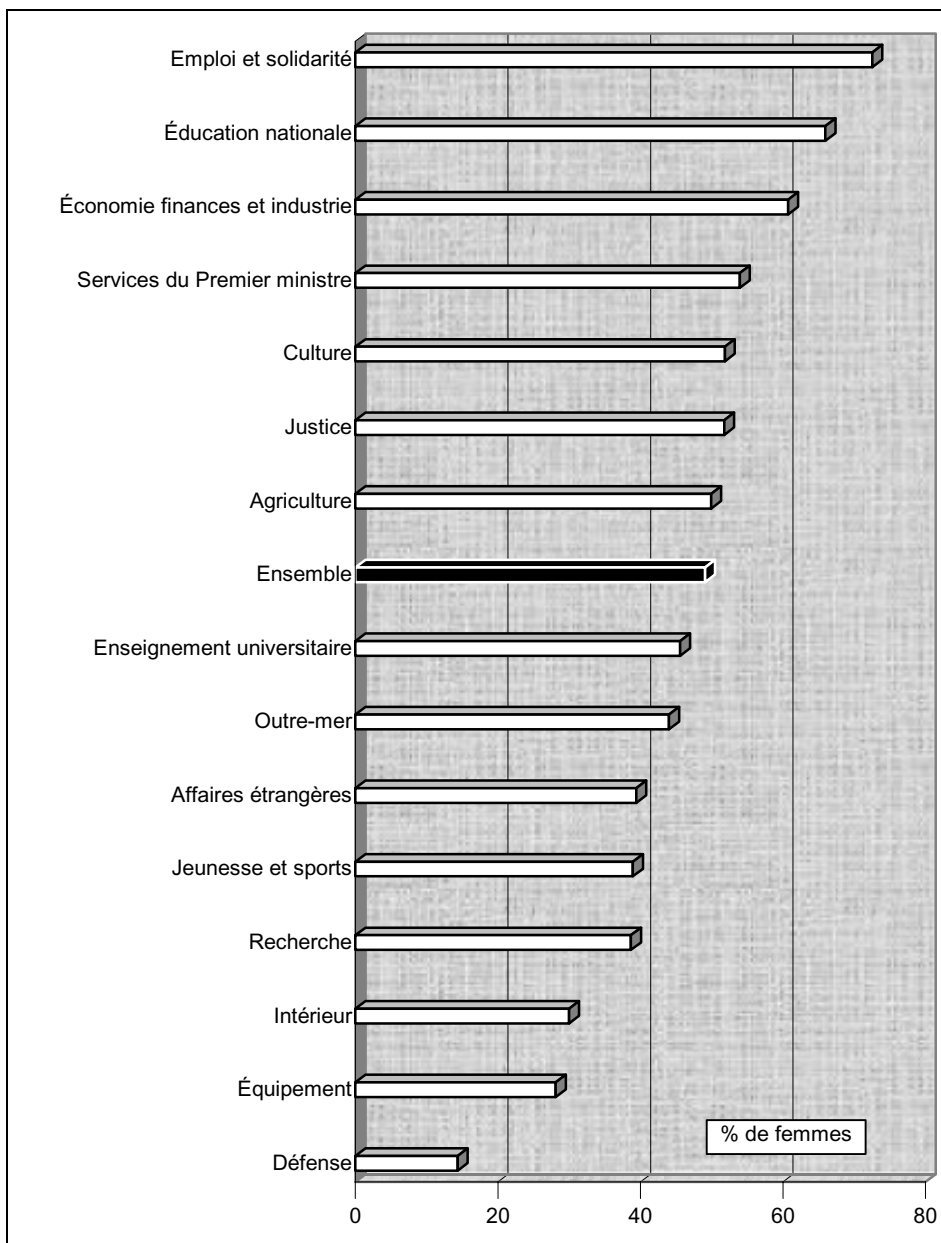
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Y compris emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

(2) Effectifs au 31 décembre 1998.

Graphique II-2 : Les agents de l'État au 31-12-2000 : part des femmes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau II-11 : Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2000 selon le ministère, l'âge et le sexe

Ministères	Effectif total			% de moins de 30 ans		% de 30/39 ans		% de 40/49 ans		% de 50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Affaires étrangères	11 647	7 567	39,4	13,1	13,8	23,3	25,9	32,7	30,8	31,0	29,5
Agriculture	19 047	18 973	49,9	13,4	16,9	23,7	26,8	30,2	30,1	32,7	26,2
Culture	7 093	7 635	51,8	7,0	11,1	24,4	28,4	34,4	32,7	34,1	27,8
Défense	353 162	59 100	14,3	32,3	24,2	32,8	31,6	25,2	27,2	9,8	17,1
Économie, finances et industrie	79 643	123 146	60,7	10,0	7,6	23,5	21,9	33,5	39,9	33,0	30,5
Éducation nationale	358 165	693 959	66,0	16,2	18,9	24,6	25,4	28,9	28,4	30,3	27,3
Emploi et solidarité	8 406	22 196	72,5	6,4	6,6	17,9	21,8	39,7	45,4	35,9	26,2
Enseignement universitaire	74 562	62 338	45,5	10,2	12,5	26,5	27,6	23,5	25,8	39,7	34,1
Équipement	84 410	32 988	28,1	8,0	9,2	20,5	22,7	40,2	39,0	31,3	29,1
Intérieur (1)	129 048	55 230	30,0	25,7	25,6	23,8	25,4	33,3	31,4	17,1	17,5
Jeunesse et sports	6 151	3 921	38,9	13,9	15,8	24,3	24,6	30,4	33,0	31,4	26,7
Justice (1)	32 897	35 262	51,7	14,2	16,0	30,6	26,0	33,7	37,8	21,5	20,2
Outre-mer	1 980	1 555	44,0	20,8	9,2	28,0	29,6	31,7	33,0	19,5	28,1
Recherche	5 688	3 583	38,6	98,0	97,7	1,8	2,2	0,0	0,0	0,2	0,0
Premier ministre	1 405	1 646	53,9	11,7	9,0	24,0	28,0	29,8	34,3	34,6	28,8
Ensemble	1 173 304	1 129 099	49,0	20,8	17,4	26,7	25,3	29,2	30,6	23,3	26,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Y compris emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

Tableau II-12 : Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2000 selon le ministère et le sexe

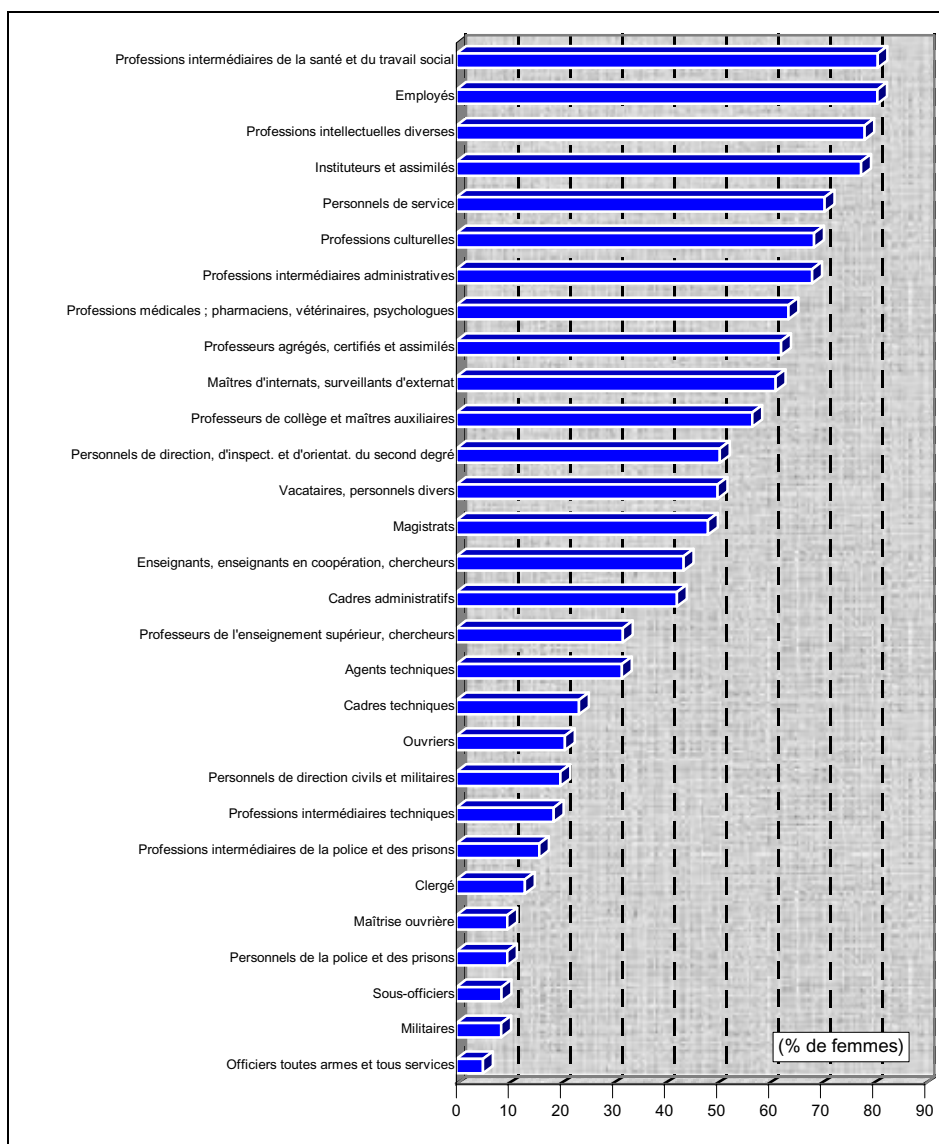
Ministères	Effectif total	Âge moyen		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères	19 214	43,6	43,0	43,4
Agriculture	38 020	43,5	41,7	42,6
Culture	14 728	45,0	43,0	44,0
Défense	412 262	36,1	38,7	36,4
Économie, finances et industrie	202 789	44,1	44,5	44,3
Éducation nationale	1 052 124	42,4	41,4	41,8
Emploi et solidarité	30 602	45,8	44,2	44,6
Enseignement universitaire	136 900	44,9	43,4	44,2
Équipement	117 398	44,6	43,9	44,4
Intérieur (1)	184 278	39,2	39,1	39,2
Jeunesse et sports	10 072	43,2	42,2	42,8
Justice (1)	68 159	41,4	41,3	41,4
Outre-mer	3 535	40,0	43,3	41,5
Recherche	9 271	26,2	25,9	26,0
Services du Premier ministre	3 051	45,2	43,6	44,3
Ensemble	2 302 403	40,6	41,7	41,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Y compris emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

Graphique II-3 : Les agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle au 31 décembre 2000 : part des femmes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

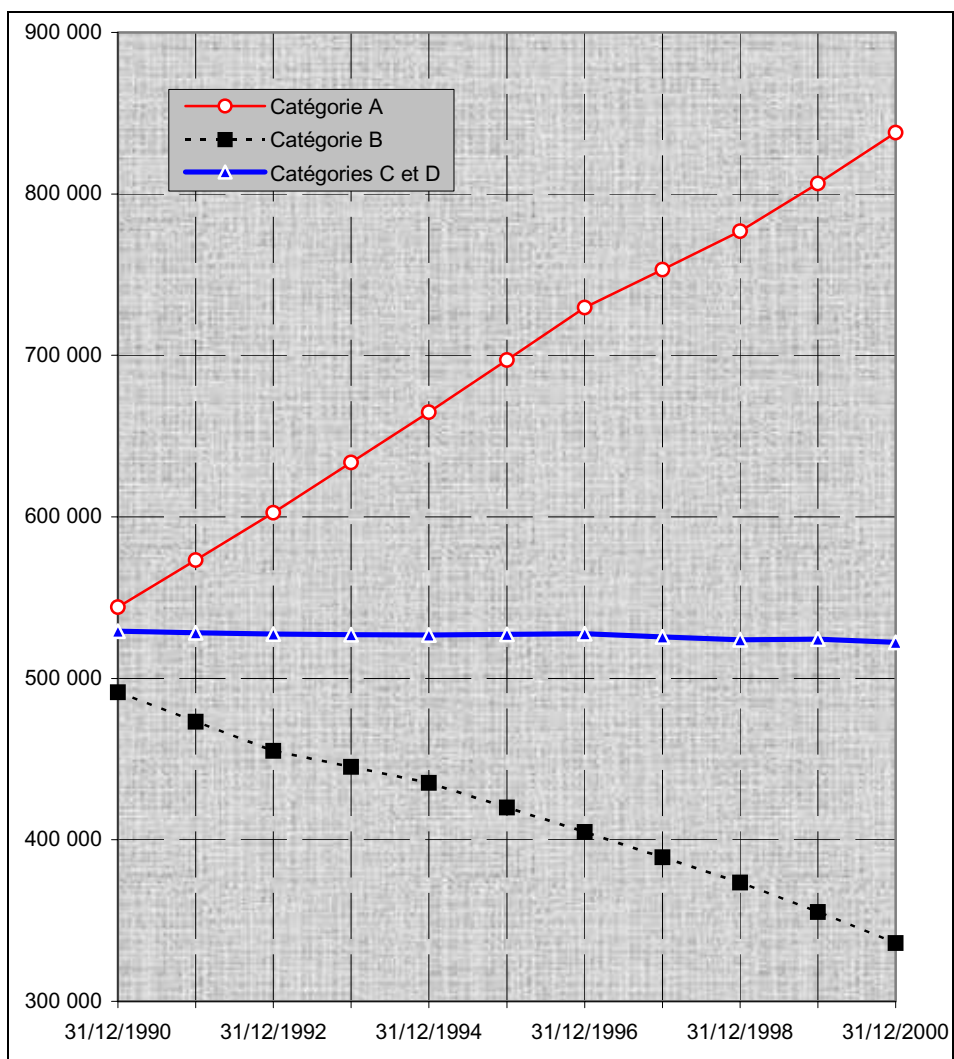
Tableau II-13 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2000

	Hommes		Femmes		Ensemble		% de femmes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	432 481	36,9	485 472	43,0	917 953	39,9	52,9
Personnels de direction civils et militaires	7 328	0,6	1 835	0,2	9 163	0,4	20,0
Magistrats	3 392	0,3	3 174	0,3	6 566	0,3	48,3
Cadres administratifs	50 674	4,3	37 309	3,3	87 983	3,8	42,4
Cadres techniques	25 720	2,2	7 938	0,7	33 658	1,5	23,6
Officiers toutes armes et tous services	40 346	3,4	2 186	0,2	42 532	1,8	5,2
Professeurs de l'ens. sup., chercheurs	46 861	4,0	22 031	2,0	68 892	3,0	32,0
Personnels de direc., d'inspect., d'orient. du sec. deg.	16 648	1,4	17 069	1,5	33 717	1,5	50,6
Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	229 692	19,6	381 904	33,8	611 596	26,6	62,4
Enseign. en coopération, autres enseign. et cherch.	9 386	0,8	7 285	0,6	16 671	0,7	43,7
Prof. méd. ; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	1 417	0,1	2 501	0,2	3 918	0,2	63,8
Professions culturelles	1 017	0,1	2 240	0,2	3 257	0,1	68,8
Professions intermédiaires	397 790	33,9	312 991	27,7	710 781	30,9	44,0
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	19 271	1,6	25 414	2,3	44 685	1,9	56,9
Instituteurs et assimilés	35 481	3,0	124 366	11,0	159 847	6,9	77,8
Maîtres d'internat et surveillants d'externat	19 956	1,7	31 691	2,8	51 647	2,2	61,4
Professions intellectuelles diverses	407	0,0	1 481	0,1	1 888	0,1	78,4
Professions interm. de la santé et du travail social	3 497	0,3	14 868	1,3	18 365	0,8	81,0
Clergé	1 453	0,1	221	0,0	1 674	0,1	13,2
Professions intermédiaires administratives	36 351	3,1	78 602	7,0	114 953	5,0	68,4
Professions intermédiaires de la police et des prisons	10 195	0,9	1 930	0,2	12 125	0,5	15,9
Professions intermédiaires techniques	36 889	3,1	8 508	0,8	45 397	2,0	18,7
Agents techniques	8 297	0,7	3 870	0,3	12 167	0,5	31,8
Maîtrise ouvrière	34 075	2,9	3 703	0,3	37 778	1,6	9,8
Sous-officiers	191 918	16,4	18 337	1,6	210 255	9,1	8,8
Employés	256 853	21,9	307 913	27,3	564 766	24,5	54,5
Employés	49 110	4,2	208 024	18,4	257 134	11,2	80,9
Personnels de service	28 503	2,4	69 130	6,1	97 633	4,2	70,8
Vacataires, personnels divers	13 556	1,2	13 653	1,2	27 209	1,2	50,2
Personnels de la police et des prisons	104 095	8,9	11 272	1,0	115 367	5,0	9,8
Militaires	61 589	5,2	5 834	0,5	67 423	2,9	8,6
Ouvriers	86 180	7,3	22 723	2,0	108 903	4,7	20,9
Ensemble	1 173 304	100	1 129 099	100	2 302 403	100	49,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

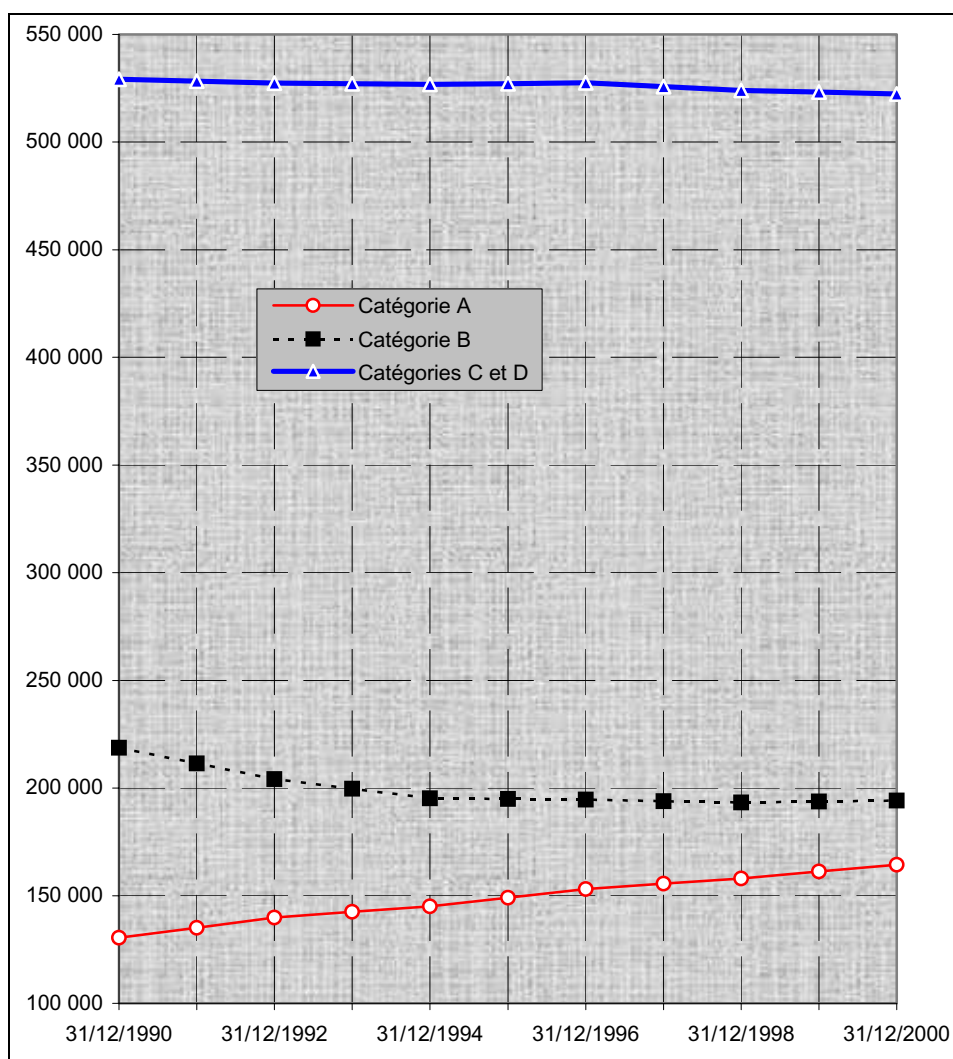
Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-4 : Effectifs réels des titulaires civils des ministères selon la catégorie hiérarchique



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-5 : Effectifs réels des titulaires civils des ministères selon la catégorie (hors enseignants stricto sensu)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau II-14 : Répartition des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000

Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégories C et D		Total titulaires civils	
	Effectifs	% de fem-mes	Effectifs	% de fem-mes	Effectifs	% de fem-mes	Effectifs	% de fem-mes
Affaires étrangères	4 089	22,7	1 308	39,4	3 819	67,8	9 216	43,8
Agriculture	13 521	41,2	6 726	44,2	9 321	69,3	29 568	50,7
Culture	3 965	46,8	2 185	59,2	6 375	52,5	12 525	51,8
Défense	4 795	20,3	10 231	36,6	20 343	79,1	35 369	58,8
Économie, finances et industrie	41 652	37,3	56 710	59,2	88 538	71,7	186 900	60,3
Éducation nationale	639 672	62,7	182 261	79,2	129 109	65,8	951 042	66,3
Emploi et solidarité	5 406	50,1	6 807	71,2	11 195	81,3	23 408	71,1
Enseignement universitaire	79 702	35,0	11 236	65,5	28 576	66,4	119 514	45,4
Équipement	14 067	22,0	23 482	26,8	58 920	31,8	96 469	29,2
Intérieur	13 320	25,9	20 192	35,0	126 700	26,3	160 212	27,4
Jeunesse et sports	4 199	24,0	594	75,4	1 691	69,6	6 484	40,6
Justice	12 443	48,1	13 850	71,6	35 939	43,1	62 232	50,4
Outre-mer	715	46,3	359	57,4	1 130	71,1	2 204	60,8
Recherche	27	25,9	0	0,0	0	0,0	27	25,9
Services du Premier ministre	399	47,9	189	67,2	733	64,5	1 321	59,9
Total	837 972	56,2	336 130	66,3	522 389	52,7	1 696 491	57,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau II-15 : Répartition des agents non-titulaires ⁽¹⁾ par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000

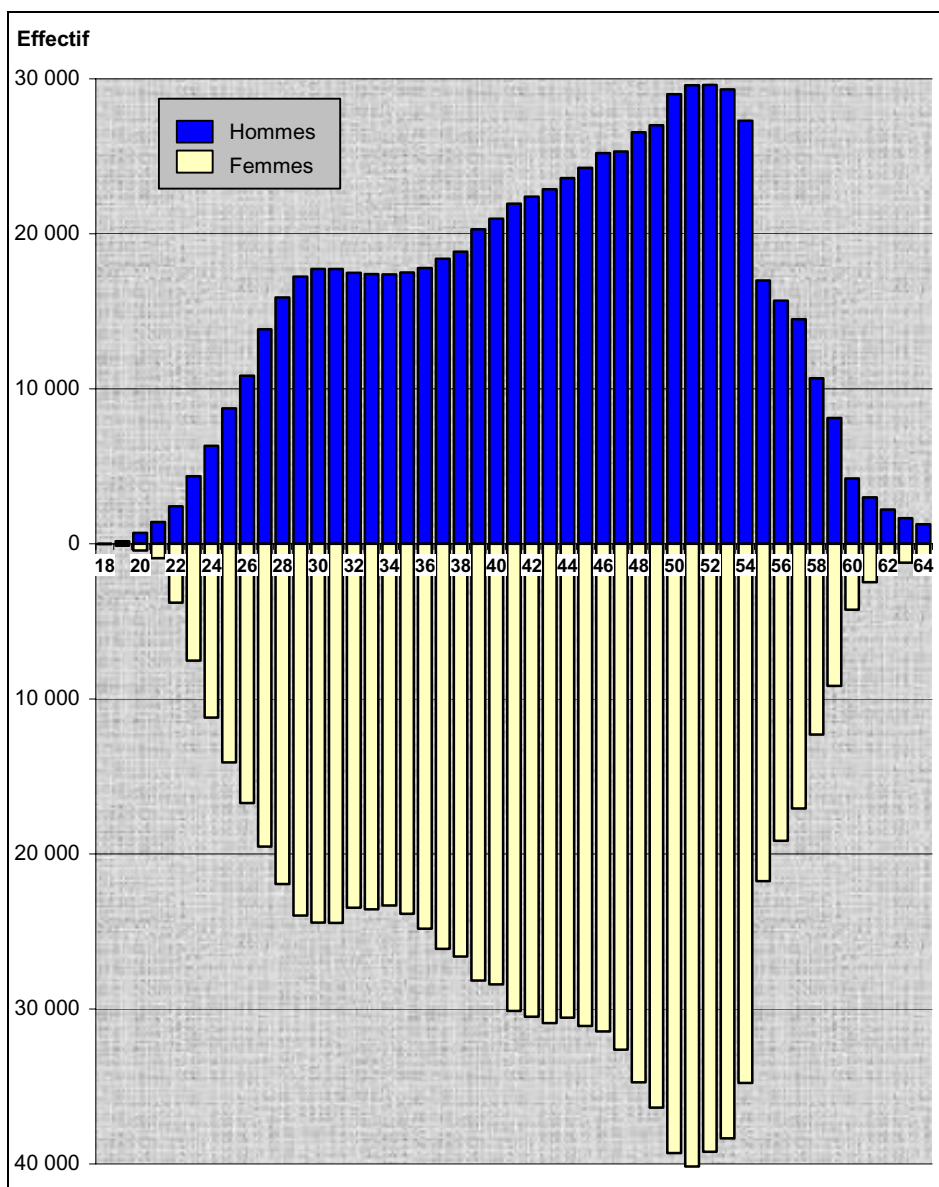
Ministères	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Catégorie non renseignée	Total non-titulaires
Affaires étrangères	2 068	854	4 948	288	8 158
Agriculture	4 341	1 866	1 528	659	8 394
Culture	1 085	180	100	838	2 203
Défense	3 627	2 701	1 823	315	8 466
Économie, finances et industrie	1 535	869	11 640	758	14 802
Éducation nationale	29 479	58 394	11 165	2 040	101 078
Emploi et solidarité	1 964	390	3 448	1 386	7 188
Enseignement universitaire	14 013	538	2 673	154	17 378
Équipement	3 964	1 846	3 089	2 058	10 957
Intérieur	1 018	421	6 232	14 782	22 453
Jeunesse et sports	1 224	697	366	1 301	3 588
Justice	1 452	1 151	904	2 419	5 926
Outre-mer	72	101	276	23	472
Recherche	9 244	0	0	0	9 244
Services du Premier ministre	678	160	57	170	1 065
Total	75 764	70 168	48 249	27 191	221 372

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

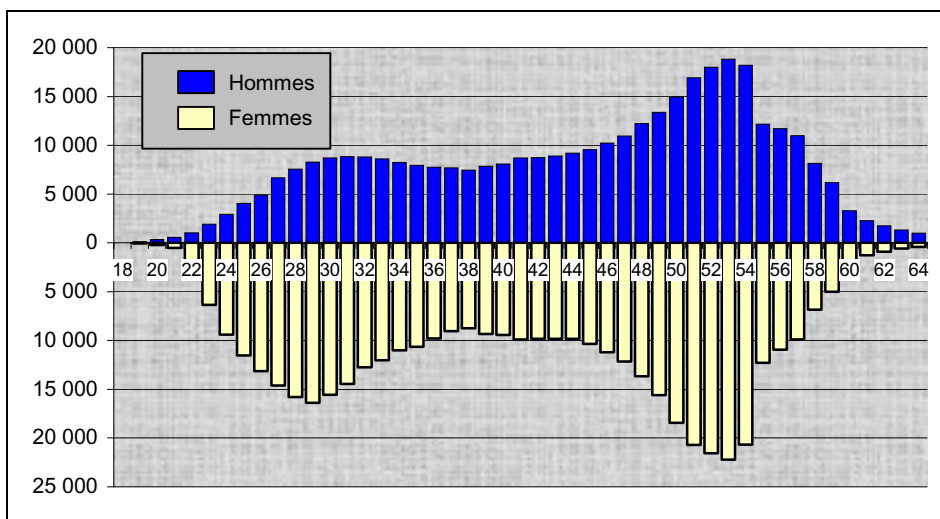
(1) Y compris emplois jeunes de la Police nationale et de la Justice.

Graphique II-6 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État - Âge révolu au 31 décembre 2000



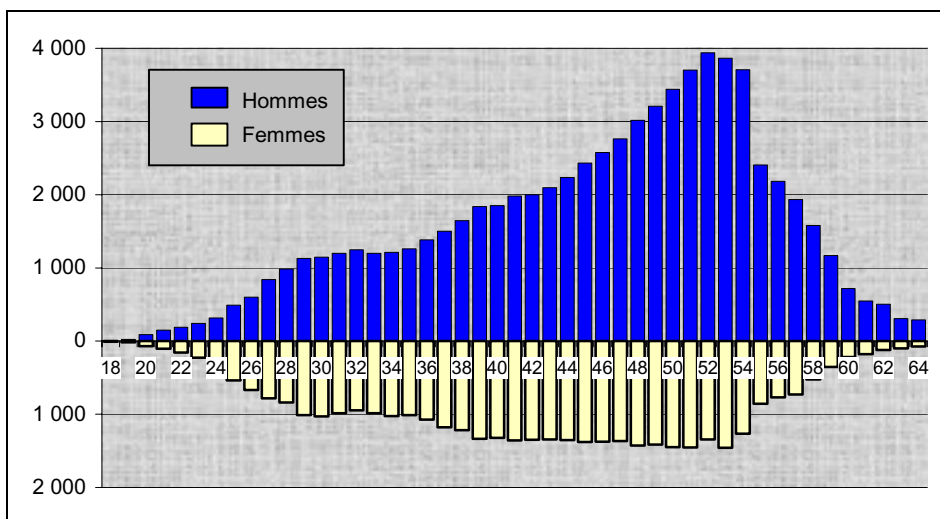
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-7 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A - Âge révolu au 31 décembre 2000



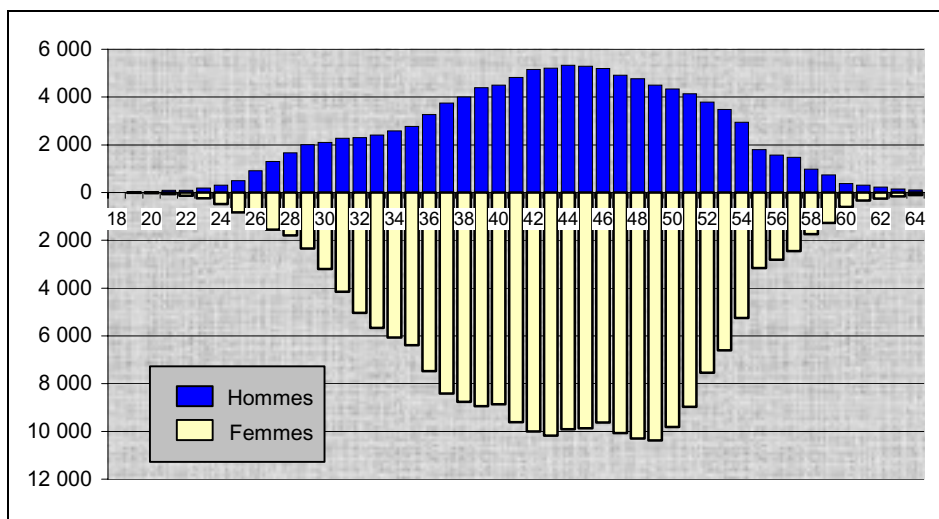
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-8 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors Éducation nationale - Âge révolu au 31 décembre 2000



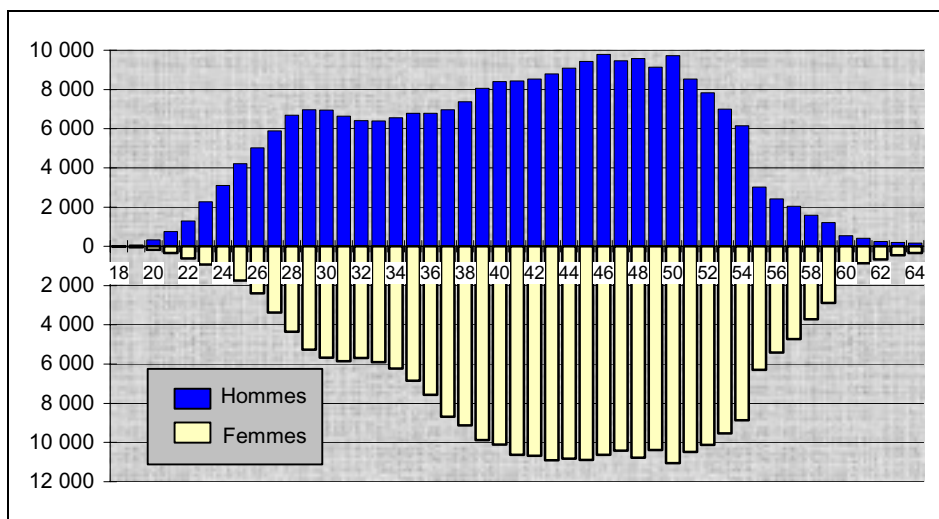
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-9 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B - Âge révolu au 31 décembre 2000



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-10 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C, D - Âge révolu au 31 décembre 2000



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

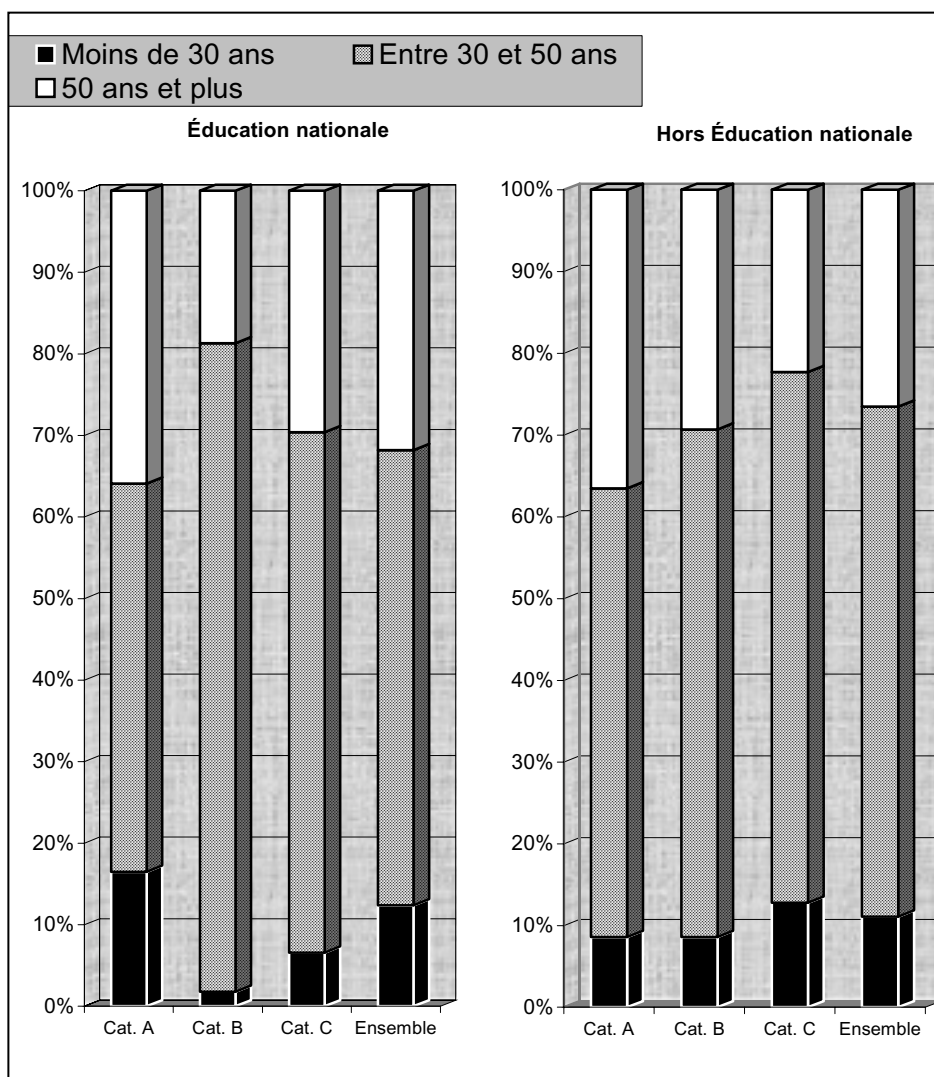
Tableau II-16 : Les titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2000

	Effectifs au 31.12.00	% de femmes de moins de 30 ans	% d'hommes de moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans (%)	% de femmes de 50 ans et plus	% d'hommes de 50 ans et plus	Part des 50 ans et plus (%)
Catégorie A							
Ensemble	837 972	19,4	10,4	15,4	32,8	40,0	36,0
Éducation nationale	723 600	20,0	11,3	16,5	33,3	39,6	35,9
Hors Éducation nationale	114 372	11,9	6,8	8,6	27,2	41,6	36,5
Catégorie B							
Ensemble	336 130	3,8	6,2	4,6	22,9	23,6	23,2
Éducation nationale	194 091	1,8	2,2	1,8	19,8	14,6	18,7
Hors Éducation nationale	142 039	8,4	8,6	8,6	29,8	28,8	29,3
Catégorie C							
Ensemble	522 389	7,4	14,8	10,9	27,9	20,7	24,5
Éducation nationale	159 376	6,0	8,0	6,6	31,7	25,3	29,6
Hors Éducation nationale	363 013	8,4	16,7	12,8	25,6	19,4	22,3
Titulaires civils							
Ensemble	1 696 491	12,4	11,3	11,9	29,1	30,9	29,9
Éducation nationale	1 077 067	13,9	9,8	12,4	30,1	35,0	31,8
Hors Éducation nationale	619 424	8,8	12,9	11,1	26,9	26,2	26,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique II-11 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2000



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau II-17 : Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2000

Résultats hors La Poste et France Télécom	1998	2000			Proportion de femmes (en %)
		Effectifs	Hommes	Femmes	
Détachements	33 000	37 656	20 689	16 967	45,1
Mises à disposition	5 062	4 623	2 573	2 050	44,3
Disponibilités	29 077	28 981	7 953	21 028	72,6
Positions hors cadres	870	1 278	890	387	30,3
Congés parentaux	8 087	8 922	287	8 635	96,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et des établissements publics nationaux.

Tableau II-18 : Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000

Positions statutaires	Effectifs	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Total
Détachements	37 656	58,8	22,0	19,2	100,0
Mises à disposition	4 623	63,2	14,7	22,1	100,0
Disponibilités	28 981	39,6	30,8	29,6	100,0
Positions hors cadres	1 278	52,5	27,1	20,3	100,0
Congés parentaux	8 922	32,8	33,0	34,1	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et établissements publics nationaux (hors La Poste et France Télécom).

C. Répartition géographique

II

Tableau II-19 : Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2000

Régions	Éducation nationale, universités, Jeunesse et sports recherche	Économie, finances et industrie	Intérieur et Outre mer	Équipement, Logement transports	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Défense	Total
Alsace	35 408	5 066	4 818	2 581	2 109	818	1 078	9 021	60 899
Aquitaine	53 173	9 393	7 356	6 407	3 037	2 096	2 010	22 018	105 490
Auvergne	24 983	5 641	3 131	3 819	1 407	1 878	951	8 469	50 279
Basse-Normandie	27 329	4 100	2 560	3 019	1 500	1 154	862	8 781	49 305
Bourgogne	31 689	5 112	4 040	4 303	2 047	1 759	1 084	8 583	58 617
Bretagne	46 020	8 403	5 153	6 425	2 354	2 500	3 085	39 961	113 901
Centre	45 243	6 752	4 742	4 665	2 261	1 545	1 387	20 873	87 468
Champagne-Ardenne	28 702	4 312	3 352	3 563	1 421	1 026	717	14 487	57 580
Corse	5 638	1 235	1 330	1 196	500	310	332	2 877	13 418
Franche-Comté	25 279	3 641	2 093	2 613	942	943	754	7 187	43 452
Haute-Normandie	36 645	5 175	5 076	2 960	1 721	675	906	4 398	57 556
Île-de-France	235 976	51 326	61 129	16 124	17 810	3 995	26 465	68 036	480 861
Languedoc-Roussillon	42 872	7 696	6 632	5 116	2 262	1 788	1 910	11 561	79 837
Limousin	14 854	2 480	1 857	2 036	728	1 138	693	4 057	27 843
Lorraine	51 693	6 353	6 171	4 591	2 932	1 731	1 130	25 356	99 957
Midi-Pyrénées	51 211	8 589	6 415	8 448	2 292	3 251	2 177	18 001	100 384
Nord-Pas-de-Calais	81 772	10 463	12 638	5 376	3 949	812	1 839	8 537	125 386
Pays de la Loire	48 266	9 551	5 841	5 424	2 564	2 157	2 928	12 333	89 064
Picardie	37 532	4 667	3 082	3 233	1 644	876	992	8 704	60 730
Poitou-Charentes	31 390	5 528	2 934	3 378	1 452	1 571	983	14 321	61 557
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	82 703	13 502	16 762	7 579	5 770	1 690	3 195	54 312	185 513
Rhône-Alpes	109 011	16 023	13 779	9 917	4 852	3 257	3 821	20 669	181 329
DOM	42 936	4 538	5 034	3 211	2 098	885	2 118	5 694	66 514
TOM	8 372	747	1 687	1 386	507	155	303	4 439	17 596
Étranger	399	2 380	201	28	0	10	15 262	9 587	27 867
Total	1 199 006	202 673	187 813	117 398	68 159	38 020	76 982	412 262	2 302 403

Effectifs réels

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau II-20 : Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2000

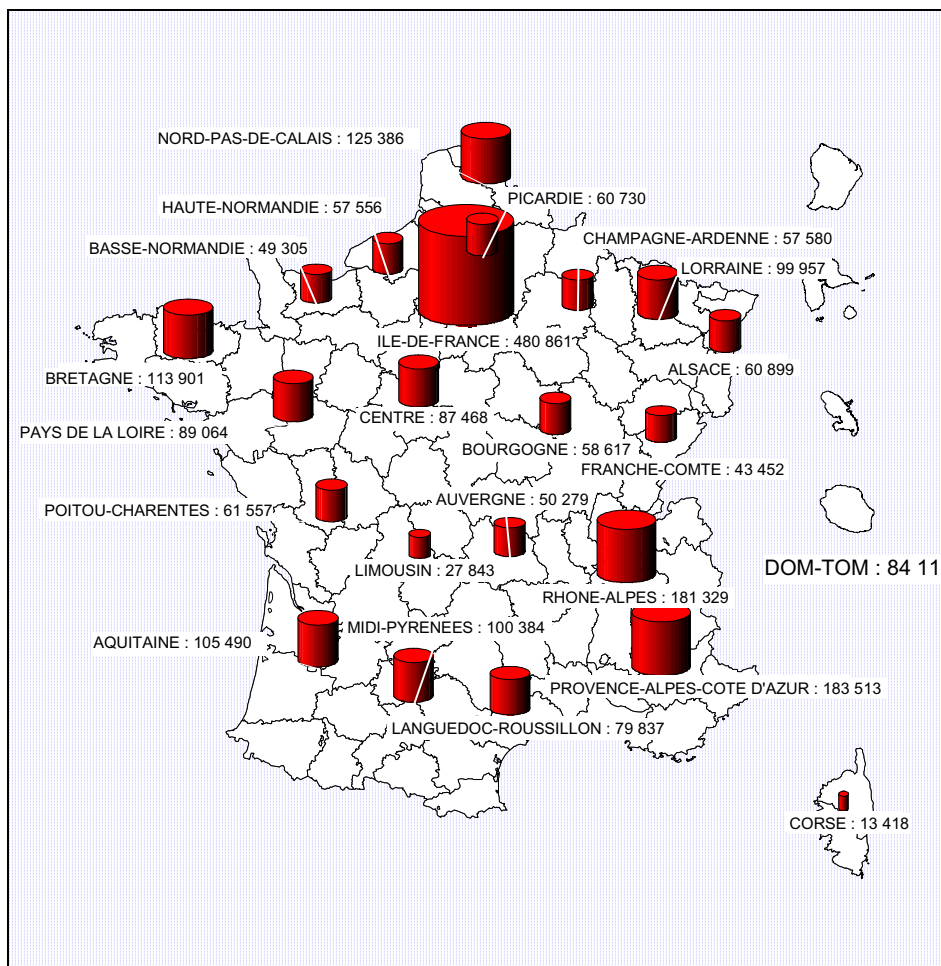
Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs
Alsace	60 899	Franche-Comté	43 452	Pays de la Loire	89 064
Bas-Rhin.....	33 296	Doubs	17 920	Loire-Atlantique	34 980
Haut-Rhin	19 594	Haute-Saône	6 755	Maine-et-Loire	16 125
Aquitaine	105 490	Jura	7 703	Mayenne	6 263
Dordogne	10 659	Terr de Belfort	4 541	Sarthe	13 476
Gironde	44 921	Haute-Normandie	57 556	Vendée	9 075
Landes	9 036	Eure	14 499	Picardie	60 730
Lot-et-Garonne	8 287	Seine-Maritime	39 657	Aisne	15 071
Pyrénées-Atlantiques ..	16 435	Île-de-France	480 861	Oise	19 746
Auvergne	50 279	Essonne	39 249	Somme	17 829
Allier	9 815	Hauts-de-Seine	43 498	Poitou-Charentes	61 557
Cantal	4 596	Paris	155 525	Charente	9 993
Haute-Loire	5 164	Seine-et-Marne	36 032	Charente-Maritime	15 702
Puy-de-Dôme	24 589	Seine-Saint-Denis	44 592	Deux-Sèvres	8 281
Basse-Normandie	49 305	Val-d'Oise	31 518	Vienne	15 269
Calvados	20 415	Val-de-Marne	43 755	Prov-Alpes-Côte-d'Azur 185 513	
Manche	17 142	Yvelines	41 968	Alpes de Hte-Provence ..	4 462
Orne	7 649	Languedoc-Roussillon 79 837			
Bourgogne	58 617	Aude	8 731	Alpes-Maritimes	27 447
Côte d'Or	19 444	Gard	16 763	Bouches-du-Rhône	63 235
Nièvre	7 169	Hérault	29 452	Hautes-Alpes	4 424
Saône-et-Loire	15 024	Lozère	2 926	Var	30 784
Yonne	10 096	Pyrénées-Orientales ...	11 334	Vaucluse	13 353
Bretagne	113 901	Limousin	27 843	Rhône-Alpes	181 329
Côtes d'Armor	13 419	Corrèze	7 342	Ain	12 306
Finistère	27 291	Creuse	4 501	Ardèche	6 372
Ille-et-Vilaine	29 002	Haute-Vienne	12 957	Drôme	11 040
Morbihan	16 474	Lorraine	99 957	Haute-Savoie	14 912
Centre	87 468	Meurthe-et-Moselle	27 870	Isère	33 553
Cher	9 962	Meuse	6 588	Loire	18 392
Eure-et-Loir	10 870	Moselle	32 604	Rhône	55 703
Indre	7 553	Vosges	11 157	Savoie	11 428
Indre-et-Loire	15 689	Midi-Pyrénées	100 384	DOM	66 514
Loir-et-Cher	8 133	Ariège	4 299	Guadeloupe	14 564
Loiret	19 540	Aveyron	6 753	Guyane	6 785
Champagne-Ardenne 57 580					
Ardennes	9 005	Gers	4 847	Martinique	13 707
Aube	8 750	Haute-Garonne	43 382	Réunion	25 044
Haute-Marne	6 748	Hautes-Pyrénées	7 034	TOM	17 596
Marne	20 181	Lot	4 932	Mayotte	1 532
Corse	13 418	Tarn	8 577	Nouvelle Calédonie	3 724
Corse-du-Sud	5 433	Tarn-et-Garonne	5 885	Polynésie Française	6 822
Haute-Corse	5 364	Nord-Pas-de-Calais . 125 386			
		Nord	77 861	St Pierre et Miquelon	548
		Pas-de-Calais	40 645	Terres austr et antarct	55
				Wallis et Futuna	481
				Étranger	27 867
				Total	2 302 403

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Les militaires de la Défense figurent dans les totaux régions, mais pas dans les lignes "départements".

Figure II-1 : Les agents de l'État par région au 31 décembre 2000



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau II-21 : Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2000

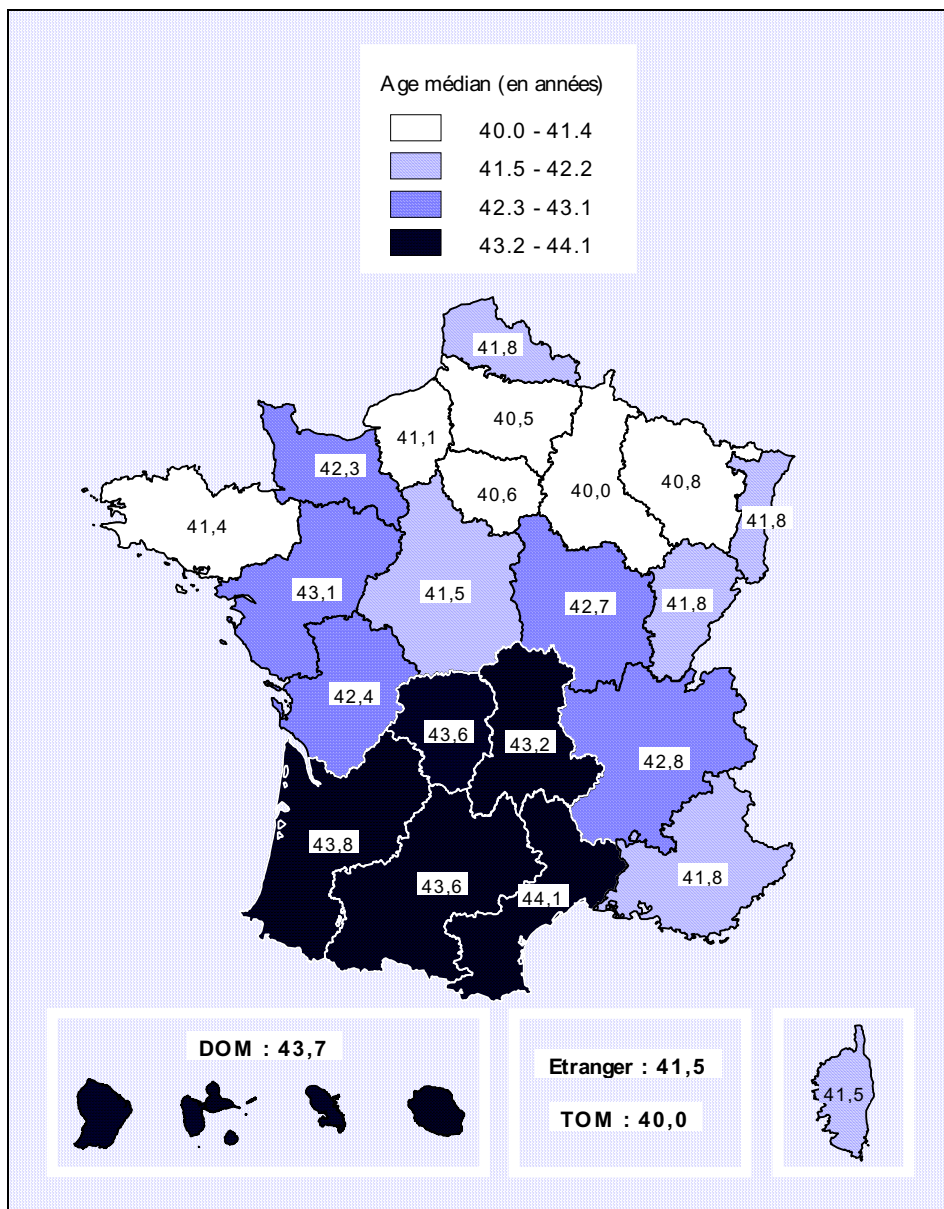
Régions	Part des - de 30 ans	Part des 50 ans et +	Âge moyen (en années)	Âge médian (1) (en années)
Alsace	19,0%	24,2%	41,2	41,8
Aquitaine	15,3%	28,7%	42,4	43,5
Auvergne	16,4%	27,7%	42,0	43,1
Basse-Normandie	17,3%	24,4%	41,3	42,1
Bourgogne	16,8%	26,1%	41,7	42,6
Bretagne	20,1%	22,4%	40,5	41,1
Centre	19,0%	23,3%	40,8	41,4
Champagne-Ardenne	22,6%	20,7%	39,7	39,8
Corse	17,3%	24,3%	41,2	41,4
Franche-Comté	18,6%	24,6%	41,1	41,7
Haute-Normandie	19,8%	22,2%	40,6	41,0
Île-de-France	22,0%	23,8%	40,5	40,5
Languedoc-Roussillon	17,4%	30,0%	42,3	43,5
Limousin	15,6%	28,5%	42,3	43,5
Lorraine	20,8%	22,2%	40,3	40,7
Midi-Pyrénées	16,4%	28,7%	42,2	43,3
Nord-Pas-de-Calais	18,9%	24,5%	41,0	41,7
Pays de la Loire	15,6%	26,1%	41,9	43,0
Picardie	21,0%	21,5%	40,2	40,5
Poitou-Charentes	19,5%	25,8%	41,1	42,2
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	20,6%	25,3%	40,9	41,4
Rhône-Alpes	17,4%	26,7%	41,7	42,6
DOM	13,7%	27,9%	42,7	43,6
TOM	20,4%	17,5%	39,4	39,2
Étranger	19,8%	23,4%	40,8	40,7
Total	19,1%	25,0%	41,1	41,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) L'âge médian est celui qui partage la population en deux parties égales : par exemple, en Bretagne la moitié des agents a moins de 41,4 ans.

Figure II-2 : Âge médian des agents de l'État par région au 31 décembre 2000



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

3 – Égalité professionnelle

III. Égalité professionnelle

Les femmes sont nombreuses à exercer leur activité professionnelle dans la fonction publique de l'État, puisqu'elles constituent 57% des effectifs en 2000. Cependant, elles rencontrent encore des obstacles pour accéder aux emplois supérieurs et aux « lieux de décision » de la fonction publique. Cela tient, pour une part, à leur faible présence dans les « viviers » de recrutement.

Au 31 décembre 2000, les femmes représentaient seulement 15% des 4 700 personnes qui occupent un emploi de direction ou d'inspection générale. La progression est lente, mais perceptible, entre le 1^{er} juin 1999 et le 31 décembre 2000. En 1999, on recensait 13% de femmes dans un champ comparable.

La part des femmes progresse dans presque toutes les catégories d'emplois supérieurs

La proportion de femmes dans les emplois à la décision du Gouvernement a progressé de 9% à 13% entre juin 1999 et décembre 2000. Elle croît de 14% à 15% pour les autres emplois.

La part de femmes baisse un peu dans les emplois de chefs de service, de directeurs adjoints, et de sous-directeurs. Les femmes occupaient 21% de ces postes en 1999 et 20% en 2000. Le nombre de femmes a pourtant légèrement augmenté, mais le nombre d'hommes a crû davantage. Ces postes représentent 17% de l'ensemble des emplois supérieurs de la fonction publique de l'État.

Les femmes sont mieux représentées dans les emplois centraux que dans les emplois de chefs de services déconcentrés. En 2000, un emploi supérieur d'administration centrale sur cinq est occupé par une femme. En revanche, les femmes sont deux fois moins présentes dans les emplois de chefs de services déconcentrés. Elle ne représentent qu'environ 10% des responsables au 31 décembre 2000. Cependant, ce taux progresse par rapport à 1999 (8%). Pour les autres emplois des services déconcentrés (ambassadeurs, préfets, trésoriers payeurs généraux), la proportion reste inférieure à 10% en 2000. Les recteurs font exception et comptent 23% de femmes (sur 30 postes).

Les femmes sont peu nombreuses parmi les présidents de juridictions territoriales administratives, à un niveau analogue à celui des services déconcentrés. Elles sont 5 sur 58 soit 9%, en additionnant chambres régionales des comptes, tribunaux administratifs, cours administratives d'appel. La représentation des femmes est plus importante parmi les présidents de juridictions judiciaires territoriales : 15%, soit 33 sur 222.

L'enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection, menée par la DGAFP, a été approfondie en 2002. La date d'observation est passée du 1^{er} juin au 31 décembre. De plus, des informations complémentaires ont été demandées sur les viviers de recrutement. Les résultats sont provisoires, car quelques administrations n'ont pas encore répondu de manière complète. Les résultats manquants ont été remplacés par ceux du 1^{er} juin 2000. La comparaison avec le 1^{er} juin 1999 est à champ constant, et ne compte ni les militaires, ni les magistrats de la Cour de cassation.

Un tiers des membres des jurys de concours sont des femmes

Un tiers des membres des jurys des concours et des examens professionnels sont des femmes (23% hors Éducation nationale). Ce pourcentage est nettement inférieur à la proportion de femmes parmi l'ensemble des agents de la fonction publique : 57%. Il est également plus faible que la proportion de femmes parmi la catégorie A (55%), la plus sollicitée pour participer à un jury de recrutement, puisque 86% des membres de jurys en sont issus.

Seulement un président de jury sur cinq est une femme. Cette proportion est même de un sur sept pour l'ensemble des ministères hors Éducation nationale.

La féminisation des organismes consultatifs

Les femmes sont mieux représentées dans les commissions administratives paritaires (CAP) et les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) que dans les comités techniques paritaires (CTP), dont les enjeux se situent à un niveau plus central. Au sein du conseil supérieur de la fonction publique de l'État, un élu syndical sur quatre est une femme, alors que pour les personnes désignées par l'administration, il y a plus d'une femme sur trois.

Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs

	Désignées par l'administration	Représentantes syndicales
Commissions administratives paritaires (CAP)	29,6	41,6
Comités techniques paritaires (CTP)	22,1	31,2
Comités hygiène et sécurité (CHS)	26,9	45,5
Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) (assemblée plénière)	36,7	23,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel, année 2000.

Deux nouvelles enquêtes pour mesurer la féminisation

La loi du 9 mai 2001 vise à assurer une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle recommande une analyse du mode de recrutement des fonctionnaires et des organismes de concertation, reposant sur des éléments chiffrés.

La DGAFP a initialisé deux enquêtes, pour mesurer la féminisation :

- L'enquête sur les instances paritaires a porté sur celles qui ont siégé au cours de l'année 2000. Pour les CAP, elle s'est limitée aux corps comportant au moins 500 personnes et aux corps à statut commun interministériel (administrateurs civils, attachés, secrétaires administratifs, adjoints et agents administratifs). Le taux de représentativité de l'enquête pour les CAP est de 63% de l'ensemble des titulaires de la fonction publique de l'État.

- L'enquête sur les jurys de concours a porté sur les 200 concours et examens professionnels offrant plus de 50 postes (parmi les 800 concours existants) et ayant eu lieu au cours de l'année 2000. 370 jurys ont été étudiés dont près de 300 à l'Éducation nationale. En effet, l'organisation des concours déconcentrés a nécessité plusieurs jurys pour un même concours.

Pour plus d'informations

- *Les femmes dans l'encadrement supérieur de l'État au 1er juin 2000*, Roger Martinez : Point Stat n°01-01
- *Jurys de concours et organismes consultatifs: état des lieux de la féminisation*, Josette Wertheim : Point Stat n°02.01, DGAFP, Mars 2002.
- *Piloter l'accès des femmes aux emplois supérieurs*, premier rapport du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques présidé par Anicet Le Pors, La Documentation française; février 2002.
- *8^{ème} rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales, 15 février 2002.

A. Emplois de direction et d'inspection générale

Tableau III-1 : Part des femmes dans les emplois de direction et d'inspection générale de la fonction publique de l'État en 1999 et 2000

Emplois de direction et d'inspection générale	1 ^{er} juin 1999				31 décembre 2000			
	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Emplois laissés à la décision du Gouvernement								
Directeurs d'administration centrale et assimilés (1)	140	21	161	13,0	138	37	175	21,1
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	152	11	163	6,7	153	14	167	8,4
Préfets	111	6	117	5,1	109	7	116	6,0
Recteurs	26	4	30	13,3	23	7	30	23,3
Sous-total	429	42	471	8,9	423	65	488	13,3
Autres emplois								
Grands corps de l'État (2)	417	84	501	16,8	370	86	456	18,9
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs (administration centrale)	534	140	674	20,8	580	144	724	19,9
Inspecteurs généraux (3)	506	134	640	20,9	542	160	702	22,8
Trésoriers payeurs généraux	105	4	109	3,7	107	6	113	5,3
Chefs de services déconcentrés (4)	1 606	140	1 746	8,0	1 699	195	1 894	10,3
Présidents de chambre régionale des comptes	22	2	24	8,3	23	3	26	11,5
Présidents de tribunal administratifs et de cour administrative d'appel	35	3	38	7,9	30	2	32	6,3
Premiers présidents et présidents de TGI (5)	192	30	222	13,5	189	33	222	14,9
Sous-total	3 417	537	3 954	13,6	3 540	629	4 169	15,1
Total	3 846	579	4 425	13,1	3 963	694	4 657	14,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Directeurs, Secrétaire Général du Gouvernement, Délégués interministériels.
- (2) Conseil d'État, Cour des comptes, Inspection générale des finances, personnels en activité dans ces corps.
- (3) Hors l'Inspection générale des finances.
- (4) Hors préfets, recteurs, TPG, ambassadeurs.
- (5) Premiers présidents de cours d'appel et présidents de tribunaux de grande instance.

Les militaires et magistrats de la Cour de Cassation ne figurent pas dans cette comparaison à champ constant. Ces résultats sont provisoires car, pour certaines administrations, les données de 2000 sont arrêtées au 1^{er} juin.

Tableau III-2 : Les effectifs des grands corps de l'État au 31 décembre 2000

	Titulaires				En activité dans le grand corps ou l'inspection générale			
	Hommes	Femmes	Total	% femmes	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Grands corps								
Conseil d'État	244	60	302	19,9	163	45	208	21,6
Cour des Comptes	305	56	361	15,5	148	33	181	18,2
Inspection générale des finances	181	18	199	9,0	59	8	67	11,9
Total	730	134	862	15,5	370	86	456	18,9
Ministères - Inspections générales								
Affaires sociales (IGAS)	89	41	130	31,5	62	26	88	29,5
Agriculture (IG de l'agriculture)	28	5	33	15,2	27	1	28	3,6
Agriculture (IG de l'E.A.) (1) (*)	49	17	66	25,8	49	17	66	25,8
Culture (IG des affaires culturelles)	13	6	19	31,6	11	6	17	35,3
Culture (IG de C. et E.A.) (2)	35	15	50	30,0	29	11	40	27,5
Défense (IG des Anciens combattants)	7	0	7	0,0	6	0	6	0,0
Économie, finances et industrie (IG de l'INSEE)	38	1	39	2,6	6	0	6	0,0
Économie et industrie (Industrie et commerce)	14	10	24	41,7	11	10	21	47,6
Économie et industrie (Poste et Télécom)	19	5	24	20,8	11	5	16	31,3
Éducation (IG de l'administration de l'EN) (*)	73	19	92	20,7	66	19	85	22,4
Éducation (IG de l'EN) (*)	153	10	163	6,1	145	9	154	5,8
Éducation (IG des bibliothèques)	4	4	8	50,0	4	3	7	42,9
Équipement, transports, tourisme, environnement (3)	49	8	57	14,0	65	34	99	34,3
Intérieur (IG de l'administration)	50	13	63	20,6	27	8	35	22,9
Jeunesse et sports	9	3	12	25,0	9	3	12	25,0
Justice (IG des services judiciaires)	14	8	22	36,4	14	8	22	36,4
Total	644	165	809	20,4	542	160	702	22,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(*) Résultats au 1^{er} juin 2000.

- (1) Inspection de l'enseignement agricole.
- (2) Inspection générale (IG) de la création et de l'enseignement artistique.
- (3) IG de la construction, IG de l'équipement, IG des transports et des travaux publics, IG de l'aviation civile, IG du tourisme, IG de l'environnement (21 personnes ont été affectées dans l'IG de l'environnement, créée en 2000, sans création d'un corps d'inspection générale). Aviation civile et environnement au 1^{er} juin 2000.

Tableau III-3 : Répartition entre hommes et femmes, selon les ministères, des emplois de direction d'administration centrale au 31 décembre 2000

Ministères	Directeur					Chef de service, directeur adjoint et sous-directeur				
	Hommes	%	Femmes	%	Total	Hommes	%	Femmes	%	Total
Affaires étrangères	15	88,2	2	11,8	17	104	78,8	28	21,2	132
Agriculture	6	66,7	3	33,3	9	32	80,0	8	20,0	40
Culture	4	44,4	5	55,6	9	24	75,0	8	25,0	32
Défense (1)	6	100,0	0	0,0	6	34	87,2	5	12,8	39
Économie et finances	20	83,3	4	16,7	24	89	80,9	21	19,1	110
Éducation nationale (2)	9	64,3	5	35,7	14	52	76,5	16	23,5	68
Emploi et solidarité (3)	17	68,0	8	32,0	25	43	66,2	22	33,8	65
Équipement (4)	15	83,3	3	16,7	18	53	80,3	13	19,7	66
Transports (5)	4	100,0	0	0,0	4	23	85,2	4	14,8	27
Intérieur - DGA et Outre-mer	15	88,2	2	11,8	17	41	87,2	6	12,8	47
Intérieur - Police	11	100,0	0	0,0	11	59	98,3	1	1,7	60
Justice	6	66,7	3	33,3	9	17	73,9	6	26,1	23
Premier ministre (6)	10	83,3	2	16,7	12	9	60,0	6	40,0	15
Total	138	78,9	37	21,1	175	580	80,1	144	19,9	724

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(1) Défense et anciens combattants. Les militaires ne sont pas comptés. Résultat du 1er juin 1999 pour les directeurs.

(2) Éducation nationale, jeunesse et sports. Résultats au 1er juin 2000.

(3) Affaires sociales, santé, travail, emploi. Résultats au 1er juin 2000 pour le secteur travail et emploi.

(4) Équipement, environnement, tourisme.

(5) Aviation civile. Résultats au 1er juin 2000.

(6) Premier Ministre. Résultats au 1er juin 2000.

Tableau III-4 : Répartition entre hommes et femmes, selon les ministères, des emplois de chef de service déconcentré au 31 décembre 2000

Ministères	Hommes	%	Femmes	%	Total
Affaires étrangères	82	83,7	16	16,3	98
Affaires sociales et Santé	113	61,7	70	38,3	183
Agriculture	116	92,8	9	7,2	125
Culture	101	89,4	12	10,6	113
Défense (Anciens combattants)	18	94,7	1	5,3	19
Économie et finances et industrie	345	95,6	16	4,4	361
Éducation nationale	93	91,2	9	8,8	102
Équipement, transports, tourisme	191	94,6	11	5,4	202
Intérieur - DGA et Outre-mer	10	71,4	4	28,6	14
Intérieur - Police	237	96,7	8	3,3	245
Jeunesse et sports	118	93,7	8	6,3	126
Justice	157	85,8	26	14,2	183
Travail, emploi, formation	118	95,9	5	4,1	123
Total	1 699	89,7	195	10,3	1 894

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

B. Jurys de concours

Tableau III-5 : La place des femmes dans les jurys de concours par catégorie socio-professionnelle des postes offerts en 2000

	Nombre de jurys de concours	Proportion de femmes jurées (en %)	Proportion de femmes parmi les présidents (en %)
Administrateur civil	4	41,3	0
Attaché	11	29,6	11,1
Ingénieur	19	25,7	15,3
Enseignant	16	32,9	15
Secrétaire administratif	94	56,5	37,9
Technicien	17	29,6	17,1
B et C police et administration pénitentiaire	6	31,0	0
Adjoint administratif	81	41,4	22,6
Ouvrier	124	26,3	25,8
Total	372	33,3	20,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel, année 2000.

C. Organismes consultatifs

Tableau III-6 : Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs en 2000 (en %)

	Désignées par l'administration	Représentantes syndicales
Commissions administratives paritaires (CAP)	29,6	41,6
Comités techniques paritaires (CTP)	22,1	31,2
Comités hygiène et sécurité (CHS)	26,9	45,5
Assemblée plénière du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)	36,7	23,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions du personnel.

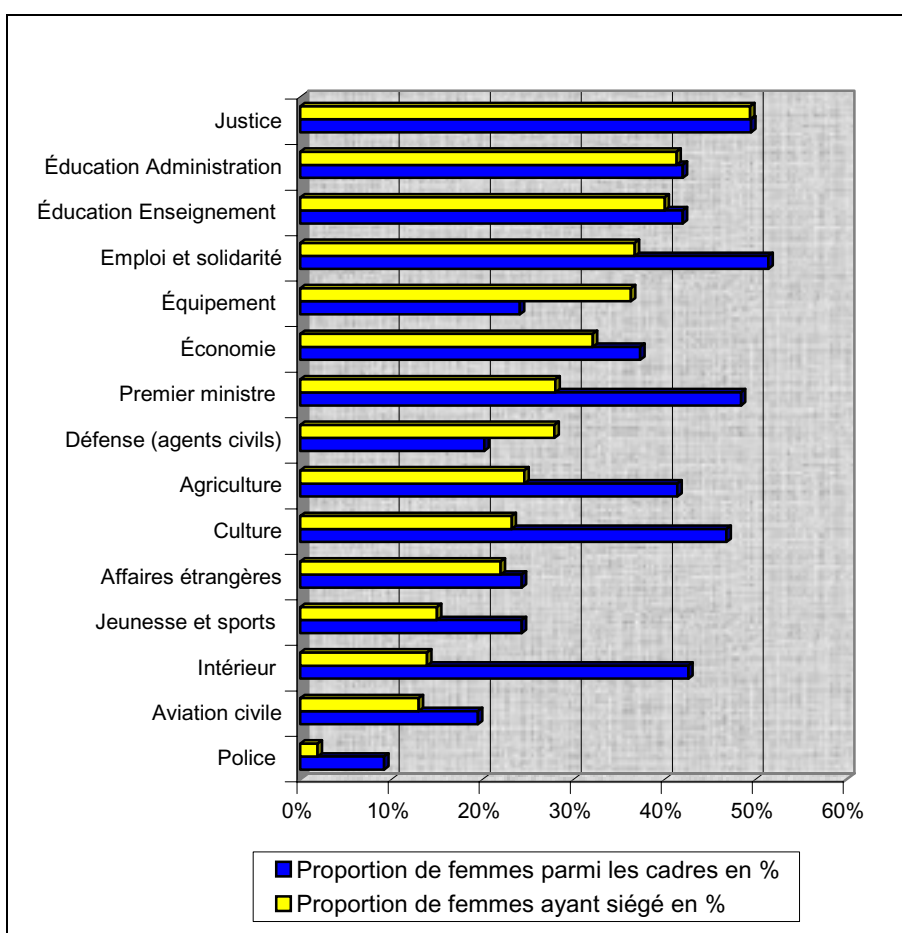
Tableau III-7 : Représentation des femmes dans les CAP par catégorie socio-professionnelle en 2000 (en %)

Catégorie socio-professionnelle	Catégorie hiérarchique	Proportion de femmes dans la csp (1)	Désignées par l'administration	Représentantes syndicales
Administrateur civil	A	38,0	21,1	21,8
Attaché	A	48,2	26,5	37,6
Ingénieur	A	19,1	15,1	21,0
Enseignant	A	55,2	22,2	25,0
Enseignant	B	76,8	47,4	47,4
Secrétaire administratif	B	67,0	34,9	57,6
Technicien	B	20,0	28,4	20,3
B police et adm. pénitentiaire	B	13,3	21,4	0,0
C police adm. pénitentiaire	C	9,7	29,4	5,9
Adjoint administratif	C	78,1	33,6	65,9
Ouvrier	B	2,8	33,3	16,7
Ouvrier	C	28,7	37,7	23,5
Total		58,1	29,6	41,6
Total hors Éducation nationale		48,1	29,0	40,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions du personnel.

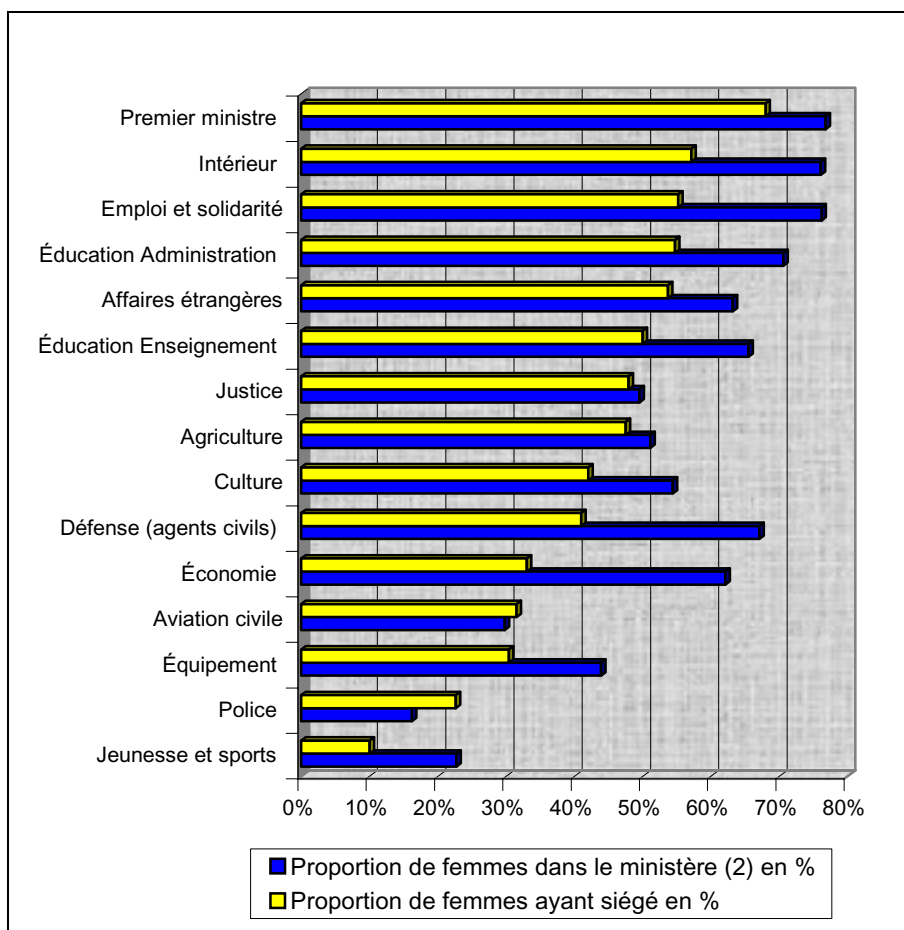
(1) Pour les CAP retenues dans l'enquête.

Graphique III-12 : Représentation des femmes dans les CAP : l'administration



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquête auprès des directions du personnel.

Graphique III-13 : Représentation des femmes dans les CAP (1) : les représentants du personnel



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel.

(1) CAP : Commission administrative paritaire.

(2) Pour les CAP retenues dans l'enquête.

4 - Rémunérations

IV. Rémunérations

L'évolution du salaire moyen des fonctionnaires dépend des mesures générales et catégorielles et de l'effet de structure, dit GVT solde (glissement vieillesse technicité). Ce dernier prend en compte les effets d'ancienneté et de promotion (GVT positif) ainsi que l'effet des flux d'entrée et de sortie des personnels de la fonction publique.

En 2001, la progression des salaires résulte des mesures de revalorisation générales de la valeur du point intervenues :

- en décembre 2000 (+ 0,5%) dont l'effet report en année pleine s'est fait sentir en 2001 ;
- en mai 2001 (+ 0,5%) et novembre 2001 (+ 0,7%).

A ceci, il faut ajouter l'attribution de points d'indice pour les bas salaires, en mai et juillet 2001, et la poursuite des plans catégoriels.

Au total, le bilan salarial montre que les mesures salariales ont contribué pour 1,6% à la progression du salaire moyen par tête. L'effet de structure étant estimé par ailleurs à 0,5%, le salaire moyen par tête a progressé de 2,1% par rapport à l'année précédente.

Evolution du salaire moyen par tête brut (SMPT) depuis 1992 (en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (estimation budget)
SMPT brut (francs courants)	5,4	4,5	2,5	3,5	2,6	1,4	1,5	1,8	1,9	2,1
Hausse des prix (hors tabac)	2,3	1,8	1,4	1,7	1,9	1,1	0,6	0,5	1,6	1,6

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : INSEE (jusqu'en 2000), estimation direction du Budget pour 2001.

Les facteurs de progression de la masse salariale

Les mesures salariales générales (revalorisation de la valeur du point en particulier) et catégorielles (mesures statutaires et indiciaires) à caractère collectif décidées par les pouvoirs publics contribuent à accroître la masse salariale, à structure et effectifs constants.

Le glissement vieillesse et technicité (G.V.T.) intègre l'ensemble des variations suivantes :

- avancements d'échelons et promotions de grade ou de corps dont bénéficient les fonctionnaires. Cet effet de carrière est appelé G.V.T. positif.

- entrées de nouveaux agents compensant le départ provisoire (disponibilité, détachement, congé de longue durée...) ou définitif (retraite, démission...) de fonctionnaires. Cet effet de noria est généralement négatif en raison du niveau globalement supérieur de la rémunération des agents quittant la fonction publique par rapport à celle des nouveaux entrants.

La somme algébrique des deux effets constitue l'effet de structure dit «G.V.T. solde».

Un salaire net moyen de 1944 euros

En 2000, le salaire moyen net mensuel dans la fonction publique de l'État s'établissait à 1 944 euros. Ceci correspond à un traitement indiciaire brut de 1 959 euros auquel s'ajoutent des compléments de rémunération (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et rémunérations annexes) de 353 euros en moyenne par mois. Les prélèvements pour charges sociales représentent 16% du salaire brut.

Le salaire moyen est fortement lié à la structure des emplois. L'importance des cadres A, qui représentent 47% de l'ensemble des agents dans la fonction publique de l'État explique un salaire moyen relativement élevé, comparé à celui des autres fonctions publiques et du secteur privé.

Salaires annuels moyens bruts (1) en 1999 (en euros)

Fonction publique de l'État	27 222
Fonction publique hospitalière	24 230
Fonction publique territoriale	20 067
Secteur privé	25 120

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : INSEE.

(1) Le taux de prélèvement est d'environ 16% pour les salariés du public et 20,5% pour ceux du privé.

Les composantes de la rémunération des fonctionnaires :

- le traitement annuel brut d'un fonctionnaire régi par le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985. Il est obtenu en multipliant l'indice majoré correspondant à l'échelon du grade qu'il détient par le centième de la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré (5 212,84 euros au 1^{er} mars 2002) ;
- l'indemnité de résidence : 3%, 1% ou 0% du traitement selon la zone ;
- le supplément familial de traitement composé d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement. En mars 2002, son montant mensuel est fixé à 2,29 euros pour un enfant ; il est compris entre 69,05 euros et 103,97 euros pour deux enfants, 170,92 euros et 264,06 euros pour trois enfants, 121,33 euros et 191,18 euros par enfant supplémentaire ;
- la bonification indiciaire : attribution de points d'indices supplémentaires attachée à certains emplois ;
- diverses primes et indemnités.

Pour plus d'informations

- *L'évolution des salaires jusqu'en 1999*. SYNTHES n°57, Statistique publique, janvier 2002.
- *Les salaires des agents de l'État en 2000*. Véronique CORNUAU et Dominique QUARRÉ, INSEE-PREMIERE, n°818, janvier 2001.
- *Les salaires des agents de l'État en 1999*. Véronique CORNUAU et Dominique QUARRÉ, INSEE-PREMIERE, n°768, avril 2001.
- *Les salaires des agents de l'État en 1998*. Dominique QUARRÉ, INSEE-RESULTATS 760-761, série Emploi-Revenus, n°181-182, septembre 2001.

Tableau IV-1 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990

Années	Date	Ampleur	Valeur de l'indice	100	Points uniformes	Observations
1990	1 ^{er} janvier (1)	0,5%	28 270 F	4 309,73 €		
	1 ^{er} avril	1,2%	28 607 F	4 361,11 €		
	1 ^{er} décembre	1,3%	28 973 F	4 416,91 €	3	Attribution de points pour les agents rémunérés au minimum de traitement au 1 ^{er} décembre 1990
1991	1 ^{er} août	0,5%	29 118 F	4 439,01 €	2	<i>Années couvertes par accord salarial</i> Relèvement rétroactif décidé en novembre 1991
et	1 ^{er} novembre	1,0%	29 408 F	4 483,22 €		
1992	1 ^{er} février	1,3%	29 784 F	4 540,54 €		
	1 ^{er} octobre	1,4%	30 190 F	4 602,44 €		
1993	1 ^{er} février	1,7%	30 711 F	4 681,86 €		(2)
1994	1 ^{er} janvier (3)	0,7%	30 926 F	4 714,64 €		<i>Années couvertes par l'accord salarial du 9 novembre 1993</i>
et	1 ^{er} août (3)	0,5%	31 080 F	4 738,12 €		
	1 ^{er} décembre (3)	1,1%	31 422 F	4 790,25 €		
1995	1 ^{er} mars	1,2%	31 799 F	4 847,73 €		
	1 ^{er} novembre	1,4%	32 244 F	4 915,57 €		
1996		0,0%	32 244 F	4 915,57 e		
1997	1 ^{er} mars	0,5%	32 405 F	4 940,11 €		
	1 ^{er} octobre	0,5%	32 567 F	4 964,81 €		
1998	1 ^{er} avril	0,8%	32 828 F	5 004,60 €		<i>Années couvertes par l'accord salarial du 10 février 1998</i> Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 316 et 1 point jusqu'à l'IM 412
	1 ^{er} juillet				1 à 2	
et	1 ^{er} novembre	0,5%	32 990 F	5 029,29 €		
1999	1 ^{er} avril	0,5%	33 155 F	5 054,45 €	1	Attribution d'un point uniforme
	1 ^{er} juillet				1 à 2	Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 294 et 1 point jusqu'à l'IM 374 (4)
	1 ^{er} décembre	0,8%	33 419 F	5 094,69 €	1	Attribution d'un point uniforme
2000	1 ^{er} décembre	0,5%	33 586 F	5 120,15 €		

Années	Date	Ampleur	Valeur de l'indice 100	Points uniformes	Observations
2001	1 ^{er} mai	0,5%	33 754 F	5 145,76 €	1 à 5 Attribution de 5 points jusqu'à l'IM 254, 4 points jusqu'à l'IM 263, 3 points jusqu'à l'IM 275, 2 points jusqu'à l'IM 321, 1 point jusqu'à l'IM 350.
	1 ^{er} juillet				1 à 3 Attribution de 3 points jusqu'à l'IM 259, 2 points jusqu'à l'IM 261, 1 point jusqu'à l'IM 263
	1 ^{er} novembre	0,7%	33 990 F	5 181,74 €	
2002	1 ^{er} mars	0,6%		5 212,84 €	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP - Budget.

Hors La Poste et France Télécom à partir de 1991.

(1) Les mesures salariales sont appréciées en exercice : l'effet des mesures d'apurement est imputé à l'année au titre de laquelle ces mesures ont été prises et non à l'année au cours de laquelle elles sont entrées en vigueur.

(2) L'année 1993 est à la fois prise en compte :

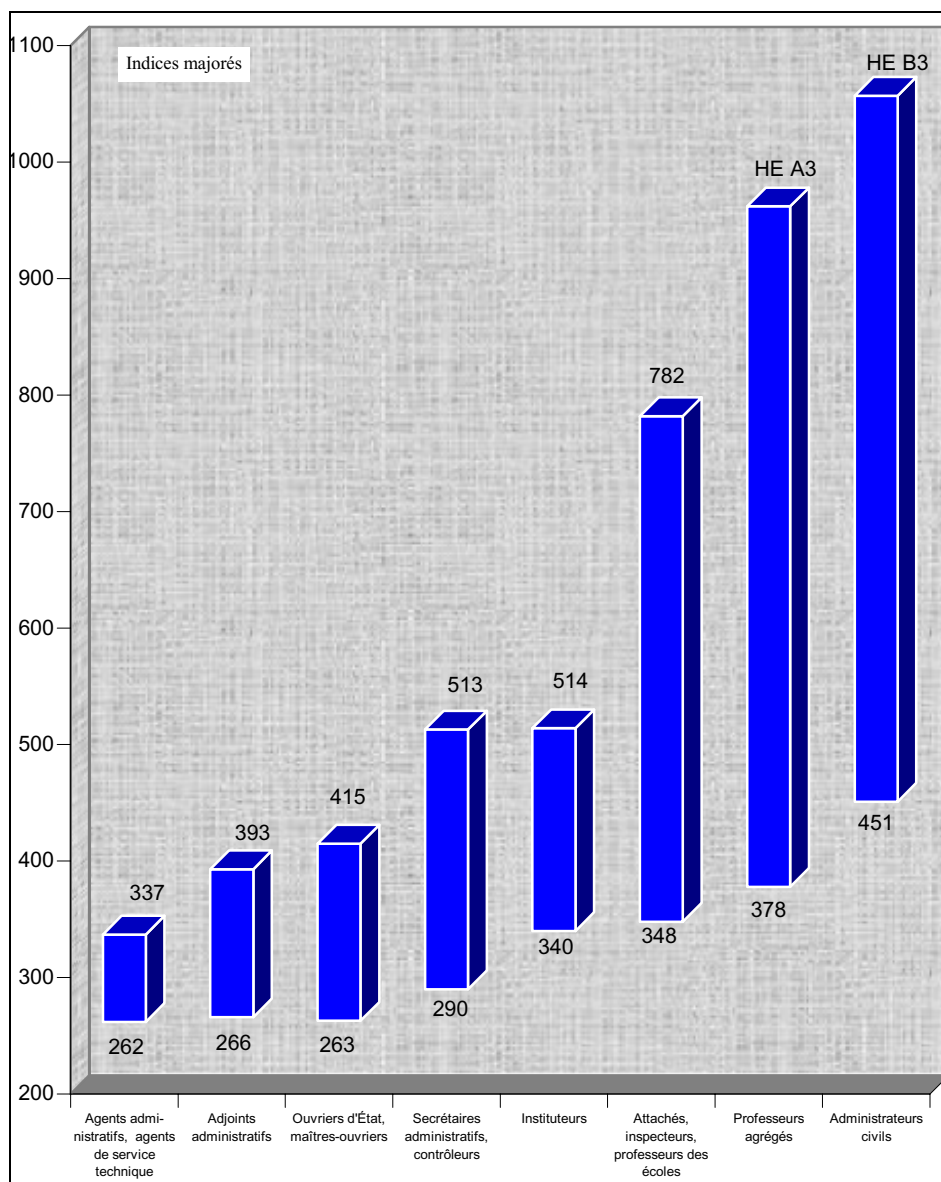
- par l'accord salarial 1991-1992 (mesure de 1,7% au 1. 2. 93)

- par l'accord salarial 1994-1995, qui prévoit un rattrapage de 1 % au titre de 1993 dont la charge est étalée sur 1994 et 1995.

(3) Sauf pour les indices majorés ≤ 275 : + 1% au 1er janvier 1994 (31 018 F), + 0,5% au 1er août 1994 (31 173 F), + 0,8% au 1er décembre 1994 (31 422 F).

(4) Valeur de l'indice à la signature de l'accord.

Graphique IV-1 : Échelonnement des indices caractéristiques de la fonction publique au 1er mars 2002



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP - INSEE.

Tableau IV-2 : Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1^{er} mars 2002

Niveaux de traitement	Indice majoré	Traitement mensuel brut en euros	Traitement mensuel net (1) en euros
Niveaux indiciaires caractéristiques			
Minimum de pension	216	938,31	875,44
Minimum de traitement	261	1 133,79	958,62
Sommet de grille	820	3 562,10	2 978,93
Début hors échelle (HE A1)	HE A1	3 822,74	3 196,90
Sommet hors échelle (HE G)	HE G	6 516,05	5 449,27
Niveaux de début et de fin de carrière pour des corps caractéristiques			
Agents administratifs, agents de service technique :			
- début de carrière (E2)	262	1 138,13	962,29
- fin de carrière (E3)	337	1 463,93	1 224,26
Adjoints administratifs :			
- début de carrière (E4)	266	1 155,51	976,98
- fin de carrière (NEI)	393	1 707,20	1 427,71
Ouvriers d'État, maîtres-ouvriers :			
- début de carrière (E3)	263	1 142,48	965,97
- fin de carrière (MOP)	415	1 802,77	1 507,63
Secrétaires administratifs, contrôleurs :			
- début de carrière	290	1 259,77	1 065,14
- fin de carrière	513	2 228,48	1 863,64
Instituteurs (2)			
- début de carrière	340	1 476,97	1 235,17
- fin de carrière	514	2 232,83	1 867,28
Attachés, inspecteurs, professeurs des écoles :			
- début de carrière	348	1 511,72	1 264,23
- fin de carrière	782	3 397,03	2 840,89
Professeurs agrégés :			
- début de carrière	378	1 642,04	1 373,21
- fin de carrière	HE A3	4 178,96	3 494,80
Administrateurs civils :			
- début de carrière	451	1 959,15	1 638,41
- fin de carrière (hors classe , HE B3)	HE B3	4 591,64	3 839,92

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP - INSEE.

- (1) Le traitement mensuel brut est soumis à retenue pour pension (7,85 %) mais plus à cotisation maladie depuis le 1^{er} janvier 1998. La CSG (7,5 %) et la CRDS (0,5 %) sont déduites selon leurs taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998. La contribution de solidarité (1 %) n'est déduite que pour les indices dont le salaire mensuel net afférent est supérieur au seuil d'assujettissement prévu pour cette cotisation (IB 296, IM 288). En conséquence, actuellement, les indices inférieurs à l'IM 313 en zone d'IR 0 % ne sont pas assujettis à la CS.
- (2) Il n'y a plus de recrutement dans ce corps.

Tableau IV-3 : Valeur du traitement annuel brut afférent à l'indice 100

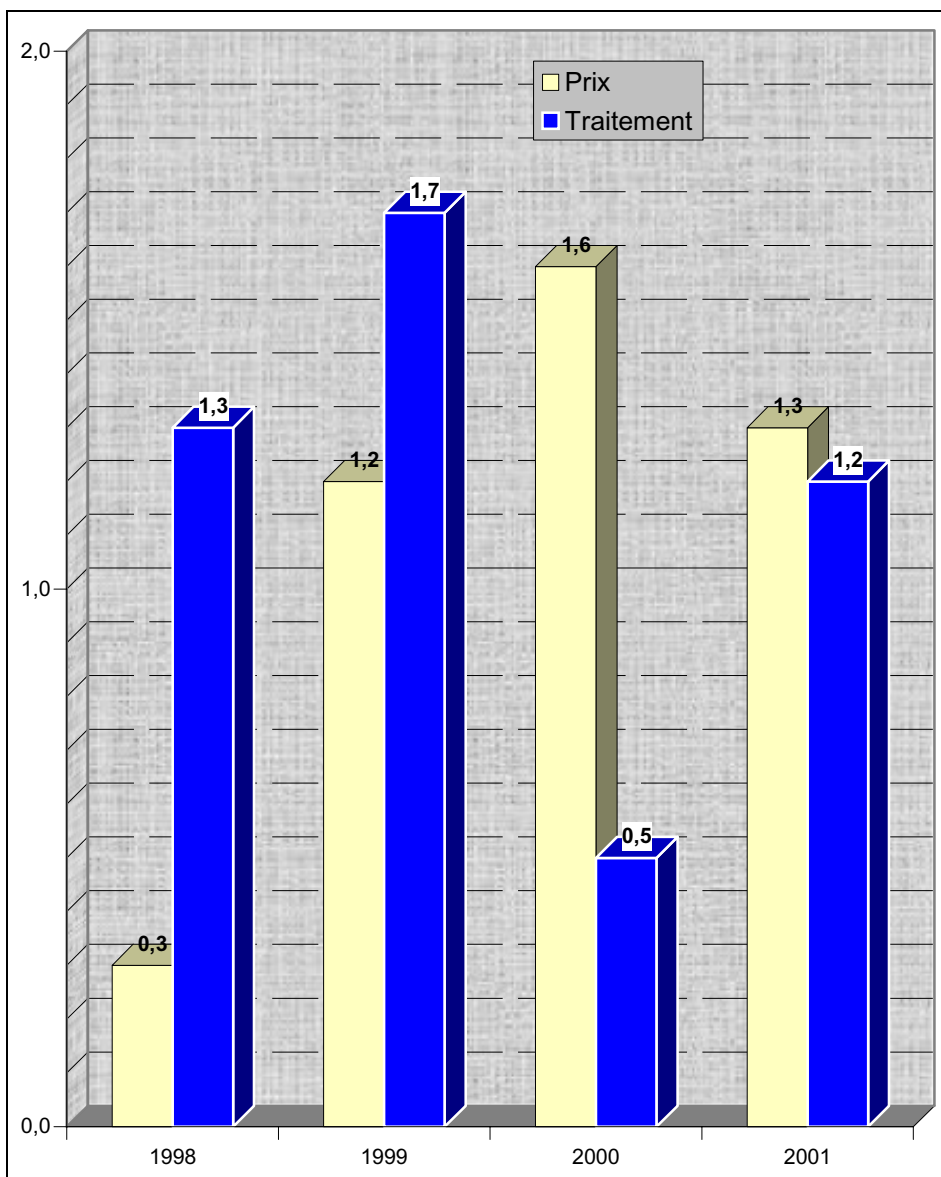
(en euros)

Années	Valeur prévue en loi de finances initiale (1)	Valeur réelle moyenne (2)
1991	4 451,51	4 433,48
1992	4 504,87	4 551,24
1993	4 675,61	4 675,24
1994	4 725,92	4 728,77
1995	4 849,40	4 849,45
1996	4 915,57	4 915,57
1997	4 915,57	4 942,19
1998	4 964,81	4 998,77
1999	5 051,55	5 051,51
2000	5 094,69	5 096,82
2001	5 094,69	5 143,22

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

*Sources : (1) Lois de finances initiales.**(2) DGAFP. Cette valeur correspond à la valeur moyenne pondérée de l'année.*

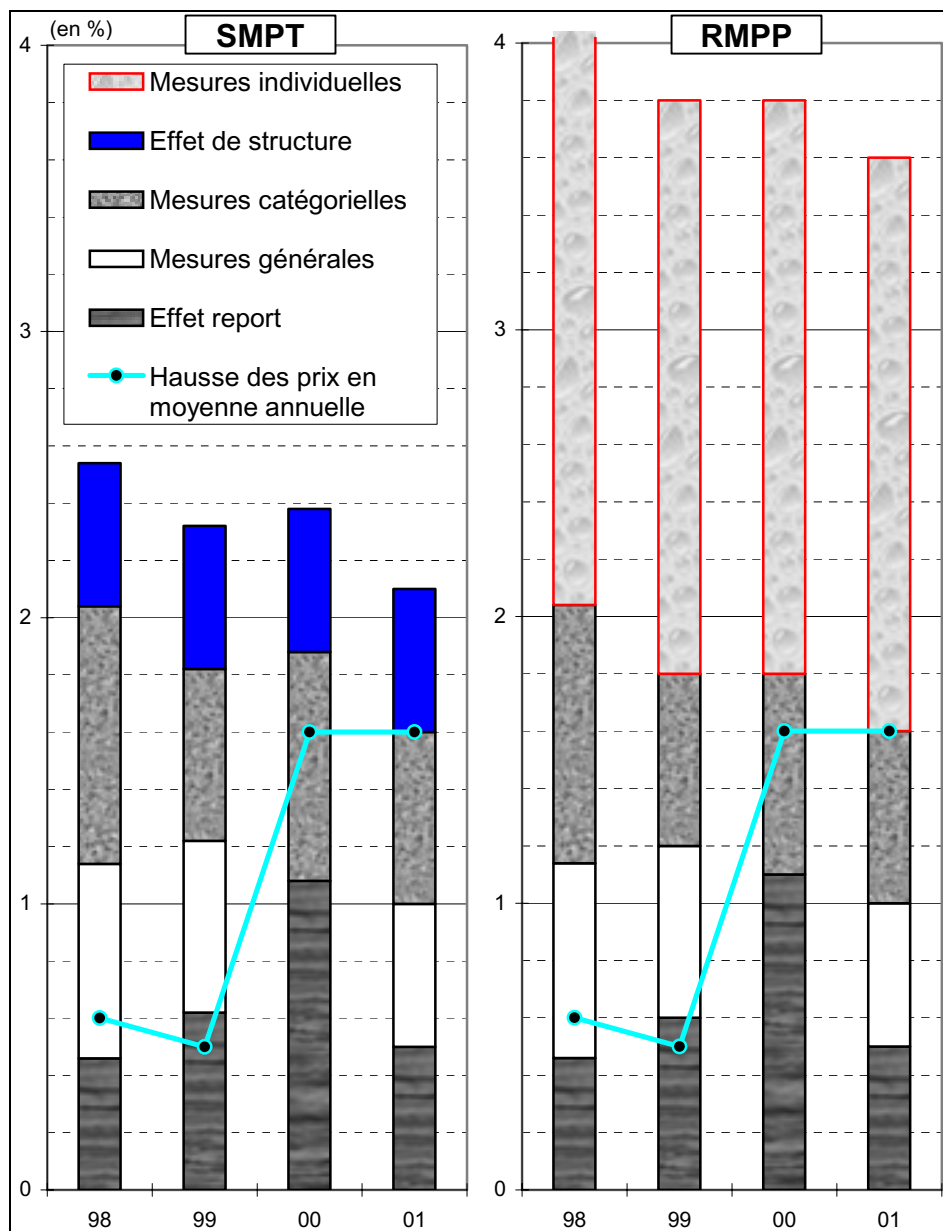
Graphique IV-2 : Évolution comparée des prix et des traitements de la Fonction Publique depuis 1998 - en glissement.



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
Source : DGAFP - Budget.

Les prix sont hors tabac depuis 1992.

Graphique IV-3 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : DGAFP - Budget.

Tableau IV-4 : Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998

Année	En glissement (en %)		En moyenne (en %)							
	Prix	Mesures générales valeur du point et points uniformes	Prix	Effet report des mesures de l'année précédente	Mesures de l'année	Mesures catégorielles	Effet de structure (GVT solde)	SMPT (1)	Effet de carrière (GVT positif)	RMPP (2)
1998	0,3	1,3	0,6	0,5	0,7	0,9	0,5	2,5	2,0	4,0
1999	1,2	1,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	2,3	2,0	3,8
2000	1,6	0,5	1,6	1,1	0,0	0,8	0,5	2,3	2,0	3,8
2001	1,3	1,2	1,6	0,5	0,5	0,6	0,5	2,1	2,0	3,6

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP - Budget.

(1) SMPT = salaire moyen par tête = Mesures générales + mesures catégorielles + GVT solde (effet de carrière, dit GVT positif + effet de flux des effectifs, dit GVT négatif). La progression du SMPT mesure l'évolution de la masse salariale à effectif constant.

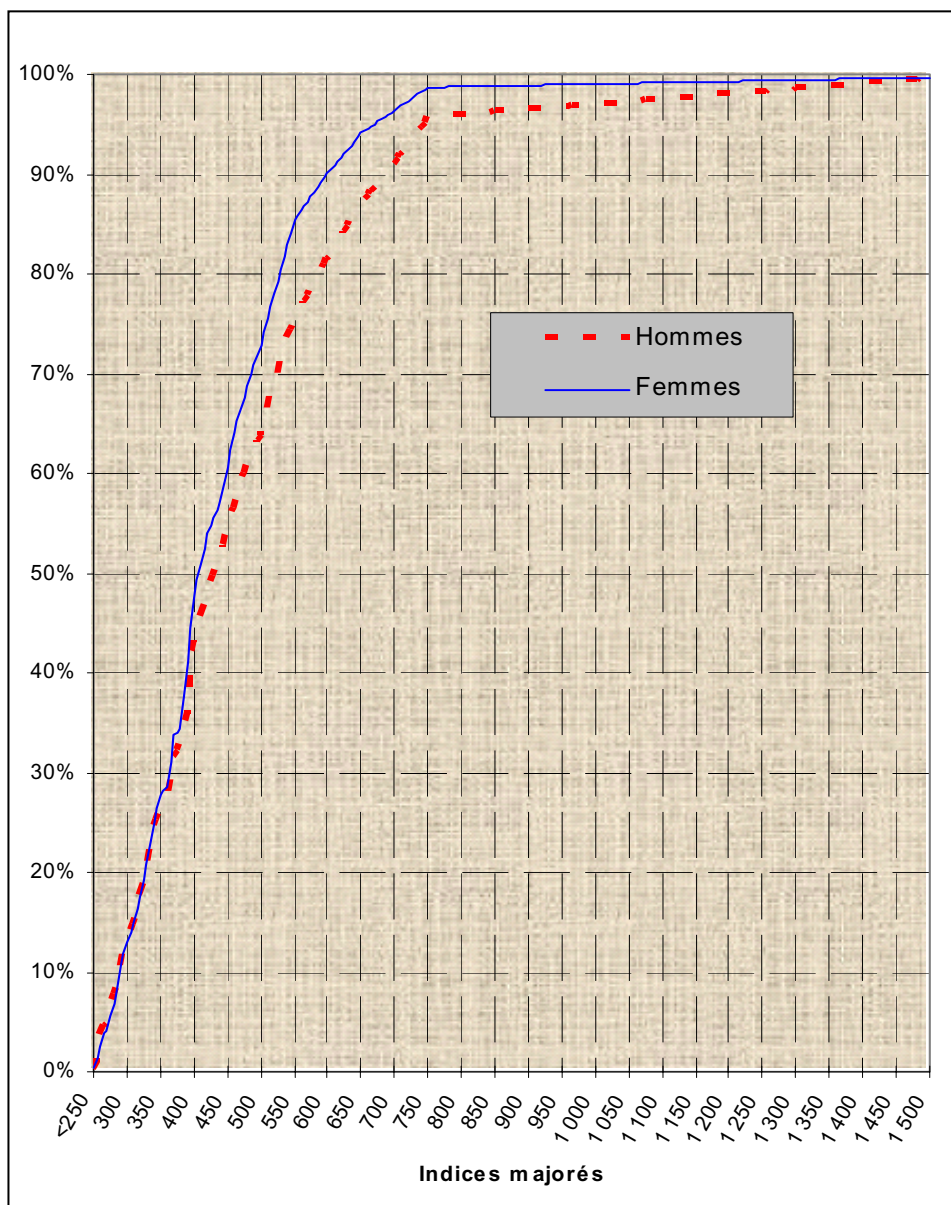
(2) RMPP = rémunération brute moyenne des personnes en place = Mesures générales + mesures catégorielles + GVT positif. La progression de la RMPP mesure l'évolution de la fiche de paie moyenne des agents en place, deux années de suite.

Tableau IV-5 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2000

Indices majorés	Effectifs			% simples			% cumulés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<255	1 793	4 210	6 003	0,2	0,4	0,4	0,2	0,4	0,4
255-259	4 964	8 226	13 190	0,7	0,8	0,8	0,9	1,3	1,1
260-264	18 978	13 121	32 099	2,6	1,4	1,9	3,5	2,6	3,0
265-269	7 553	12 219	19 772	1,0	1,3	1,2	4,6	3,9	4,2
270-274	3 754	1 104	4 858	0,5	0,1	0,3	5,1	4,0	4,5
275-279	5 153	15 026	20 179	0,7	1,6	1,2	5,8	5,6	5,7
280-284	13 665	11 230	24 895	1,9	1,2	1,5	7,7	6,7	7,1
285-289	6 631	13 771	20 402	0,9	1,4	1,2	8,6	8,1	8,3
290-299	14 047	23 970	38 017	1,9	2,5	2,2	10,5	10,6	10,6
300-309	19 372	22 563	41 935	2,7	2,3	2,5	13,2	13,0	13,0
310-319	11 917	19 849	31 766	1,6	2,0	1,9	14,8	15,0	14,9
320-329	19 508	24 401	43 909	2,7	2,5	2,6	17,5	17,5	17,5
330-339	20 291	31 523	51 814	2,8	3,3	3,1	20,3	20,8	20,6
340-349	28 538	40 981	69 519	3,9	4,2	4,1	24,2	25,0	24,7
350-359	14 298	26 598	40 896	2,0	2,7	2,4	26,2	27,8	27,1
360-369	10 119	7 364	17 483	1,4	0,8	1,0	27,6	28,5	28,1
370-379	29 593	50 212	79 805	4,1	5,2	4,7	31,6	33,7	32,8
380-389	9 132	5 418	14 550	1,3	0,6	0,9	32,9	34,3	33,7
390-399	22 907	66 567	89 474	3,1	6,9	5,3	36,0	41,1	38,9
400-419	51 693	64 656	116 349	7,1	6,7	6,9	43,1	47,8	45,8
420-439	34 937	59 270	94 207	4,8	6,1	5,6	47,9	53,9	51,3
440-459	26 875	31 183	58 058	3,7	3,2	3,4	51,6	57,1	54,8
460-479	35 913	66 248	102 161	4,9	6,8	6,0	56,6	64,0	60,8
480-499	34 029	46 338	80 367	4,7	4,8	4,7	61,2	68,8	65,5
500-519	19 706	40 453	60 159	2,7	4,2	3,5	63,9	72,9	69,1
520-549	37 856	49 334	87 190	5,2	5,1	5,1	69,1	78,0	74,2
550-599	46 508	71 291	117 799	6,4	7,4	6,9	75,5	85,4	81,2
600-649	44 186	45 788	89 974	6,1	4,7	5,3	81,6	90,1	86,5
650-699	40 221	38 579	78 800	5,5	4,0	4,6	87,1	94,1	91,1
700-749	28 776	22 665	51 441	4,0	2,3	3,0	91,1	96,4	94,1
750-820	33 961	22 035	55 996	4,7	2,3	3,3	95,7	98,7	97,4
HE	28 438	9 327	37 765	3,9	1,0	2,2	99,6	99,7	99,7
Indétermin	2 569	3 090	5 659	0,4	0,3	0,3	100,0	100,0	100,0
Total	727 881	968 610	1 696 491	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Graphique IV-4 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2000



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Tableau IV-6 : Distribution des salaires nets des agents titulaires civils de l'État en 2000

Centiles	Salaire annuel net en euros courants		
	1999	2000	Évolution 2000/1999 (en %)
5	13 344	13 608	2,0
10	14 748	15 000	1,7
20	16 908	17 244	2,0
30	18 564	18 924	1,9
40	20 184	20 532	1,7
50	21 816	22 188	1,7
60	23 688	24 132	1,9
70	25 944	26 460	2,0
80	29 328	29 820	1,7
90	35 184	35 784	1,7
95	41 208	42 012	2,0
C90/C10	2,39	2,39	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'État (INSEE première n° 768).

Lecture : en 1999, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net inférieur à 15 000 € ; le salaire net médian (C 50) s'est élevé à 22 188 €.

Le « salaire » comprend le traitement, les compléments de traitement, les primes et indemnités. Sont déduites les cotisations sociales « salariés », ainsi que la CSG et la CRDS.

Tableau IV-7 : Salaire net annuel moyen par catégorie socioprofessionnelle et statut des agents des services civils de l'État en 2000

	Salaires nets en euros courants		Evolution 2000/1999 en % (euros courants)
	1999	2000	
Ensemble	22 882	23 323	1,93
Dont : enseignants	24 509	24 948	1,79
Cadres	28 563	28 849	1,00
Administratifs et techniques	37 062	38 136	2,90
Enseignants	27 132	27 348	0,80
Professions intermédiaires	19 796	20 076	1,41
dont - Enseignement	18 547	18 656	0,59
- Administration	22 105	22 429	1,47
- Police et prisons	27 022	27 269	0,91
- Techniques	20 602	20 996	1,91
Employés et ouvriers	16 778	17 072	1,75
Dont : - Employés administratifs	16 778	17 175	2,37
- Police et prisons	21 023	21 191	0,80
- Ouvriers, agents de service	14 330	14 631	2,10
Titulaires	23 838	24 298	1,93
Catégorie A	29 208	29 549	1,17
Catégorie B	21 312	21 698	1,81
Catégorie C	17 253	17 576	1,87

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'État (INSEE première n° 818).

Le « salaire » comprend le traitement, les compléments de traitement, les primes et indemnités. Sont déduites les cotisations sociales « salariés », ainsi que la CSG et la CRDS.

Tableau IV-8 : Rémunération nette annuelle moyenne par catégorie socioprofessionnelle en 2000 (agents titulaires des ministères civils employés à temps complet en métropole)

Catégories socioprofessionnelles	Traitement brut de base (1)	Primes		Rémuné- ration nette globale (4)
		Montant (2)	Taux (3)	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29 666 €	4 663 €	16%	29 548 €
Cadres	31 701 €	13 207 €	42%	39 037 €
Personnel de direction	52 525 €	22 986 €	44%	65 865 €
dont : directeurs hors échelle	55 380 €	24 567 €	44%	69 734 €
Magistrats	38 077 €	15 035 €	39%	46 536 €
Administrateurs et assimilés	37 972 €	19 299 €	51%	49 986 €
dont : administrateurs hors-classe	42 613 €	20 753 €	49%	54 992 €
Attachés et inspecteurs principaux	34 088 €	14 841 €	44%	42 375 €
Attachés et inspecteurs	27 007 €	9 000 €	33%	31 094 €
Ingénieurs des grands corps techniques	37 036 €	20 215 €	55%	50 214 €
dont : ingénieurs en chef	43 053 €	24 975 €	58%	59 616 €
Ingénieurs des travaux	27 339 €	13 893 €	51%	36 114 €
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	29 336 €	3 274 €	11%	28 005 €
Professeurs d'université et assimilés	51 052 €	4 421 €	9%	47 668 €
Maîtres de conférences et maîtres assistants	33 590 €	3 426 €	10%	31 984 €
Assistants non agrégés	29 174 €	3 788 €	13%	28 447 €
Professeurs agrégés	34 929 €	6 638 €	19%	36 021 €
Professeurs certifiés et assimilés	26 954 €	2 702 €	10%	25 414 €
Professions intermédiaires	21 985 €	3 693 €	17%	22 093 €
Professeurs de collège titulaires	25 575 €	3 331 €	13%	24 843 €
Instituteurs et assimilés	23 186 €	2 267 €	10%	21 832 €
Secrétaires administratifs et contrôleurs	20 019 €	4 985 €	25%	21 596 €
Professions intermédiaires de la police et des prisons (5)	23 947 €	8 162 €	34%	27 290 €
Techniciens	21 286 €	6 109 €	29%	23 765 €
Agents techniques	17 477 €	2 798 €	16%	17 574 €
Maîtrise ouvrière	17 765 €	2 454 €	14%	17 525 €
Employés et ouvriers	16 730 €	3 587 €	21%	17 537 €
Personnels de la police et des prisons (6)	18 556 €	6 138 €	33%	21 048 €
Employés à partir de l'échelle 4 de catégorie C	17 102 €	3 776 €	22%	18 054 €
Autres employés de catégorie C	14 977 €	2 102 €	14%	14 913 €
Personnels de service de catégorie C	14 624 €	1 087 €	7%	13 754 €
Ouvriers qualifiés de catégorie C échelle 3-4	15 635 €	1 727 €	11%	15 138 €
Ouvriers non qualifiés de catégorie C échelle 2	14 386 €	1 423 €	10%	14 013 €
Ensemble	24 404 €	4 152 €	17%	24 591 €

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

- (1) Traitement indiciaire brut de base.
- (2) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes et indemnités diverses et les rémunérations d'activité accessoires.
- (3) Le taux de primes est égal au quotient des primes par le traitement brut.
- (4) Rémunération nette totale, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.
- (5) Inspecteurs de police, secrétaires administratifs des prisons...
- (6) Gardiens de la paix, surveillants...

5 – Temps de travail

V. Temps de travail

Fin 2000, parmi les 280 000 agents civils de l'État qui travaillent à temps partiel, tous ne sont pas dans la même situation. 23 300 bénéficient d'une cessation progressive d'activité (CPA), 167 400 sont des fonctionnaires qui ont demandé une réduction de leur temps de travail et 91 300 sont des non-titulaires employés à temps incomplet, parfois sans l'avoir choisi.

La CPA donne aux agents publics la possibilité de travailler à mi-temps à partir de 55 ans. Elle constitue une transition vers la retraite, à la fois en termes de durée du travail et de revenus. En forte progression jusqu'en 1996, sa croissance a été freinée par la création du congé de fin d'activité (CFA) en 1997. Le nombre d'agents titulaires en CPA est ainsi passé de 26 000 en 1996 à 20 400 en 1997.

Depuis cette chute brutale, le recours à la CPA recommence à progresser. Cependant, son usage est actuellement limité par l'arrivée de "classes creuses" constituées d'agents nés pendant la deuxième guerre mondiale. A partir de 2002, les agents du baby-boom, nés en 1946 et après, atteignent 55 ans et on peut prévoir une forte progression de ce mode de travail.

Un fonctionnaire sur dix à temps partiel

Le recours au temps partiel continue sa progression. A la fin de l'année 2000, 10% des fonctionnaires avaient choisi un temps de travail réduit. Ce taux a progressé d'environ deux points par rapport au début des années quatre-vingt-dix.

Cette forme d'organisation du temps de travail est surtout le fait des femmes. Parmi les fonctionnaires, 16% des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 1,8% des hommes. Les taux sont très élevés au ministère de l'Économie, mais aussi de l'Emploi et de la solidarité, où près du tiers des femmes travaillent à temps partiel. A l'autre extrême, seulement 11% des femmes sont à temps partiel au ministère de l'Éducation nationale.

La modalité qui connaît le plus de succès reste le 80%, choisi par plus de la moitié des femmes et des hommes à temps partiel. Le mi-temps concerne surtout les enseignantes, alors que les autres modalités sont peu utilisées.

Pour plus d'informations

- *Le travail à temps partiel progresse encore dans la fonction publique de l'État.* Pierre MASSAL, Point STAT N° 01.02, DGAFP, octobre 2001.
- *Aménager et réduire le temps de travail : les 35 heures dans la fonction publique de l'État.* Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État, septembre 2000.
- *Dossier sur le temps de travail.* INSEE, Économie et Statistique n°321/322, 1999.

Tableau V-1 : Emploi à temps partiel ⁽¹⁾ et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31 décembre 2000

	Effectif total	<50% ou inconnue	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Ensemble	Taux ⁽²⁾	CPA
Titulaires Éducation nationale										
Hommes	389 522	23 2 009	598	579	1 990	717	5 916	1,5	6 462	
Femmes	687 545	33 31 479	5 266	5 556	26 236	7 026	75 596	11,0	11 619	
Ensemble	1 077 067	56 33 488	5 864	6 135	28 226	7 743	81 512	7,6	18 081	
Titulaires hors Éducation nationale										
Hommes	338 359	36 1 700	172	123	4 119	750	6 900	2,0	1 072	
Femmes	281 065	37 6 539	3 180	2 307	58 394	8 539	78 996	28,1	3 820	
Ensemble	619 424	73 8 239	3 352	2 430	62 513	9 289	85 896	13,9	4 892	
Ensemble titulaires										
Hommes	727 881	59 3 709	770	702	6 109	1 467	12 816	1,8	7 534	
Femmes	968 610	70 38 018	8 446	7 863	84 630	15 565	154 592	16,0	15 439	
Ensemble	1 696 491	129 41 727	9 216	8 565	90 739	17 032	167 408	9,9	22 973	
Non-titulaires et ouvriers d'État										
Hommes	150 334	10 181	12 004	3 817	2 554	3 075	4 157	35 788	23,8	211
Femmes	134 111	15 764	22 207	4 014	4 094	6 245	3 210	55 534	41,4	72
Ensemble	284 445	25 945	34 211	7 831	6 648	9 320	7 367	91 322	32,1	283

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : agents civils de l'État.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps incomplet, c'est à dire non choisi.

(2) Taux = (effectif à temps partiel ou incomplet / effectif total) x 100.

Tableau V-2 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des titulaires civils par sexe et par ministère au 31 décembre 2000

Ministère	Effectif total	TC	TP	CPA	Taux de travail à temps partiel				
					Global	Moins de 30 ans	30/39 ans	40/54 ans	55 ans et plus (TP + CPA)
Hommes									
Éducation, universités	389 522	377 144	5 916	6 462	1,5	0,8	1,5	1,6	12,3
Économie, fin. et industrie	74 275	71 173	2 682	420	3,6	1,3	5,5	3,6	6,1
Intérieur et Outre-mer	117 258	116 230	958	70	0,8	0,5	0,6	0,5	4,2
Équipement, logement	68 358	66 901	1 249	208	1,8	0,9	2,4	1,8	4,7
Justice	30 840	30 336	487	17	1,6	0,3	1,3	1,5	6,7
Agriculture	14 570	13 908	455	207	3,1	1,4	4,0	3,3	11,0
Emploi et solidarité	6 756	6 269	443	44	6,6	5,6	11,0	5,8	7,3
Culture	6 033	5 856	165	12	2,7	2,1	3,8	2,8	2,2
Autres ministères civils	5 713	5 655	47	11	0,8	0,4	0,9	0,7	1,2
Défense	14 556	14 059	414	83	2,8	2,3	3,9	2,2	7,2
Total	727 881	707 531	12 816	7 534	1,8	0,8	2,1	1,8	10,5
Femmes									
Éducation, universités	687 545	600 330	75 596	11 619	11,0	3,7	16,5	11,2	23,1
Économie, fin. et industrie	112 612	72 023	38 286	2 303	34,0	8,6	44,6	36,5	32,3
Intérieur et Outre-mer	45 158	34 762	10 087	309	22,3	5,4	28,2	25,0	19,6
Équipement, logement	28 124	20 229	7 602	293	27,0	7,8	35,8	28,4	21,8
Justice	31 392	24 114	7 140	138	22,7	5,3	28,0	25,2	16,1
Agriculture	14 998	11 067	3 607	324	24,0	5,6	32,1	26,8	27,9
Emploi et solidarité	16 652	11 063	5 421	168	32,6	7,6	41,1	34,6	21,6
Culture	6 492	5 251	1 210	31	18,6	7,9	26,1	18,9	12,1
Autres ministères civils	4 824	4 265	551	8	11,4	5,5	16,1	11,6	4,9
Défense	20 813	15 475	5 092	246	24,5	7,6	39,4	22,8	16,6
Total	968 610	798 579	154 592	15 439	16,0	4,4	22,1	17,3	23,7
Total général	1 696 491	1 506 110	167 408	22 973	9,9	2,9	13,7	10,6	17,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

TC : temps complet TP : temps partiel.

Tableau V-3 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000

	Effectif total	Agents à temps partiel	Taux de TP (1)	Agents en CPA	Taux de CPA (2)
Hommes					
Catégorie A	367 103	6 609	1,8%	6 341	12,9%
Catégorie B	113 436	2 808	2,5%	534	8,1%
Catégories C, D	247 342	3 399	1,4%	659	6,4%
Total	727 881	12 816	1,8%	7 534	11,4%
Femmes					
Catégorie A	470 869	46 050	9,8%	9 647	21,5%
Catégorie B	222 694	39 472	17,7%	1 990	17,4%
Catégories C, D	275 047	69 070	25,1%	3 802	16,5%
Total	968 610	154 592	16,0%	15 439	19,4%
Ensemble					
Catégorie A	837 972	52 659	6,3%	15 988	17,0%
Catégorie B	336 130	42 280	12,6%	2 524	14,0%
Catégories C, D	522 389	72 469	13,9%	4 461	13,4%
Total	1 696 491	167 408	9,9%	22 973	15,8%

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

(1) Taux = (effectif à temps partiel / effectif total) x 100.

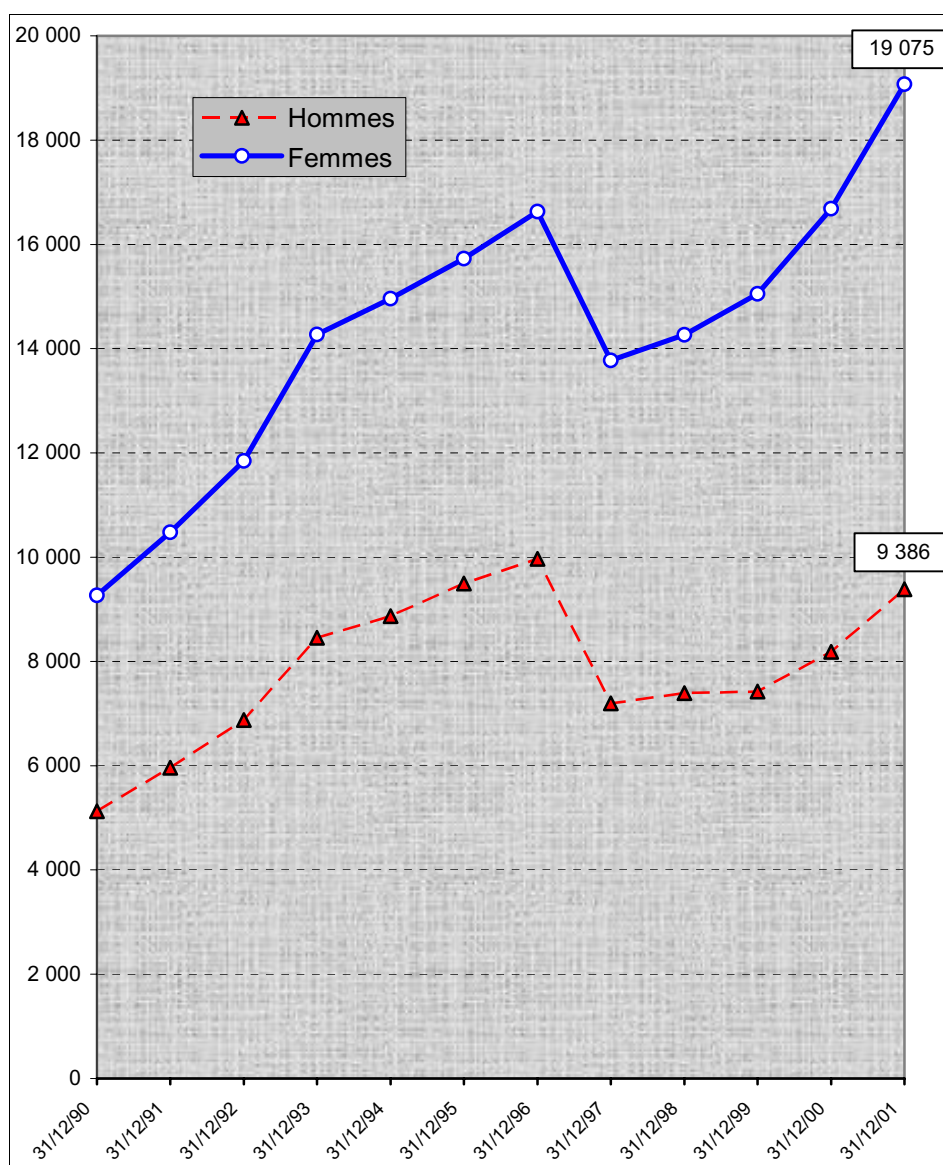
(2) Taux = (effectif en CPA / effectif des 55/59 ans) x 100.

Tableau V-4 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2001

Catégories statutaires	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Catégorie A	7 154	76,2	11 045	57,9	18 200	63,9
Catégorie B	635	6,8	2 222	11,6	2 857	10,0
Catégorie C	660	7,0	3 783	19,8	4 443	15,6
Catégorie D	86	0,9	568	3,0	654	2,3
Ouvriers de l'État	76	0,8	23	0,1	99	0,3
Autres catégories	16	0,2	11	0,1	27	0,1
Agents non-titulaires	759	8,1	1 423	7,5	2 182	7,7
Total	9 386	100,0	19 075	100,0	28 462	100,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : système de paie de la Comptabilité publique.

Graphique V-1 : Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

6 - Recrutement

VI. Recrutement

En 2000, près de 78 000 postes ont été ouverts pour l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État (hors IRA et ENA), dont environ 7 500 postes au titre de la résorption de l'emploi précaire.

Le nombre de candidats recrutés progresse fortement

Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 87 700. Il est en forte progression par rapport à 1999 : + 11 500. Cette augmentation résulte de l'utilisation des listes complémentaires pour le recrutements des professeurs des écoles (5 900), des contrôleurs des impôts (460), des agents de constatation ou d'assiette des impôts (1 400), des agents d'exploitation des travaux publics (500) et des surveillants de l'administration pénitentiaire (270).

Depuis 1998, la sélectivité des concours a diminué de 1,1 point par an. Cette baisse résulte de l'augmentation constante du nombre d'admis et de la diminution régulière du nombre de candidats présents à l'ensemble des concours. 48 000 candidats de moins se sont présentés en 2000, par rapport à 1999. Cette baisse est du même ordre que celle de l'année précédente.

Le volume de postes offerts a pourtant progressé de 5% en 2000. Plus de la moitié des postes proposés sont de catégorie A, dont 85% dans l'enseignement. Les postes de catégorie B et C ont représenté respectivement 12% et 34%.

Tous concours confondus, le niveau de formation des lauréats reste très élevé : 58 % possèdent un diplôme égal ou supérieur à la licence. Parmi eux, 63% sont des femmes.

Parmi les personnes recrutées en catégorie A, 65% sont des femmes, pour l'essentiel des enseignantes. Elles sont moins nombreuses en catégorie B (54%) et ne représentent que 46% des recrutés de catégorie C.

La loi sur la résorption de l'emploi précaire de 1996 est entrée dans sa dernière année d'application. Environ 6 300 agents ont été titularisés dont 2 640 dans l'enseignement.

Baisse de la sélectivité des concours des IRA

Le nombre des candidats inscrits aux concours d'entrée des Instituts régionaux d'administration est passé de 11 000 en 1996 à moins de 6 400 en 2001. Cette baisse est essentiellement due au concours externe de généraliste, qui représente près de 70% de l'ensemble des candidats présents. Aussi, le taux de sélectivité de l'ensemble des concours diminue-t-il fortement. En 2001, on compte moins de six candidats présents pour un admis, alors qu'il y en avait près de douze en 1996. L'augmentation, depuis 1998, du nombre de candidats aux concours internes n'a pu compenser la forte baisse de la sélectivité, en raison de leur faible poids dans l'ensemble.

Le taux de réussite le plus élevé aux concours externes appartient, sans conteste, aux diplômés des Instituts d'études politiques. Ils dominent nettement le palmarès avec 44% de candidats admis parmi les présents issus de ces instituts. Les diplômés en droit (maîtrise et licence) arrivent en 2^e position, avec 16% de taux de réussite.

Le niveau de formation des candidats admis aux concours internes a baissé jusqu'en 1999. Entre 1990 et 1999, la proportion de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est passée de 72% à 46%. Depuis 1999, le niveau de formation a nettement progressé. En 2001, les lauréats qui possèdent un diplôme supérieur représentent 63% des admis. La part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les admis au 3^{ème} concours augmente régulièrement.

Sur l'ensemble de la décennie 90, et jusqu'en 2001, la proportion de femmes parmi les admis baisse, sauf en 1996 et 1997. Légèrement majoritaires en 1990, elles ne représentent plus aujourd'hui que 45% des admis. Cette diminution peut en partie être imputée au 3^{ème} concours, même s'il ne représente que 5% des admis.

Le nombre de candidats inscrits aux concours de l'ENA progresse en 2001

Le nombre de candidats inscrits aux différents concours de l'École nationale d'administration atteint près de 1 800 en 2001. Il progresse par rapport à l'année précédente pour les deux premiers concours. Il diminue pour le 3^{ème} concours, cependant celui-ci ne représente qu'un peu moins de 10% de l'ensemble des inscrits.

118 candidats ont été admis en 2001, dont 51% au concours externe, 37% au concours interne et 12% au 3^{ème} concours. Pour la première fois, les jurys ont fait usage de la possibilité de report entre les concours, ouverte par la réforme d'octobre 1999. Ainsi, deux places offertes au concours interne ont été reportées sur le 3^{ème} concours.

La proportion de femmes parmi les admis progresse depuis le début des années quatre-vingt-dix. En 2001, un admis sur trois au concours externe est une femme : elle sont presque trois fois plus nombreuses qu'en 1990. La part des femmes augmente aussi au concours interne et au 3^{ème} concours, après la baisse exceptionnelle de l'année 2000.

L'origine socioprofessionnelle et l'origine géographique des élèves de la promotion « 2000-2002 » sont sensiblement identiques à celles des promotions précédentes. Environ 40% des élèves sont nés en Île de France. A titre de comparaison, 32% des admis aux concours des IRA sont originaires de cette région.

Pour plus d'informations

- *Recrutements par concours de la fonction publique de l'État en 1999*, Marie-Christine LANDRY, POINT STAT n° 01-03, DGAFP, décembre 2001.
- *Recrutements par concours de la Fonction Publique de l'État en 1998*, Brigitte BOCHET, POINT STAT n°00-03, DGAFP, novembre 2000.

A. Ensemble des concours

Tableau VI-1 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Sélectivité (présents/admis)
1990	78 712	462 555	72 645	6,4
1991	58 715	351 226	49 575	7,1
1992	61 152	459 301	53 154	8,6
1993	67 942	614 165	59 598	10,3
1994	71 791	814 061	62 956	12,9
1995	73 507	871 554	68 770	12,7
1996	70 628	884 862	63 821	13,9
1997	70 085	885 415	67 445	13,1
1998 (1)	72 933	829 268	71 084	11,7
1999 (2)	74 026	782 042	73 624	10,6
2000 (3)	77 787	734 270	76 887	9,5

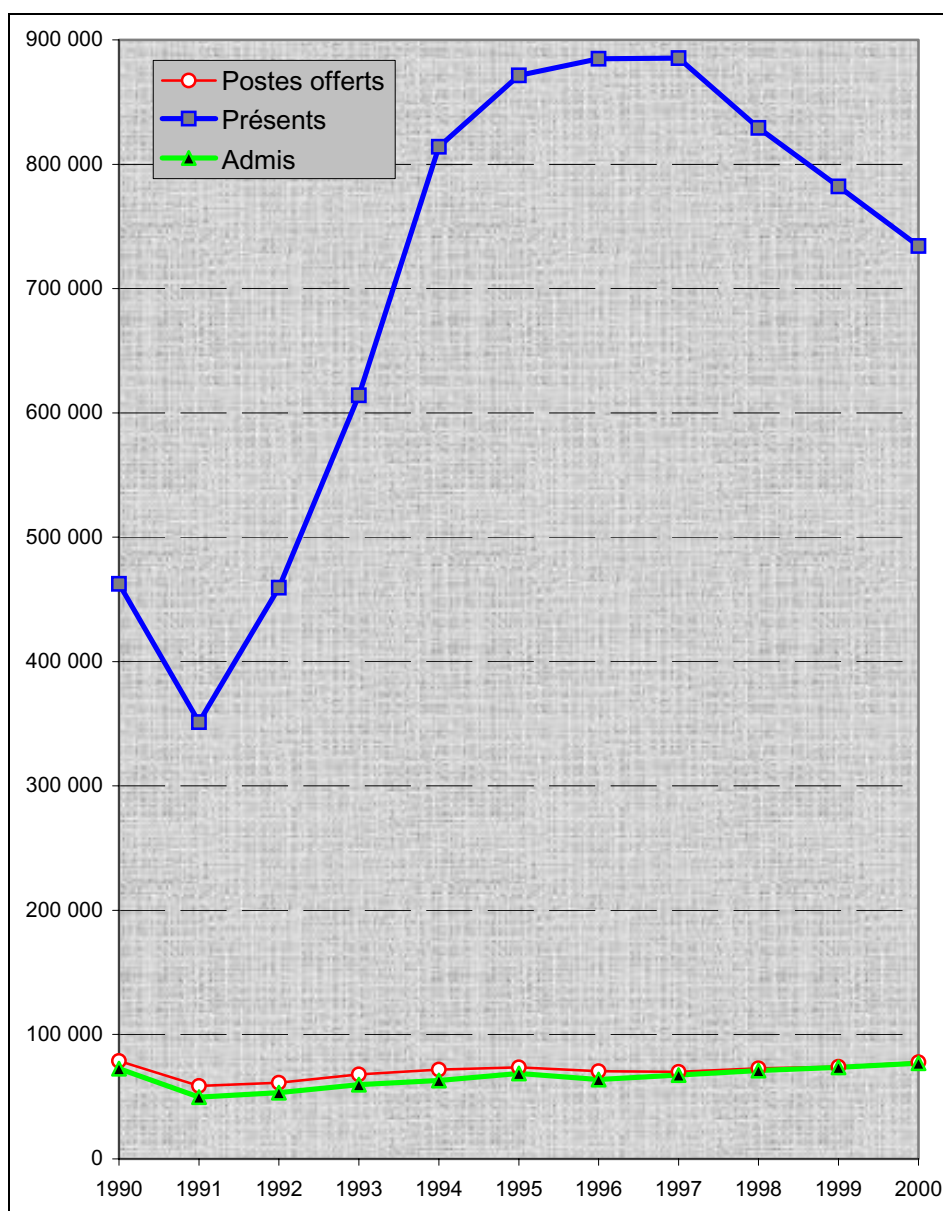
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 74 415.
 (2) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 76 301.
 (3) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 87 660.

La partie A du chapitre « recrutement » inclut les résultats des concours des IRA et de l'ENA.

Graphique VI-1 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau VI-2 : CONCOURS EXTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Sélectivité (présents/admis)
1990	44 849	284 511	41 368	6,9
1991	30 995	255 507	30 432	8,4
1992	37 648	315 603	34 175	9,2
1993	41 508	465 601	37 266	12,5
1994	43 503	563 500	39 575	14,2
1995	43 815	618 817	43 942	14,1
1996	43 133	634 113	40 739	15,6
1997	38 864	641 928	39 326	16,3
1998 (1)	40 805	613 476	42 154	14,6
1999 (2)	40 871	554 256	43 110	12,9
2000 (3)	41 711	521 336	44 743	11,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

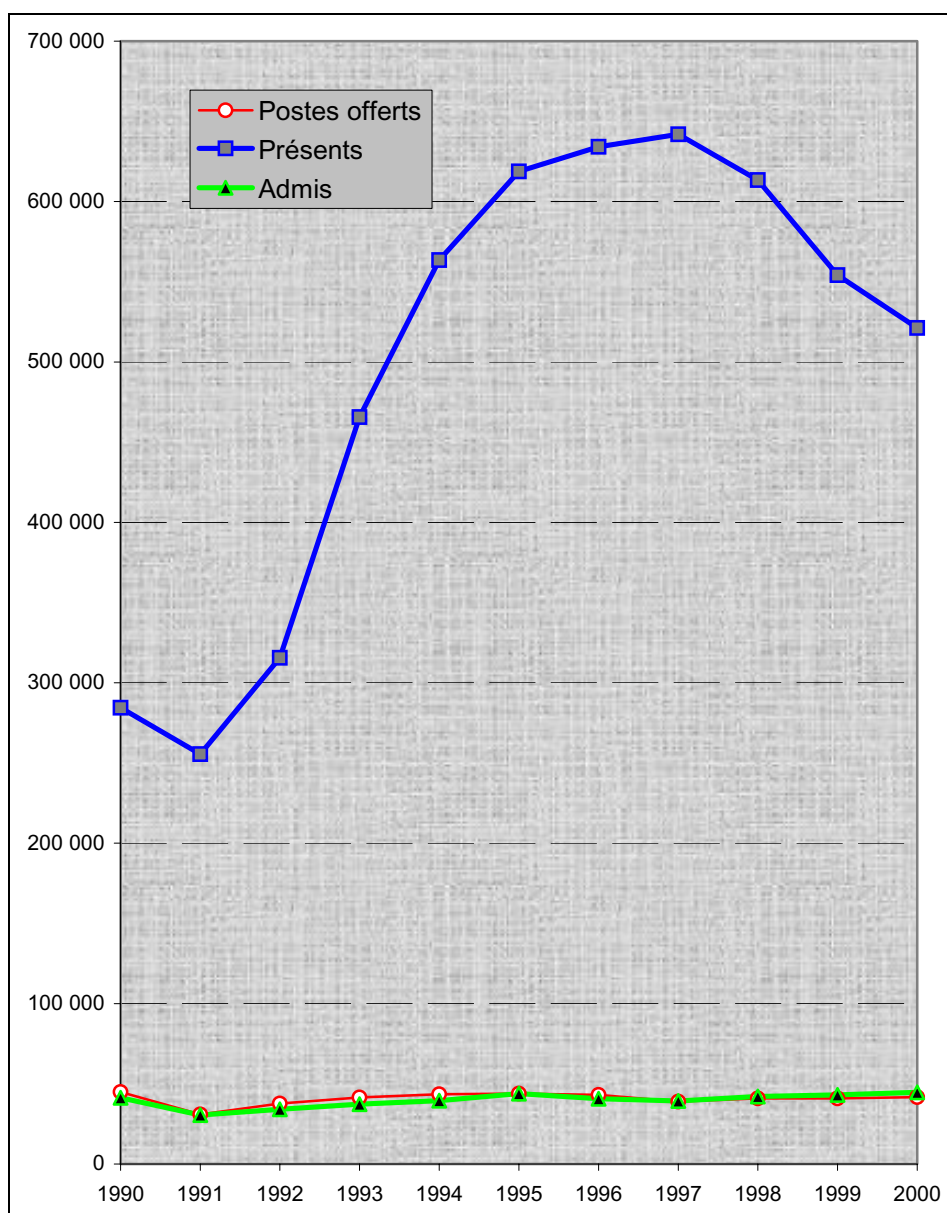
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 45 004.

(2) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 45 367.

(3) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 54 357.

Graphique VI-2 : CONCOURS EXTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau VI-3 : CONCOURS INTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Sélectivité (présents/admis)
1990	29 426	136 427	26 165	5,2
1991	25 573	84 118	17 226	4,9
1992	18 964	81 258	14 682	5,5
1993	22 983	99 127	18 835	5,3
1994	23 666	113 118	18 869	6,0
1995	24 273	117 613	19 687	6,0
1996	22 638	121 924	18 355	6,6
1997	20 361	109 842	18 339	6,0
1998 (1)	19 459	110 798	17 313	6,4
1999 (2)	19 084	112 819	17 778	6,4
2000 (3)	21 224	120 695	19 785	6,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

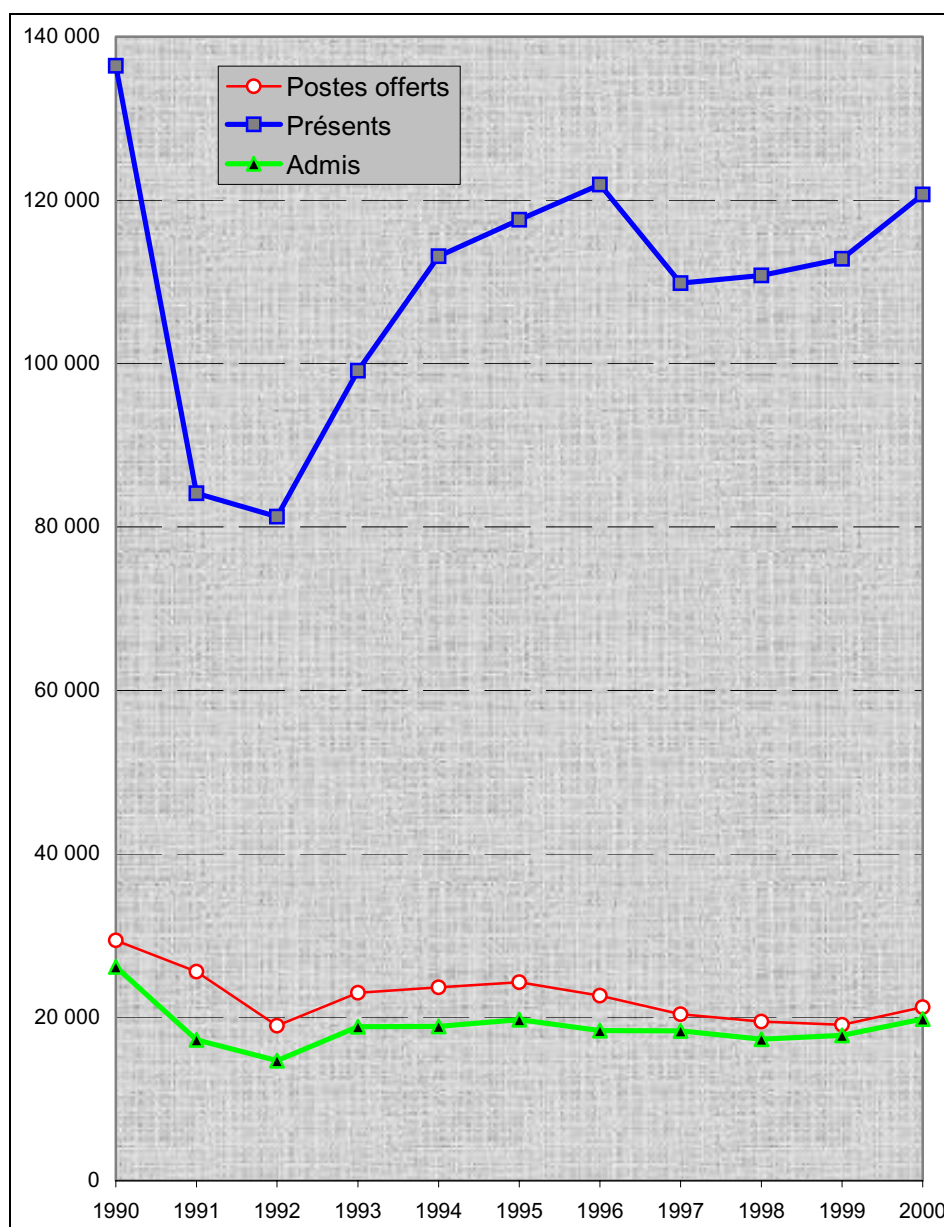
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 17 626.

(2) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 18 037.

(3) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 20 411.

Graphique VI-3 : CONCOURS INTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau VI-4 : EXAMENS PROFESSIONNELS : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Sélectivité (présents/admis)
1990	1 945	13 152	1 886	7,0
1991	1 276	6 629	1 139	5,8
1992	1 179	9 021	1 095	8,2
1993	1 450	8 335	1 361	6,1
1994	1 754	10 855	1 573	6,9
1995	1 563	11 885	1 384	8,6
1996	1 907	13 003	1 731	7,5
1997	2 664	15 930	2 211	7,2
1998 (1)	3 023	19 471	2 605	7,5
1999 (2)	2 666	16 341	2 223	7,3
2000 (3)	3 161	15 584	2 144	7,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 2 695.

(2) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 2 316.

(3) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 2 226.

Tableau VI-5 : CONCOURS UNIQUES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale aux concours uniques

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Sélectivité (présents/admis)
1990	2 492	28 465	3 226	8,8
1991	871	4 972	778	6,4
1992	3 361	53 419	3 202	16,7
1993	2 001	41 102	2 136	19,2
1994	2 868	126 588	2 939	43,1
1995	3 368	122 161	3 352	36,4
1996	2 819	115 476	2 878	40,1
1997	2 212	97 122	2 344	41,4
1998 (1)	2 420	69 638	2 465	28,3
1999 (2)	3 318	84 833	3 618	23,4
2000 (3)	3 745	66 152	3 846	17,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

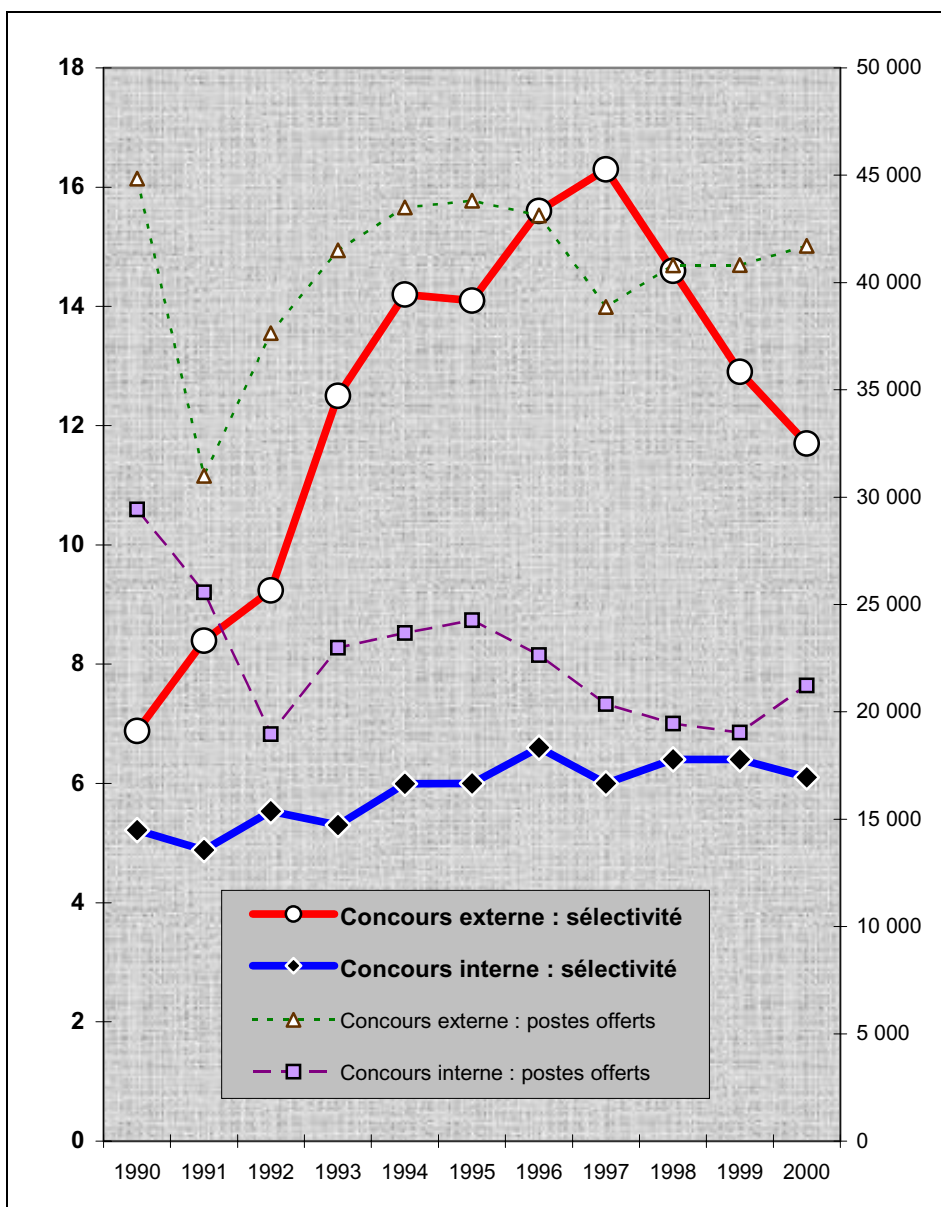
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 2 536.

(2) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 3 740.

(3) Le nombre de candidats effectivement recrutés s'élève à 4 376.

Graphique VI-4 : CONCOURS EXTERNES ET INTERNES : évolution de la sélectivité et du nombre de postes offerts



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau VI-6 : ENSEMBLE DES CONCOURS en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)		Total général	Dont enseignement (1)
<i>Postes offerts</i>	42 056	35 358	8 969	497	26 762	77 787	35 855
<i>Total inscrits</i>	407 031	268 477	250 596	8 107	403 203	1 060 830	276 584
- hommes	168 790	100 201	91 525	2 542	204 613	464 928	102 743
- femmes	238 241	168 276	158 872	5 366	198 590	595 703	173 642
- non renseigné	-	-	199	199	-	199	199
<i>Total présents</i>	290 631	195 178	159 531	5 881	284 108	734 270	201 059
- hommes	122 622	71 971	58 269	1 901	146 298	327 189	73 872
- femmes	168 009	123 207	101 071	3 789	137 810	406 890	126 996
- non renseigné	-	-	191	191	-	191	191
<i>Total admis</i>	40 873	34 263	9 257	493	26 757	76 887	34 756
- hommes	15 417	11 749	4 096	156	13 479	32 992	11 905
- femmes	25 456	22 514	5 027	203	13 278	43 761	22 717
- non renseigné	-	-	134	134	-	134	134
<i>Total recrutés</i>	47 664	40 511	10 093	549	29 903	87 660	41 060
- hommes	16 748	12 833	4 451	165	15 873	37 072	12 998
- femmes	30 916	27 678	5 508	250	14 030	50 454	27 928
- non renseigné	-	-	134	134	-	134	134

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau VI-7 : CONCOURS EXTERNES en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)		Total général	Dont enseignement (1)
<i>Postes offerts</i>	27 341	24 095	4 083	140	10 287	41 711	24 235
<i>Total inscrits</i>	322 220	214 140	195 438	6 427	279 655	797 313	220 567
- hommes	128 404	75 905	72 794	1 809	127 422	328 620	77 714
- femmes	193 816	138 235	122 644	4 618	152 233	468 693	142 853
<i>Total présents</i>	227 137	156 383	116 530	4 490	177 669	521 336	160 873
- hommes	92 103	54 853	43 307	1 292	80 894	216 304	56 145
- femmes	135 034	101 530	73 223	3 198	96 775	305 032	104 728
<i>Total admis</i>	27 168	23 807	4 659	170	12 916	44 743	23 977
- hommes	9 324	7 449	2 293	64	8 179	19 796	7 513
- femmes	17 844	16 358	2 366	106	4 737	24 947	16 464
<i>Total recrutés</i>	33 694	30 024	5 247	211	15 416	54 357	30 235
- hommes	10 545	8 558	2 575	62	9 628	22 748	8 620
- femmes	23 149	21 466	2 672	149	5 788	31 609	21 615

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau VI-8 : CONCOURS INTERNES en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)		Total général	Dont enseignement (1)
<i>Postes offerts</i>	9 597	7 839	3 185	207	8 442	21 224	8 046
<i>Total inscrits</i>	63 757	46 398	39 462	615	51 276	154 495	47 013
- hommes	29 091	20 537	12 348	240	17 133	58 572	20 777
- femmes	34 666	25 861	26 915	176	34 143	95 724	26 037
- non renseigné	-	-	199	199	-	199	199
<i>Total présents</i>	46 150	33 179	29 873	523	44 672	120 695	33 702
- hommes	21 075	14 522	9 586	207	14 088	44 749	14 729
- femmes	25 075	18 657	20 096	125	30 584	75 755	18 782
- non renseigné	-	-	191	191	-	191	191
<i>Total admis</i>	9 321	7 658	3 112	173	7 352	19 785	7 831
- hommes	3 970	3 072	1 096	20	3 264	8 330	3 092
- femmes	5 351	4 586	1 882	19	4 088	11 321	4 605
- non renseigné	-	-	134	134	-	134	134
<i>Total recrutés</i>	9 557	7 767	3 265	162	7 589	20 411	7 929
- hommes	4 045	3 082	1 135	14	3 419	8 599	3 096
- femmes	5 512	4 685	1 996	14	4 170	11 678	4 699
- non renseigné	-	-	134	134	-	134	134

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau VI-9 : EXAMENS PROFESSIONNELS en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement (1)			Total général	Dont enseignement (1)
<i>Postes offerts</i>	819	1 377	3	965	3 161	3
<i>Total inscrits</i>	4 975	13 260	9	441	18 676	9
- hommes	2 490	5 465	-	201	8 156	-
- femmes	2 485	7 795	9	240	10 520	9
<i>Total présents</i>	4 095	11 083	8	406	15 584	8
- hommes	2 086	4 591	-	188	6 865	-
- femmes	2 009	6 492	8	218	8 719	8
<i>Total admis</i>	785	1 202	3	157	2 144	3
- hommes	374	586	-	79	1 039	-
- femmes	411	636	3	78	1 125	3
<i>Total recrutés</i>	784	1 271	5	171	2 226	5
- hommes	373	586	-	91	1 050	-
- femmes	411	685	5	80	1 176	5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau VI-10 : CONCOURS UNIQUES en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)		Total général	Dont enseignement (1)
<i>Postes offerts</i>	920	92	324	147	2 760	3 745	239
<i>Total inscrits</i>	8 137	372	2 436	1 056	66 369	76 942	1 428
- hommes	5 025	225	913	493	58 021	63 959	718
- femmes	3 112	147	1 518	563	8 348	12 978	710
<i>Total présents</i>	7 693	282	2 045	860	56 414	66 152	1 142
- hommes	4 791	177	785	402	49 528	55 104	579
- femmes	2 902	105	1 260	458	6 886	11 048	563
<i>Total admis</i>	836	76	284	147	2 726	3 846	223
- hommes	545	54	141	72	1 302	1 988	126
- femmes	291	22	143	75	1 424	1 858	97
<i>Total recrutés</i>	943	77	310	171	3 123	4 376	248
- hommes	615	55	155	89	1 662	2 432	144
- femmes	328	22	155	82	1 461	1 944	104

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau VI-11 : TITULARISATIONS en 2000 : Répartition du nombre de postes, d'inscrits, de candidats présents et admis, par sexe

	Concours de catégorie A (enseignement) (1)	Concours de catégorie C	Ensemble des concours
<i>Postes offerts</i>	3 332	4 163	7 495
<i>Total inscrits</i>	7 567	5 462	13 029
- hommes	3 534	1 836	5 370
- femmes	4 033	3 626	7 659
<i>Total présents</i>	5 334	4 947	10 281
- hommes	2 419	1 600	4 019
- femmes	2 915	3 347	6 262
<i>Total admis</i>	2 722	3 606	6 328
- hommes	1 174	655	1 829
- femmes	1 548	2 951	4 499
<i>Total recrutés</i>	2 643	3 604	6 247
- hommes	1 138	1 073	2 211
- femmes	1 505	2 531	4 036

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau VI-12 : Taux de présence et sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2000

Type de concours	Postes offerts	Taux de présence (1)	Sélectivité (2)
Concours externes			
Catégorie A	27 341	0,70	8,4
- dont enseignement	24 095	0,73	6,6
Catégorie B	4 083	0,60	25,0
- dont enseignement	140	0,70	26,4
Catégorie C	10 287	0,64	13,8
Total	41 711	0,65	11,7
- dont enseignement	24 235	0,73	6,7
Concours internes			
Catégorie A	9 597	0,72	4,6
- dont enseignement	7 839	0,72	4,3
Catégorie B	3 185	0,76	9,6
- dont enseignement	207	0,85	3,0
Catégorie C	8 442	0,87	6,1
Total	21 224	0,78	6,1
- dont enseignement	8 046	0,72	4,3
Concours uniques			
Catégorie A	920	0,95	9,2
Catégorie B	324	0,84	7,2
Catégorie C	2 501	0,85	20,6
Total	3 745	0,86	17,2
Examens professionnels			
Catégorie A	819	0,82	5,2
Catégorie B	1 377	0,84	9,2
Catégorie C	965	0,42	2,6
Total	3 161	0,83	7,3
3^{ème} concours	47	0,70	5,2
Titularisations			
Catégorie A	3 332	0,70	1,6
Catégorie C	4 163	0,90	1,4
Total	7 495	0,79	1,6
Ensemble des concours			
Catégorie A	42 056	0,71	7,1
- dont enseignement	35 358	0,73	5,2
Catégorie B	8 969	0,64	17,2
- dont enseignement	497	0,64	11,9
Catégorie C	26 762	0,70	10,6
Total général	77 787	0,69	9,5
- dont enseignement	35 855	0,73	5,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Candidats présents/candidats inscrits.

(2) Candidats présents/candidats admis.

Tableau VI-13 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT - Nombre d'inscrits, de candidats présents et admis sur liste principale et recrutés en 2000 (par administration)

Ministères	Inscrits			Présents			Admis			Recrutés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Affaires étrangères (1)	3 057	5 550	8 607	1 699	2 870	4 569	142	178	320	142	181	323
Agriculture (2)	12 257	15 164	27 421	9 409	12 210	21 619	695	1 057	1 752	825	1 178	2 003
Anciens combattants (3)	78	156	234	70	139	209	33	73	106	33	62	95
Aviation civile	14 762	5 538	20 300	12 415	4 532	16 947	237	219	456	244	217	461
Culture	3 279	4 650	7 929	2 508	3 401	5 909	258	345	603	258	346	604
Défense	14 380	20 741	35 121	10 109	14 500	24 609	2 039	1 903	3 942	2 055	1 916	3 971
DOM-TOM	79	349	428	42	174	216	2	8	10	2	13	15
Économie et finances (4)	70 082	95 774	165 856	44 785	57 972	102 757	2 654	2 502	5 156	3 615	3 764	7 379
Éducation nationale (5) (9)	195 281	286 255	481 735	147 719	209 496	357 406	15 930	30 425	46 489	17 976	35 252	53 362
Emploi- Solidarité	5 423	12 876	18 299	2 569	7 034	9 603	359	1 264	1 623	387	1 287	1 674
Équipement (7)	40 265	24 723	64 988	28 984	14 386	43 370	1 833	615	2 448	2 450	674	3 124
Industrie	345	150	495	255	85	340	77	26	103	83	28	111
Intérieur	63 851	71 569	135 420	36 873	44 620	81 493	5 649	2 691	8 340	5 623	2 757	8 380
Justice	21 028	29 643	50 671	14 888	20 728	35 616	1 454	1 239	2 693	1 612	1 484	3 096
Mer	145	26	171	111	20	131	47	6	53	51	7	58
Premier ministre	4 154	4 467	8 621	2 274	2 169	4 443	439	302	741	508	333	841
EPST (8)	16 462	18 072	34 534	12 479	12 554	25 033	1 144	908	2 052	1 208	955	2 163
Total	464 928	595 703	1 060 830	327 189	406 890	734 270	32 992	43 731	76 887	37 072	50 872	87 660

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Y compris OFPRA.
- (2) Y compris ONF, ONIC.
- (3) Y compris INI, ONAC.
- (4) Y compris CDC.
- (5) Y compris Jeunesse et sports.
- (6) Y compris INJS, INJA.
- (7) Y compris IGN, Météo-France.
- (8) Établissements publics scientifiques et techniques : INRA, CNRS, INRIA, IRD, INSERM, INED, INRETS, CEMAGREF.
- (9) Pour 199 inscrits, 191 présents, 134 admis et 134 recrutés, le sexe n'était pas renseigné.

Tableau VI-14 : Répartition par administration des postes offerts et des candidats admis par type de concours en 2000

Adminis- tration	Concours externe		Concours interne		Concours unique		Sélection Professionnelle		Titularisations		3 ^{ème} concours		Total	
	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis
Affaires étrangères (1)	129	144	119	110	0	0	30	30	40	36	0	0	318	320
Agriculture (2)	641	635	733	639	94	83	117	111	444	284	0	0	2 029	1 752
Anciens combattants (3)	27	20	14	18	37	47	5	5	20	16	0	0	103	106
Aviation civile	198	259	205	156	0	0	58	41	0	0	0	0	461	456
Culture	159	179	356	347	5	4	15	15	70	58	0	0	605	603
Défense	1 419	1 740	957	1 029	821	1 100	69	69	4	4	0	0	3 270	3 942
DOM-TOM	6	6	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10
Économie et finances (4)	3 004	3 693	1 047	1 200	5	5	242	243	16	15	0	0	4 314	5 156
Éducation nationale (5)	28 590	27 736	11 642	11 078	1 965	1 498	1 562	704	6 334	5 473	0	0	50 093	46 489
Emploi- Solidarité (6)	310	344	937	961	4	4	144	147	167	167	0	0	1 562	1 623
Équipement (7)	1 739	1 567	364	320	9	6	680	543	12	12	0	0	2 804	2 448
Industrie	58	66	15	2	29	25	13	10	0	0	0	0	115	103
Intérieur	2 980	5 159	3 480	2 834	82	71	136	136	200	140	0	0	6 878	8 340
Justice	1 127	1 906	582	346	258	249	79	79	177	113	0	0	2 223	2 693
Mer	24	19	17	13	38	17	4	4	0	0	0	0	83	53
Premier ministre	434	432	254	254	0	0	4	4	11	10	47	41	750	741
EPST (8)	866	838	498	474	802	737	3	3	0	0	0	0	2 169	2 052
Total	41 711	44 743	21 224	19 785	3 745	3 846	3 161	2 144	7 495	6 328	47	41	77 787	76 887

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Y compris OFPRA.
(2) Y compris ONF, ONIC.
(3) Y compris INI, ONAC.
(4) Y compris CDC.
(5) Y compris Jeunesse et sports.
(6) Y compris INJS, INJA.
(7) Y compris IGN, Météo France.
(8) Établissements publics scientifiques et techniques : INRA, CNRS, INRIA, IRD, INSERM, INED, INRETS, CEMAGREF.

Tableau VI-15 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par type de concours en 2000

Administration	Concours externe	Concours interne	Concours unique	Sélection Professionnelle	Titularisations	3 ^{ème} concours	Total
Affaires étrangères (1)	145	112	0	30	36	0	323
Agriculture (2)	744	693	155	111	300	0	2 003
Anciens combattants (3)	14	12	48	5	16	0	95
Aviation civile	265	156	0	40	0	0	461
Culture	180	347	4	15	58	0	604
Défense	1 749	1 048	1 100	70	4	0	3 971
DOM-TOM	9	6	0	0	0	0	15
Économie et finances (4)	5 709	1 407	5	243	15	0	7 379
Éducation nat. (5)	34 096	11 302	1 814	772	5 378	0	53 362
Emploi, solidarité (6)	355	1 001	4	147	167	0	1 674
Équipement (7)	2 208	343	6	555	12	0	3 124
Industrie	73	2	26	10	0	0	111
Intérieur	5 185	2 844	75	136	140	0	8 380
Justice	2 263	362	279	81	111	0	3 096
Mer	24	13	17	4	0	0	58
Premier ministre	496	288	0	4	10	43	841
EPST (8)	842	475	843	3	0	0	2 163
Total	54 357	20 411	4 376	2 226	6 247	43	87 660

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Y compris OFPRA.
- (2) Y compris ONF, ONIC.
- (3) Y compris INI, ONAC.
- (4) Y compris CDC.
- (5) Y compris Jeunesse et sports.
- (6) Y compris INJS, INJS.
- (7) Y compris IGN, Météo France.
- (8) Établissements publics scientifiques et techniques : INRA, CNRS, INRIA, IRD, INSERM, INED, INRETS, CEMAGREF.

Tableau VI-16 : Ensemble des concours 2000 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Candidats	
				Admis	recrutés
Catégorie A					
Professeurs certifiés et assimilés	15 920	120 242	82 296	15 065	15 326
Professeurs des écoles	13 345	70 104	55 457	13 427	19 404
Professeurs agrégés de l'enseigne. du second degré	2 850	45 357	27 404	2 835	2 835
Conseillers principaux d'éducation	820	15 860	10 509	820	820
Personnels de direction de 2ème cat. de l'Éducation nat.	740	2 237	1 367	740	740
Élèves d'Instituts régionaux d'administration publique	592	6 616	3 182	584	584
Attachés d'administration scolaire et universitaire	574	9 025	5 942	574	574
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	350	4 669	3 722	294	304
Professeurs de lycée professionnel agricole	349	2 253	1 715	243	247
Chargés de recherche au CNRS	337	3 941	3 869	311	359
Ingénieurs d'études du min. de l'Éducation nationale	330	2 953	2 903	330	330
Inspecteurs des Impôts	289	9 844	5 297	426	676
Inspecteurs du Trésor	260	8 116	4 226	260	260
Conseillers orientation, psychologues	240	2 712	1 540	240	240
Catégorie B					
Secrétaires d'administration Scolaire et universitaire	1 195	49 730	32 379	1 161	1 193
Contrôleurs des Impôts	617	19 992	14 287	621	1 086
Techniciens sup. d'études et de fabrication Défense	536	2 679	1 388	630	630
Contrôleurs du Trésor	528	20 153	13 116	581	581
Infirmier (e) s	478	3 842	2 675	442	464
Secrétaires administratifs de la Défense	458	6 718	4 731	570	570
Contrôleurs des travaux publics de l'État	410	4 500	3 060	292	292
Techniciens de recherche et de format. Educ. Nationale	377	2 665	1 912	367	367
Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	336	6 300	4 478	336	383
Techniciens supérieurs de l'Équipement	328	5 240	3 250	328	359
Secrétaires administratifs d'administration centrale	265	7 008	4 124	278	273
Secrétaires administratifs de l'Équipement	264	15 793	8 502	264	280
Contrôleurs des douanes	234	15 236	8 030	363	384
Secrétaires administratifs de préfecture	228	11 016	7 216	254	254
Lieutenants de la Police nationale	147	3 041	2 625	292	318
Contrôleurs du travail	140	6 839	3 068	205	205
Catégorie C et D					
Adjoint administratifs	4 798	103 805	78 578	5 237	5 315
Gardiens de la Paix	4 496	64 283	32 105	5 639	5 648
Ouvriers d'entretien et d'accueil des Étab. d'enseign.	3 680	56 823	48 950	2 824	3 210
Ouvriers professionnels	2 297	9 454	7 442	1 206	1 461
Agents administratifs	2 254	2 877	2 723	2 097	2 095
Agent de recouvrement du Trésor	1 211	22 445	14 480	1 211	1 211
Maîtres ouvriers	1 082	5 348	4 291	571	591
Surveillants de l'administration pénitentiaire	747	15 385	10 524	1 349	1 617
Ouvriers professionnels de la Défense	605	4 410	3 718	895	895
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	582	13 852	11 206	533	1 033
Adjoint tech. Recherche et formation Educ. Nat.	412	3 244	2 545	379	379
Agents serv. techni. recherche et formation Educ. Nat.	405	3 409	1 754	391	391
Agents de constatation ou d'assiette des Impôts	398	16 320	10 806	774	2 207
Chefs d'équipe d'exploit. des travaux publics de l'État	396	1 209	1 147	317	357
Agents tech. d'accueil, surveillance et magasinage	336	3 056	2 360	356	356
Adjoint administratifs d'administration centrale	328	13 491	8 298	320	340
Agents de constatation des douanes	217	24 256	15 483	315	314

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

L'ensemble de ces concours porte sur 67 747 admis sur liste principale.

Tableau VI-17 : Concours externes 2000 dont le nombre de candidats admis sur liste principale et/ou effectivement recrutés est supérieur à 200

Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Candidats		Sélectivité (1)
				Admis sur liste principale	Effectivement recrutés	
Catégorie A						
Professeurs certifiés et assimilés	11 015	99 848	74 701	10 806	11 120	6,9
Professeurs des écoles	10 075	59 220	47 024	10 075	15 953	4,7
Professeurs agrégés de l'enseigne. du second degré	1 950	29 893	17 563	1 937	1 937	9,1
Conseillers principaux d'éducation	470	13 872	8 884	470	470	18,9
Élèves d'Instituts régionaux d'administration publique	363	4 893	2 280	361	425	6,3
Ingénieurs d'études du min. de l'éducation nationale	256	2 507	2 472	256	256	9,7
Catégorie B						
Secrétaires d'administration. Scolaire et universitaire	496	38 968	24 877	494	494	50,4
Techniciens sup. d'études et de fabrication Défense	402	2 139	921	520	520	1,8
Contrôleur du Trésor	312	17 934	11 502	390	390	29,5
Contrôleur des impôts	288	16 050	11 063	288	649	38,4
Techniciens de recherche et de format. Éduc. Nationale	283	2 088	1 354	273	273	5,0
Secrétaires administratifs de la Défense	254	3 506	2 117	321	321	6,6
Infirmier (e) s	248	2 612	1 587	247	247	6,4
Lieutenants de la Police nationale	147	3 041	2 625	292	318	9,0
Catégorie C et D						
Gardiens de la Paix	2 098	57 482	26 870	3 968	3 968	6,8
Adjoint administratifs	1 429	72 253	50 362	1 661	1 703	30,3
Agent de recouvrement du Trésor	1 202	22 399	14 443	1 202	1 202	12,0
Ouvriers professionnels	1 110	6 376	4 793	717	850	6,7
Surveillants de l'administration pénitentiaire	637	15 339	10 841	1 323	1 591	8,2
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	582	13 852	11 206	533	1 033	21,0
Chefs d'équipe d'exploit. des travaux publics de l'État	396	1 209	1 147	317	357	3,6
Maîtres ouvriers	366	3 266	2 479	302	315	8,2
Agents de constatation ou d'assiette des Impôts	358	16 259	10 751	743	2 176	14,5
Agents serv. techni. recherche et formation Éduc. Nat.	356	3 341	1 706	356	356	4,8
Adjoint tech. Recherche et formation Éduc. Nat.	253	2 099	1 443	223	223	6,5
Agents de constatation des Douanes	144	22 938	14 458	210	213	68,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Candidats présents/candidats admis.

Tableau VI-18 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2000

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	4 150	45	5	4 200
Catégorie B	4 657	1 338	10	6 005
Catégorie C	160	3 082	4 645	7 887
Catégorie inconnue	350	227	255	832
Total titulaires de l'État	9 317	4 692	4 915	18 924
Agents contractuels	5 865	1 234	11 014	18 113
Collectivités locales	127	148	269	544
Fonction hospitalière	26	102	33	161
Candidats extérieurs	25 723	3 872	13 509	43 104
Union européenne	101	8	15	124
Origine non renseignée	6 505	37	148	6 690
Total général	47 664	10 093	29 903	87 660

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau VI-19 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2000

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	415	3	4	422
Catégorie B	286	92	1	379
Catégorie C	51	617	519	1 187
Catégorie non renseignée	0	101	104	205
Total titulaires de l'État	752	813	628	2 193
Agents contractuels	1 041	624	2 622	4 287
Collectivités locales	44	25	42	111
Fonction publique hospitalière	14	44	4	62
Candidats extérieurs	25 362	3 696	11 990	41 048
Candidats de l'Union européenne	27	8	13	48
Origine non renseignée	6 454	37	117	6 608
Total général	33 694	5 247	15 416	54 357

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau VI-20 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie (1) en 2000

	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	BEPC, CAP	Sans (2) diplôme	Ensemble
Concours externe						
A	26 217	1 060	62	18	94	27 451
B	2 582	1 379	1 042	7	1	5 011
C	2 594	2 232	5 364	4 223	800	15 213
<i>Total externe</i>	<i>31 393</i>	<i>4 671</i>	<i>6 468</i>	<i>4 248</i>	<i>895</i>	<i>47 675</i>
Concours interne						
A	3 896	606	381	72	118	5 073
B	346	445	853	598	190	2 432
C	719	872	1 791	1 682	552	5 616
<i>Total interne</i>	<i>4 961</i>	<i>1 923</i>	<i>3 025</i>	<i>2 352</i>	<i>860</i>	<i>13 121</i>
Concours unique						
A	943	2 795	0	0	0	3 738
B	151	138	20	0	1	310
C	2	31	261	1 448	457	2 199
<i>Total unique</i>	<i>1 096</i>	<i>169</i>	<i>281</i>	<i>1 448</i>	<i>458</i>	<i>3 452</i>
Sélection professionnelle						
A	245	55	35	9	10	354
B	27	112	158	51	35	383
C	0	0	2	12	27	41
<i>Total Sélection professionnelle</i>	<i>272</i>	<i>167</i>	<i>195</i>	<i>72</i>	<i>72</i>	<i>778</i>
Titularisation						
A	1 987	445	144	2	20	2 598
C	6	28	107	291	131	563
<i>Total titularisation</i>	<i>1 993</i>	<i>473</i>	<i>251</i>	<i>293</i>	<i>151</i>	<i>3 161</i>
3^{ème} concours	32	8	1	0	2	43
Total	39 747	7 411	10 221	8 413	2 438	68 230

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les résultats ne portent pas sur l'ensemble des concours (78% du total des candidats effectivement recrutés).

(2) Ou diplôme non renseigné.

Tableau VI-21 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie (hors Éducation nationale) en 2000

	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	BEPC, CAP, BEP	Sans (1) diplôme	Ensemble
Concours externe						
A	2 519	528	18	0	0	3 055
B	2 137	1 126	841	1	0	4 105
C	2 496	1 654	859	3 882	627	9 518
<i>Total externe</i>	<i>7 152</i>	<i>3 308</i>	<i>1 718</i>	<i>3 883</i>	<i>627</i>	<i>16 688</i>
Concours interne						
A	552	147	291	61	73	1 124
B	256	3 887	6 245	471	167	11 026
C	692	829	1 717	1 476	479	5 193
<i>Total interne</i>	<i>1 500</i>	<i>4 863</i>	<i>8 253</i>	<i>2 008</i>	<i>719</i>	<i>17 343</i>
Concours unique						
A	375	2 119	0	0	0	2 494
B	151	138	20	0	1	310
C	526	13	51	226	93	909
<i>Total unique</i>	<i>1 052</i>	<i>2 270</i>	<i>71</i>	<i>226</i>	<i>94</i>	<i>3 713</i>
Sélection professionnelle						
A	184	51	35	9	10	289
B	16	29	85	21	33	184
C	0	0	2	12	27	121
<i>Total Sélection professionnelle</i>	<i>200</i>	<i>80</i>	<i>122</i>	<i>42</i>	<i>70</i>	<i>514</i>
Titularisation						
A	170	42	0	0	0	212
C	5	24	89	258	112	488
<i>Total titularisation</i>	<i>175</i>	<i>66</i>	<i>89</i>	<i>258</i>	<i>112</i>	<i>700</i>
3^{ème} concours	32	8	1	0	2	43
Total	10 111	10 595	10 254	6 417	1 624	39 001

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Ou diplôme non renseigné.

Tableau VI-22 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés, par sexe, par type de concours et par catégorie (1) en 2000

	Bac + 3 et plus			Bac + 2			Bac			BEPC, BEP, CAP			Sans diplôme (2)			Total général
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe																
A	8 681	17 536	26 217	653	407	1 060	45	17	62	15	3	18	16	78	94	27 451
B	1 134	1 448	2 582	815	564	1 379	483	559	1 042	4	3	7	0	1	1	5 011
C	1 178	1 416	2 594	1 283	949	2 232	3 427	1 937	5 364	3 075	1 148	4 223	479	321	800	15 213
Total	10 993	20 400	31 393	2 751	1 920	4 671	3 955	2 513	6 468	3 094	1 154	4 248	495	400	895	47 675
Concours interne																
A	1 723	2 173	3 896	354	252	606	232	149	381	47	25	72	72	46	118	5 073
B	94	252	346	145	300	445	291	562	853	204	394	598	86	104	190	2 432
C	205	514	719	467	405	872	1 053	738	1 791	771	911	1 682	182	370	552	5 616
Total	2 022	2 939	4 961	966	957	1 923	1 576	1 449	3 025	1 022	1 330	2 352	340	520	860	13 121
Concours unique																
A	615	328	943	0	0	2 795	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 738
B	68	83	151	77	61	138	10	10	20	0	0	0	0	1	1	310
C	1	1	2	9	22	31	93	168	261	698	750	1 448	90	367	457	2 199
Total	684	412	1 096	86	83	169	103	178	281	698	750	1 448	90	368	458	3 452
Sélection professionnelle																
A	133	112	245	35	20	55	21	14	35	4	5	9	6	4	10	354
B	10	17	27	5	107	112	27	131	158	8	43	51	7	28	35	383
C	0	0	-	0	0	0	2	0	2	5	7	12	13	14	27	41
Total	143	129	272	40	127	167	50	145	195	17	55	72	26	46	72	778
Titularisation (3)																
A	711	1 110	1 987	208	195	445	115	29	144	0	2	2	8	12	20	711
C	4	2	6	5	23	28	10	97	107	32	259	291	17	114	131	4
Total	715	1 112	1 993	213	218	473	125	126	251	32	261	293	25	126	151	715
3^{ème} concours																
	15	7	32	4	2	8	1	0	1	0	0	0	2	0	2	43
Total	14 572	24 999	39 747	4 060	3 307	7 411	5 810	4 411	10 221	4 863	3 550	8 413	978	1 460	2 438	68 230

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Les résultats ne portent pas sur l'ensemble des concours (78% du total des candidats effectivement recrutés).
- (2) Ou diplôme non renseigné.
- (3) Le sexe n'a pas été renseigné pour 166 personnes recrutées de catégorie A possédant un diplôme de niveau bac + 3 et 42 un diplôme de niveau bac + 2.

B. Instituts Régionaux d'Administration

Tableau VI-23 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et du taux de sélectivité

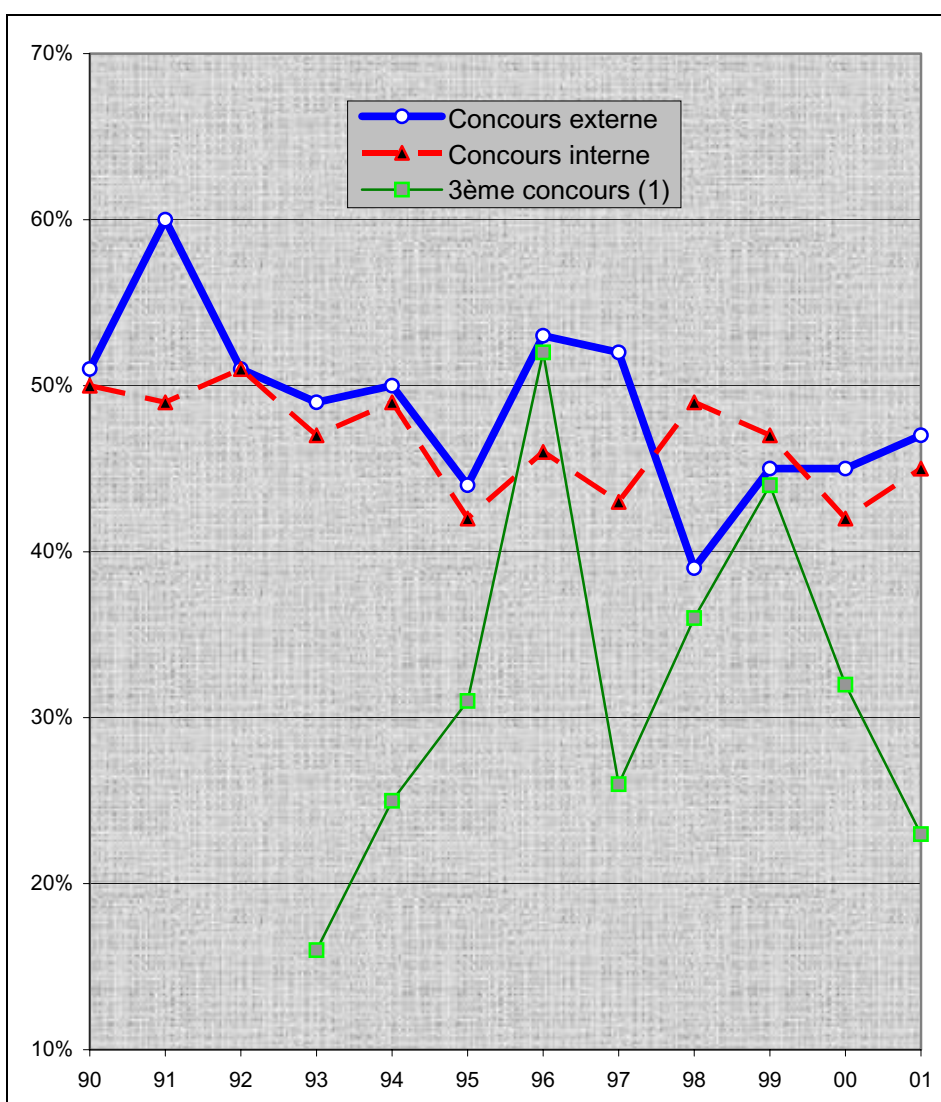
Années	Concours	Inscrits	Présents	Admis	Liste complémentaire	Sélectivité (présents/admis)
1997	Externe	8 220	3 971	332	203	12,0
	Interne	1 440	813	177	73	4,6
	Troisième concours (1)	194	97	27	16	3,6
	Analyste externe	149	43	14	2	3,1
	Analyste interne	48	27	8	3	3,4
	Total		10 051	4 951	558	297
1998	Externe	7 064	3 295	361	221	9,1
	Interne	1 339	714	195	80	3,7
	Troisième concours (1)	224	117	30	10	3,9
	Analyste externe	98	45	16	1	2,8
	Analyste interne	53	37	13	3	2,9
	Total		8 778	4 208	615	315
1999	Externe	5 702	2 640	331	196	8,0
	Interne	1 401	804	176	64	4,5
	Troisième concours (1)	231	139	27	6	5,1
	Analyste externe	157	54	22	0	2,5
	Analyste interne	70	35	14	6	2,5
	Analyste 3 ^{ème} concours (1) (2)	13	8	2	2	4,0
Total		7 574	3 680	572	274	6,4
2000	Externe	4 754	2 247	345	242	6,5
	Interne	1 467	747	184	59	4,0
	Troisième concours (1)	216	104	28	7	3,7
	Analyste externe	145	33	16	0	2
	Analyste interne	85	46	10	4	4,6
	Analyste 3 ^{ème} concours (1) (2)	17	5	1	1	5
Total		6 684	3 182	584	313	5,4
2001	Externe	4 368	2 319	371	129	6,3
	Interne	1 574	895	198	12	4,5
	Troisième concours (1)	207	111	30	11	3,7
	Analyste externe	114	46	14	0	3,3
	Analyste interne	75	38	17	2	2,2
	Analyste 3 ^{ème} concours (1) (2)	13	4	1	0	4,0
Total		6 351	3 413	631	154	5,4

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

(2) Concours organisé pour la première fois en 1999.

Graphique VI-5 : Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Concours créée par la loi du 27 juillet 1991, réservée aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Tableau VI-24 : Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis

Années	Concours externe		Concours interne		Troisième concours (1)		Total	
	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes
1990	405	51	267	50			672	51
1991	298	60	273	49			571	55
1992	311	51	311	51			622	51
1993	239	49	238	47	25	16	502	47
1994	250	50	126	49	20	25	396	48
1995	311	44	166	42	26	31	503	43
1996	277	53	149	46	23	52	449	50
1997	332	52	177	43	27	26	536	51
1998	361	39	195	49	30	36	586	42
1999	331	45	176	47	27	44	534	45
2000	345	45	184	42	28	32	557	44
2001	371	47	198	45	30	23	599	45

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Concours créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Tableau VI-25 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis en 2001

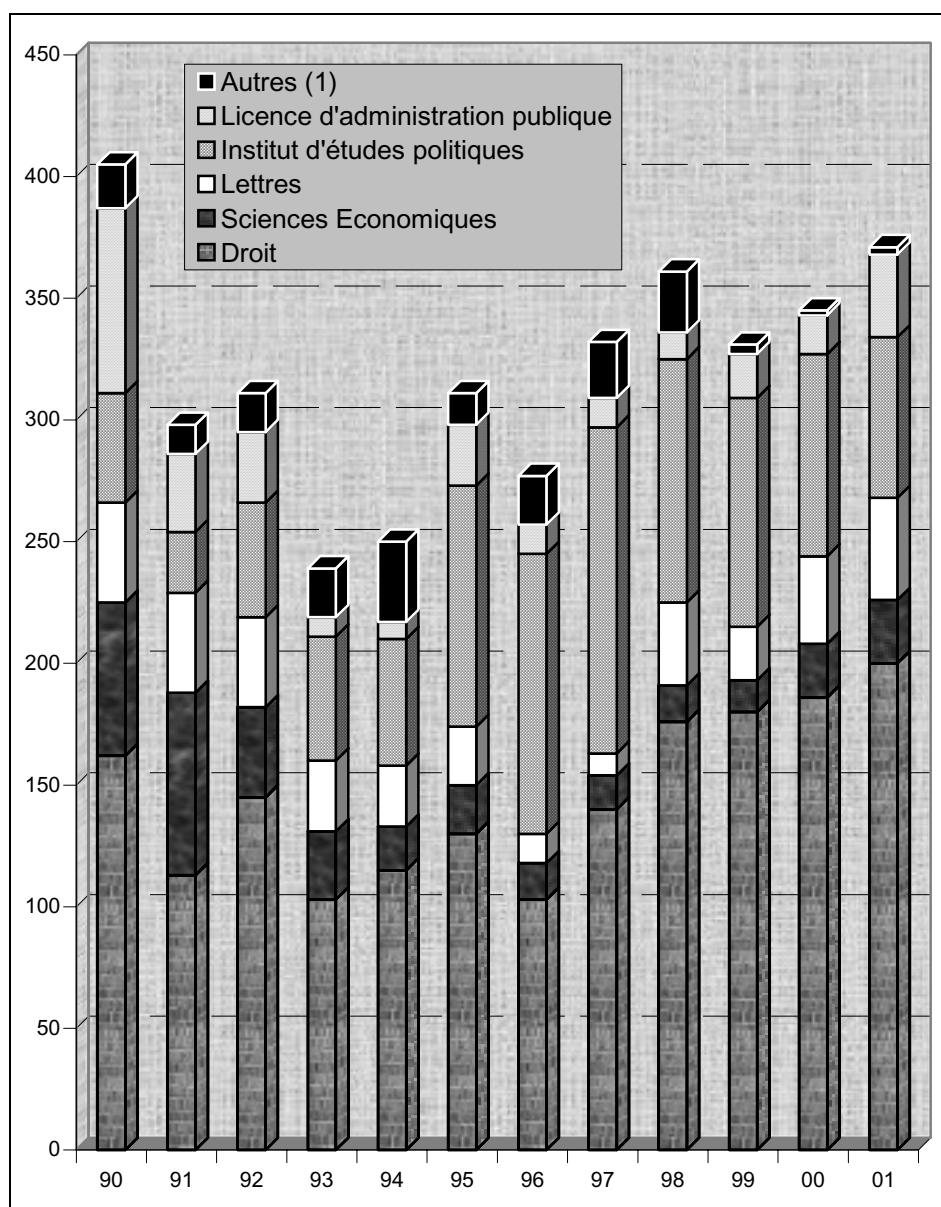
Diplômes	Inscrits	Présents	Admis	Liste complémentaire	Taux de réussite (en %) (2)
Droit	2 309	1 230	200	64	16
dont : DESS - DEA - Doctorat	653	314	78	25	25
Maîtrise	1 370	752	97	35	13
Licence	286	164	25	4	15
Sciences économiques	153	62	4	2	6
dont : DESS - DEA - Doctorat	71	29	3	1	10
Maîtrise	60	27	1	1	4
Licence	22	6	0	0	0
Administration économique et sociale	400	229	22	12	10
dont : Maîtrise	257	141	15	8	11
Licence	143	88	7	4	8
Lettres	685	346	42	17	12
dont : DESS - DEA - Doctorat	96	45	10	0	22
Maîtrise	315	159	19	11	12
Licence	274	142	13	6	9
Sciences	25	12	0	2	0
dont : DESS - DEA - Doctorat	0	0	0	0	-
Maîtrise	9	6	0	2	0
Licence	16	6	0	0	0
Institut d'études politiques	254	150	66	12	44
Administration publique	418	232	34	19	15
Dont : Maîtrise	43	18	1	0	6
Licence	375	214	33	19	15
Divers (1)	124	58	3	1	5
Total	4 368	2 319	371	129	15

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.

(2) Candidats admis / candidats présents

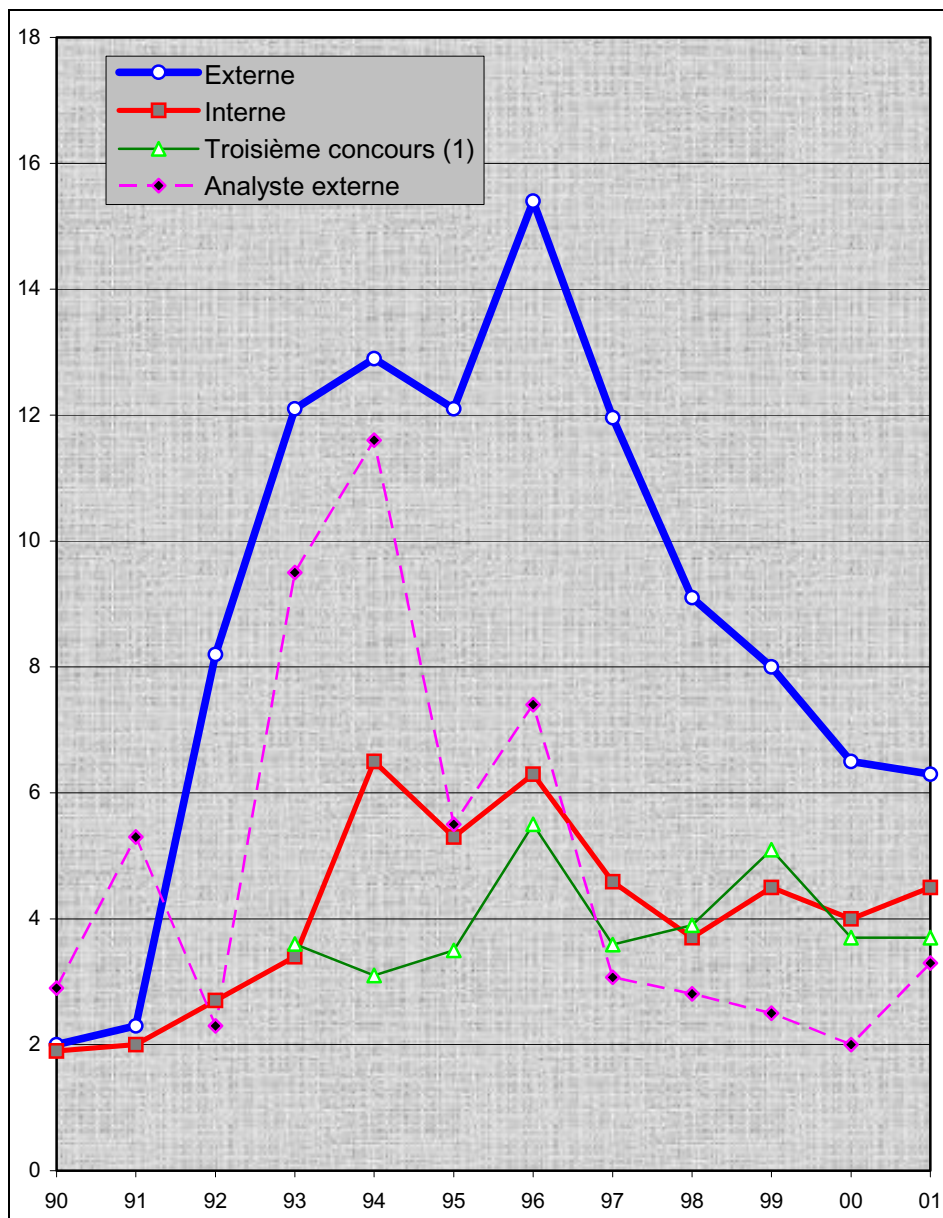
Graphique VI-6 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Comprend les diplômes de Sciences, HEC ; comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.

Graphique VI-7 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des IRA



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Tableau VI-26 : Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation

Années	Admis	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (en %)	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (en %)
1990	267	28	72
1991	273	37	63
1992	311	34	66
1993	238	49	51
1994	126	49	51
1995	166	39	61
1996	149	37	63
1997	177	40	60
1998	195	41	59
1999	176	54	46
2000	184	41	59
2001	198	37	63

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau VI-27 : Troisième concours ⁽¹⁾ d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis

Niveau de diplôme	Nombre d'admis						
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Enseignement supérieur	19	14	14	17	19	22	23
3 ^{ème} cycle	2	4	1	0	11	17	11
2 ^{ème} cycle	12	9	9	14	6	3	10
1 ^{er} cycle	5	1	4	3	2	2	2
Baccalauréat	1	2	3	1	0	1	0
Sans diplôme déclaré	3	6	3	12	2	2	2
Divers	3	1	7	0	6	3	5
Total	26	23	27	30	27	28	30

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Concours créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Tableau VI-28 : Concours des instituts régionaux d'administration : candidats admis en 2001 selon l'origine géographique

Régions	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total	En % du total des admis
Alsace.....	17	5	3	25	4,2
Aquitaine.....	23	2	1	26	4,3
Auvergne.....	6	3	0	9	1,5
Basse-Normandie.....	3	2	0	5	0,8
Bourgogne.....	9	0	0	9	1,5
Bretagne.....	31	3	1	35	5,8
Centre.....	10	5	0	15	2,5
Champagne-Ardenne.....	2	4	1	7	1,1
Corse.....	2	1	1	4	0,7
Franche-Comté.....	3	1	0	4	0,7
Haute-Normandie.....	9	8	1	18	3,0
Île-de-France.....	86	95	9	190	31,8
Languedoc-Roussillon.....	14	2	1	17	2,8
Limousin.....	3	2	0	5	0,8
Lorraine.....	13	10	1	24	4,0
Midi-Pyrénées.....	22	6	0	28	4,7
Nord-Pas-de-Calais.....	19	13	1	33	5,5
Pays de la Loire.....	12	4	0	16	2,7
Picardie.....	3	1	0	4	0,7
Poitou-Charentes.....	13	2	0	15	2,5
Provence-Alpes-Côte-d'Azur.....	34	7	4	45	7,5
Rhône-Alpes.....	35	14	6	55	9,2
DOM-TOM.....	2	8	0	10	1,7
Total	371	198	30	599	100
Région Île de France					
Paris.....	36	39	4	79	42,0
Seine et Marne.....	4	5	0	9	4,7
Yvelines.....	6	6	2	14	7,4
Essonne.....	3	6	1	10	5,3
Hauts de Seine.....	15	14	1	30	15,8
Seine Saint Denis.....	3	7	0	10	5,3
Val de Marne.....	11	14	1	26	13,7
Val d'Oise.....	8	4	0	12	6,3
Total	86	95	9	190	31,8
Âge limite (1)	30 ans	53 ans	40 ans		
Âge moyen (2)	24,6 ans	36,5 ans	36 ans		

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

- (1) Au 1er janvier de l'année du concours pour le concours externe et le troisième concours, à la date d'entrée en scolarité pour le concours interne.
(2) A la date des résultats.

C. École nationale d'administration

Tableau VI-29 : Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours			Total des admis
	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	
1991	45	16	22	45	31	30	10	10	35	100
1992	48	19	22	48	25	31	10	30	37	106
1993	49	24	22	49	24	33	8	50	35	106
1994	49	20	23	46	30	33	9	44	35	104
1995	47	25	23	47	25	34	10	10	36	104
1996	51	20	23	40	27	35	9	33	40	100
1997	51	25	24	41	34	34	9	33	36	101
1998	55	21	24	41	34	35	9	33	36	105
1999	55	24	24	44	32	35	11	9	36	110
2000	60	25	24	48	17	34	12	17	37	120
2001	60	33	24	44	39	34	14	43	38	118

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

Tableau VI-30 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration - Promotion 2000/2002

Catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	0	0	3	7	0	0	3	3
Employés	1	2	1	2	1	10	3	3
Agriculteurs exploitants	0	0	1	2	1	10	2	2
Chefs de PME	1	2	4	10	1	10	6	5
Cadres moyens	5	9	10	23	0	0	15	14
- dont fonctionnaires	3	5	7	16	0	0	10	9
Cadres supérieurs et assimilés	48	85	23	54	7	70	78	71
- dont chefs de grandes entreprises	3	5	0	0	1	10	4	4
- dont professions libérales	6	11	5	12	2	20	13	12
- dont fonctionnaires	22	39	7	16	1	10	30	28
- dont cadres entreprises privées et publiques	16	29	6	14	3	30	25	23
- non communiqué	1	2	5	12	0	0	6	5
Profession non répertoriée	1	2	1	2	0	0	2	2
Total	56	100	43	100	10	100	109	100

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

Tableau VI-31 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2001

Régions	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence
Île-de-France	26	56	21	34	3	9
France (hors Île de France)	32	4	18	10	9	4
Étranger	2	0	5	0	2	1
Total	60	60	44	44	14	14

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

7 - Retraites

VII. Retraites

Augmentation du nombre de pensionnés

En 2001, plus de 1 850 000 pensions ont été versées au titre du régime de retraite des fonctionnaires de l'État. 74% concernent des pensionnés de droit direct et 26% des pensionnés de droit dérivé (veuves, veufs et orphelins). Parmi ces pensions, 560 000 sont versées à d'anciens militaires (ou à leurs ayant droits) et 1,29 million sont des pensions civiles, dont 20% concernent d'anciens fonctionnaires de la Poste et de France Télécom. Depuis 1995, le nombre de pensionnés a augmenté de 19%, du seul fait des pensionnés civils, puisque le nombre des retraités militaires a légèrement baissé.

Plus de 57 000 fonctionnaires civils sont partis à la retraite en 2001. Près de 10 000 d'entre eux occupaient leurs fonctions à La Poste ou à France Télécom. Si l'on ajoute les militaires, le nombre de départs annuel à la retraite atteint 70 800. Il a augmenté de 27% depuis 1995.

Évolution du nombre de pensionnés depuis 1996

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de pensionnés	1 675 568	1 712 789	1 751 202	1 773 663	1 811 256	1 852 443
Évolution annuelle (en %)	1,7	2,2	2,2	1,3	2,1	2,3
Nombre de départs en retraite (1)	57 262	64 241	66 563	68 907	69 267	70 769
Évolution annuelle (en %)	2,8	12,2	3,6	3,5	0,5	2,2

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *Service des pensions*.

(1) Y compris militaires et fonctionnaires de La Poste et France Télécom.

En 2000, les fonctionnaires civils sont partis en retraite à 57 ans et 8 mois en moyenne. 46% d'entre eux avaient moins de 60 ans au moment de leur départ. Cet âge moyen passe à 61 ans pour les hommes et 58 ans et 10 mois pour les femmes, si l'on exclut les mises en retraite pour invalidité et les fonctionnaires qui occupent un emploi classé en service actif. Ces derniers représentent, en effet, près de 40% des fonctionnaires civils qui ont droit à une pension à 50 ou 55 ans.

Le taux de liquidation des pensions des fonctionnaires civils est de 67,5% pour l'ensemble des retraités et de 68% pour ceux qui viennent d'y accéder. Cela correspond à une durée moyenne de services pris en compte de 34 ans environ, bonifications incluses, soit 32 ans de services effectifs.

Les retraites des agents de la fonction publique

Les fonctionnaires titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière bénéficient du régime de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Les agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales relèvent du régime général et de l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non-titulaires de l'État et des collectivités publiques).

Une retraite brute moyenne de 1 668 euros par mois

La retraite brute de droit direct des anciens fonctionnaires civils s'élève, en 2001, à 1 668 euros par mois en moyenne. Les nouveaux retraités de l'année bénéficient d'une pension légèrement plus élevée (1 793 euros). Cette différence entre les anciens et les nouveaux retraités s'explique par l'augmentation des niveaux de qualification (notamment la proportion de plus en plus forte de cadres A) dans la fonction publique de l'État. L'indice moyen des pensions nouvellement liquidées est ainsi passé de 471 en 1991 à 571 en 2001.

Les modifications structurelles entraînent une augmentation de la pension des nouveaux liquidants et donc de la pension moyenne de l'ensemble des retraités. Par ailleurs, les retraités bénéficient des augmentations générales accordées aux fonctionnaires (augmentation de la valeur du point et attribution de points d'indice) et de certaines mesures catégorielles concernant les actifs.

Évolution de la pension mensuelle moyenne brute (1) de droit direct depuis 1995

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Pension brute (en euros courants)	1 508	1 518	1 544	1 575	1 613	1 634	1 668
Évolution (en %)	3,5	0,7	1,7	2,0	2,4	1,3	2,1
- dont augmentation due aux mesures générales (en %)	2,5	1,4	0,5	1,2	1,2	1,1	1,0
Hausse des prix (hors tabac) (en %)	1,7	1,9	1,1	0,6	0,5	1,6	1,6

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Service des pensions.

(1) Le prélèvement sur les pensions est de 6,7% de CSG depuis 1er janvier 1998.

Modalités de liquidation de la pension

La liquidation des droits à pension est possible à partir de 60 ans, sous réserve de l'accomplissement de 15 années de services effectifs. Pour les agents dits de catégorie active, cet âge est abaissé à 55 ans, voire 50 ans. Il s'agit de personnes affectées à des tâches comportant une certaine pénibilité (ouvriers, policiers, gardiens de prison...). Il n'y a pas de condition d'âge pour les mères de famille ayant élevé 3 enfants.

Le montant de la pension est déterminé en appliquant au dernier traitement indiciaire brut (hors primes) un taux de liquidation de 2% par année de service effectifs (y compris les bonifications pour enfants). Ces années ne peuvent être prises en compte au-delà de 37,5 ans, soit 75% du salaire de référence. Les bonifications sont des annuités supplémentaires qui s'ajoutent aux années de service pour le calcul de la pension. Il s'agit principalement de la bonification d'un an pour les femmes fonctionnaires pour chacun de leurs enfants et des bénéficiaires de campagne des services militaires.

Le montant de la pension ainsi calculée ne peut être inférieure, pour les fonctionnaires ayant accompli 25 années de service, au traitement brut correspondant à l'indice majoré 216, soit 938,31 euros depuis mars 2002.

Pour plus d'informations

- *Le suivi annuel des retraites. Résultats 1996*, SYNTHESSES n°20, document INSEE & SESI, décembre 1998.
- *Les retraites en 2000*. Etudes et résultats n°147, DRESS, Ministère de l'emploi et de la solidarité, décembre 2001.
- *Projet de loi de finances pour 2001*. Rapport sur les rémunérations et les pensions de retraite de la fonction publique.
- *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations*. Premier rapport du conseil d'orientation des retraites, La Documentation française, 2001.
- *L'avenir de nos retraites*. Rapport au premier ministre. Commission de concertation présidée par Jean Michel CHARPIN, La Documentation française, 1999.

Tableau VII-1 : Nombre annuel de pensions en paiement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Pensions militaires (1)							
- droits directs	374 572	371 818	372 370	374 914	369 706	370 550	374 066
- droits dérivés	189 317	189 686	190 542	191 127	186 753	186 701	187 235
Total	563 889	561 504	562 912	566 041	556 459	557 251	561 301
Pensions civiles (2)							
- droits directs	828 192	854 083	884 833	915 791	946 415	978 611	1 011 566
- droits dérivés	255 721	259 981	265 044	269 370	270 789	275 394	279 556
Total	1 083 913	1 114 064	1 149 877	1 185 161	1 217 204	1 254 005	1 291 122
Total général	1 647 802	1 675 568	1 712 789	1 751 202	1 773 663	1 811 256	1 852 423

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.*

(1) Non compris soldes de réserve.

(2) Non compris pensions temporaires d'invalidité.

**Tableau VII-2 : Pensions civiles de retraite - Répartition par administration
au 31 décembre 2000**

Administrations	Fonctionnaires		Ayants cause	
	Nombre	%	Nombre	%
Affaires étrangères (1)	2 430	0,25	1 186	0,43
Agriculture (2)	14 169	1,45	6 849	2,49
Anciens combattants	4 168	0,43	1 419	0,52
Culture	2 519	0,26	1 085	0,39
Défense	21 534	2,20	7 089	2,57
DOM-TOM	355	0,04	192	0,07
Économie, finances et industrie (3)	83 098	8,49	32 247	11,71
Éducation nationale	480 575	49,11	79 445	28,85
Emploi et solidarité	12 303	1,26	3 691	1,34
Équipement et logement	41 605	4,25	24 348	8,84
Intérieur	88 114	9,00	44 489	16,15
Justice	16 694	1,71	7 778	2,82
Premier ministre	920	0,09	850	0,31
Recherche (2)	8 294	0,85	1 228	0,45
Transports - Aviation civile (6)	4 323	0,44	2 105	0,76
Transports - Mer	921	0,09	555	0,20
Total hors P et T, La Poste et France Télécom	782 022	79,91	214 556	77,91
P et T (4)	109 356	11,17	53 158	19,30
La Poste (5)	56 714	5,80	5 066	1,84
France Télécom (5)	30 519	3,12	2 614	0,95
Total général	978 611	100,00	275 394	100,00

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

- (1) Les pensions du ministère délégué à la coopération sont rattachées au ministère des affaires étrangères.
(2) Les pensions de l'institut national de la recherche agronomique sont rattachées à la recherche.
(3) Les pensions de l'ex-ministère de l'industrie sont rattachées au ministère de l'économie et des finances.
(4) Pensions concédées avant le 31-12-1991.
(5) Pensions concédées à compter du 01-01-1992.
(6) Sont incluses les pensions de la Météorologie.

Tableau VII-3 : Pensions civiles de retraite - Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2000

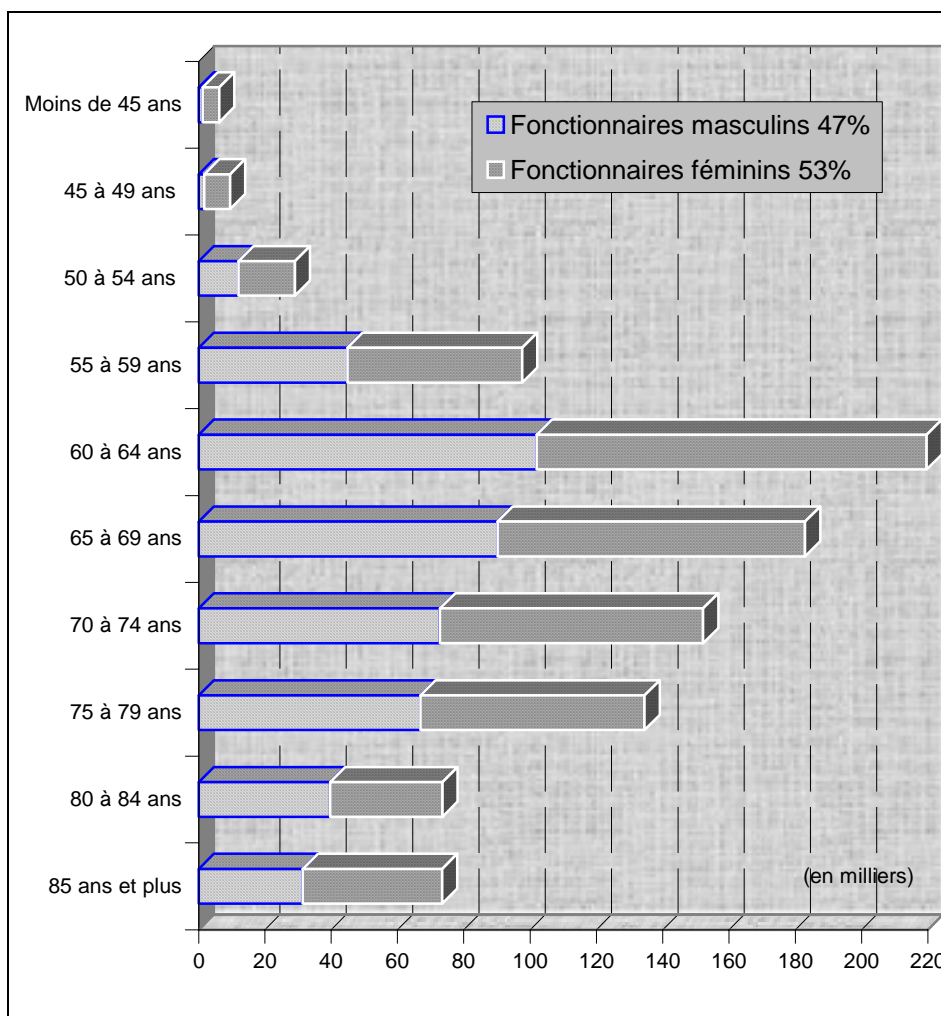
Tranche d'âge	Fonctionnaires				Ayants cause (1)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
Moins de 45 ans	1 197	4 985	6 182	0,63	7	3 464	3 471	1,32
45 à 49 ans	1 681	7 833	9 514	0,97	10	5 094	5 104	1,94
50 à 54 ans	11 980	17 079	29 059	2,97	39	9 347	9 386	3,56
55 à 59 ans	44 925	52 644	97 569	9,97	82	10 420	10 502	3,99
60 à 64 ans	102 005	117 627	219 632	22,44	2 731	14 583	17 314	6,58
65 à 69 ans	90 145	92 805	182 950	18,69	3 454	21 249	24 703	9,38
70 à 74 ans	72 856	79 332	152 188	15,55	3 918	33 287	37 205	14,13
75 à 79 ans	66 913	67 598	134 511	13,75	4 541	49 693	54 234	20,60
80 à 84 ans	39 679	33 862	73 541	7,51	3 012	36 754	39 766	15,10
85 ans et plus	31 454	42 011	73 465	7,51	5 142	56 469	61 611	23,40
Total	462 835	515 776	978 611	100,00	22 936	240 360	263 296	100,00
Âge moyen	69ans 4 mois	68 ans 7 mois	68 ans 11 mois		76 ans 1 mois	75 ans 2 mois	75 ans 2 mois	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Ne sont pas compris 12 098 orphelins titulaires d'une pension principale.

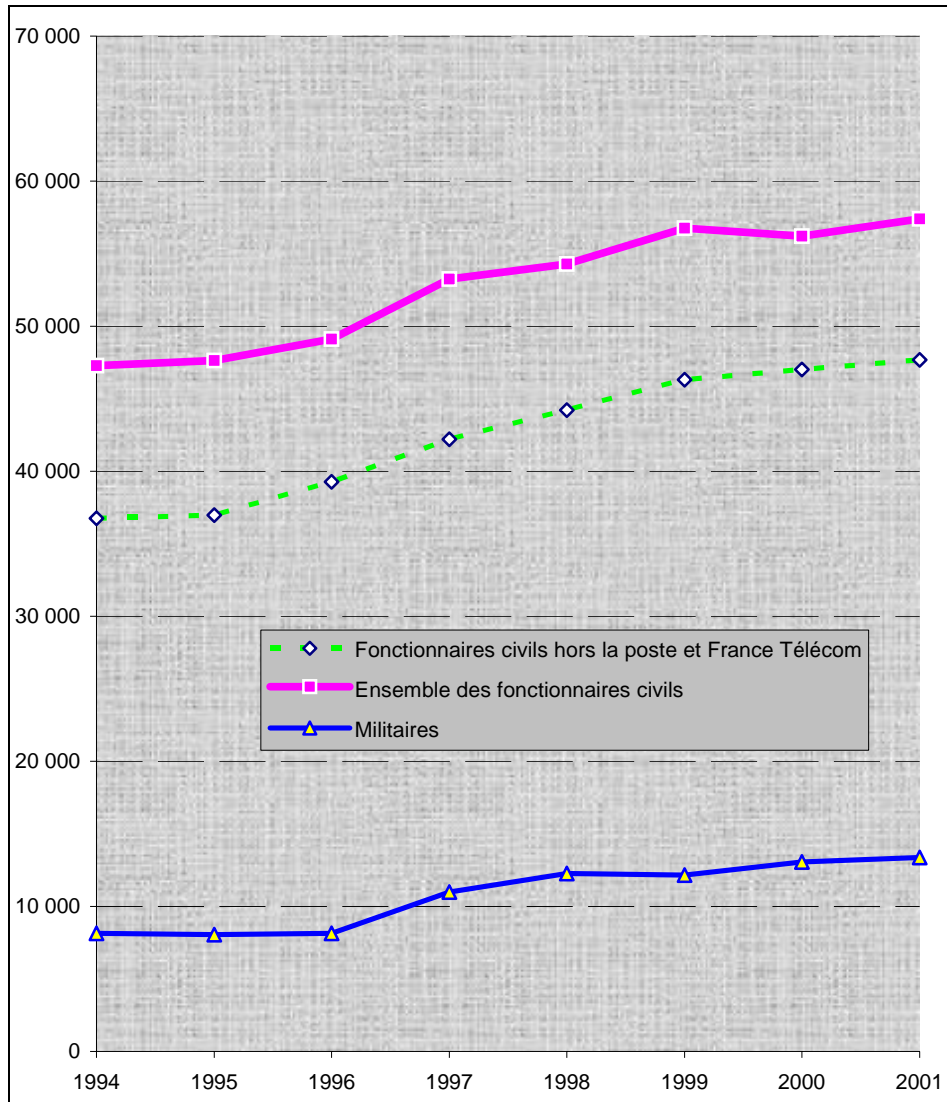
Graphique VII-1 : Ayants droits titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2000 : ventilation par tranche d'âge et par sexe



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Graphique VII-2 : Flux annuels de mises à la retraite



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
Source : service des pensions.

Tableau VII-4 : Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit) (1)

Années	Fonctionnaires civils		Militaires
	Hors La Poste et France Télécom	Total civils	
1994	36 746	47 272	8 139
1995	36 970	47 625	8 054
1996	39 259	49 115	8 147
1997	42 209	53 263	10 978
1998	44 209	54 301	12 262
1999	46 297	56 757	12 150
2000	47 016	56 207	13 060
2001	47 674	57 393	13 376

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre.*

(1) Pensions à jouissance immédiate de l'année et pensions à jouissance différée arrivant à échéance dans l'année.

Tableau VII-5 : Pensions civiles de retraite - Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2000 par administration, par catégorie statutaire et par sexe

Administrations	Catégories statutaires						Total général				
	A		B		C		Hors catégories		Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Affaires étrangères	27	2	16	9	33	56			76	67	143
Agriculture	182	88	154	66	85	175	1		422	329	751
Anciens combattants	3	1	2	8	14	30			19	39	58
Culture	46	27	12	12	29	32			87	71	158
Défense	89	26	85	76	90	443			264	545	809
DOM-TOM			1	1	1	3			2	4	6
Économie, finances. et industrie	587	206	426	1 013	381	1 399	5	3	1 399	2 621	4 020
Éducation nationale	9 532	13 957	358	1 960	1 289	3 087	1		11 180	19 004	30 184
Emploi et solidarité	61	48	46	100	56	173			163	321	484
Équipement logement	168	12	324	68	960	265			1 452	345	1 797
Intérieur	57	31	25	100	124	410	4 706	79	4 912	620	5 532
Justice	127	67	21	103	44	164	1 012	74	1 204	408	1 612
Premier ministre	2	5	2	2	2	11			6	18	24
Recherche	517	350	143	157	42	69			702	576	1 278
Transports - Aviation civile (1)	71	5	35	4	1	12	3		110	21	131
Transports - Mer	6		11	2	3	7			20	9	29
Sous total	11 475	14 825	1 661	3 681	3 154	6 336	5 728	156	22 018	24 998	47 016
La Poste	6						4 020	2 027	4 026	2 027	6 053
France Télécom	27	1					1 780	1 313	1 807	1 314	3 121
P et T (2)	3	1					10	3	13	4	17
Total général	11 511	14 827	1 661	3 681	3 154	6 336	11 538	3 499	27 864	28 343	56 207

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

- (1) Sont incluses les pensions de la Météorologie.
(2) Dossiers de pensions en cours de régularisation.

Tableau VII-6 : Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2000 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté					Pensions civiles d'invalidité			Total des pensions de retraite		
	Actifs		Sédentaires		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes							
< 50 ans	16	337	29	1 116	1 498	436	504	940	481	1 957	2 438
50 à 54 ans	3 942	1 549	15	1 332	6 838	658	598	1 256	4 615	3 479	8 094
55 ans	5 347	3 303	45	452	9 147	149	176	325	5 541	3 931	9 472
56 ans	1 140	1 089	20	329	2 578	109	174	283	1 269	1 592	2 861
57 ans	784	597	21	350	1 752	119	169	288	924	1 116	2 040
58 ans	456	368	21	358	1 203	102	169	271	579	895	1 474
59 ans	325	237	29	282	873	108	119	227	462	638	1 100
60 ans	413	185	9 344	10 844	20 786	146	164	310	9 903	11 193	21 096
61 ans	107	69	1 035	953	2 164	43	52	95	1 185	1 074	2 259
62 ans	71	41	628	597	1 337	19	45	64	718	683	1 401
63 ans	41	39	410	408	898	12	31	43	463	478	941
64 ans	22	23	340	340	725	11	33	44	373	396	769
65 ans	19	33	958	740	1 750	14	26	40	991	799	1 790
> 65 ans	14	3	346	109	472				360	112	472
Total	12 697	7 873	13 241	18 210	52 021	1 926	2 260	4 186	27 864	28 343	56 207
Âge moyen	55 ans 1 mois	55 ans 6 mois (1)	61 ans (2)	58 ans 10 mois (1) (2)	58 ans	53 ans 5 mois	54 ans	53 ans 8 mois	57 ans 9 mois	57 ans 6 mois	57 ans 8 mois

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions (ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses).

- (1) Sont prises en compte les femmes fonctionnaires mères de 3 enfants radiées des cadres au titre de l'article L 24-1-3° du code des PCMR.
- (2) Jusqu'en 1998 la distinction entre actifs et sédentaires était fonction du classement de l'emploi occupé en fin de carrière. Désormais sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de 15 ans de service actifs.

Tableau VII-7 : Montant des pensions de retraite en paiement en 2001 et 2000 ⁽¹⁾

	Situation au 31/12/2001		Situation au 31/12/2000	
	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)
Pensions militaires				
Droits directs				
Avantage principal		5 723		5 548
Accessoires (2)		255		251
Total	374 086	5 978	370 550	5 799
Droits dérivés				
Avantage principal		1 262		1 233
Accessoires (2)		74		72
Total	187 235	1 336	186 701	1 305
Pensions civiles				
Droits directs				
Avantage principal		19 394		18 367
Accessoires (2)		856		821
Total	1 011 566	20 250	978 611	19 188
Droits dérivés				
Avantage principal		2 367		2 286
Accessoires (2)		179		173
Total	279 556	2 546	275 394	2 459

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : *service des pensions*.

(1) Coût au 31 décembre, exprimé en année pleine.

(2) Comprend les majorations pour enfants, pour tierce personne et les rentes invalidité.

Tableau VII-8 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des fonctionnaires civils de l'État et des militaires

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
FONCTIONNAIRES CIVILS								
Stock ayants droit								
Indice de liquidation	490	496	499	503	507	514	518	522
Taux de liquidation (en %)	67,7	67,6	67,6	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5
Stock ayants cause								
Indice de liquidation	473	477	480	481	484	489	492	495
Taux de liquidation (en %)	32,2	32,2	32,4	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3
Flux ayants droit								
Indice de liquidation	517	531	541	548	558	561	568	571
Taux de liquidation (en %)	66,8	67,3	67,5	67,9	68,1	68,1	68	68,3
Flux ayants cause								
Indice de liquidation	493	494	500	500	504	512	515	516
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,6	32,6	32,6	33,0	33,0	33,0	33,2
MILITAIRES								
Stock ayants droit								
Indice de liquidation	456	460	464	467	469	473	474	475
Taux de liquidation (en %)	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1
Stock ayants cause								
Indice de liquidation	435	439	443	446	448	451	452	454
Taux de liquidation (en %)	32,0	32,0	32,1	32,1	32,2	32,2	32,2	32,3
Flux ayants droit								
Indice de liquidation	481	482	480	479	483	485	480	479
Taux de liquidation (en %)	65,2	65,1	64,9	67,2	67,2	67,0	66,9	66,5
Flux ayants cause								
Indice de liquidation	446	453	460	468	465	468	470	474
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,9	33,1	33,1	33,1	33,1	33,4	33,5
Valeur annuelle moyenne en francs du point d'indice (1)	310,2	318,1	322,4	324,2	327,9	333,4	334,3	337,4

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Le montant de la pension (avantage principal) se calcule en multipliant la valeur du point par l'indice de liquidation et par le taux de liquidation. La pension moyenne résultant de ce calcul est plus faible que la moyenne des pensions réellement versées (Tableau VII-7), du fait des pensions portées au minimum garanti (12% environ des pensions).

Tableau VII-9 : Évolution des effectifs gérés par l'IRCANTEC (1)

(en milliers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Actifs							
Agents de l'État	735,0	742,3	720,0	712,0	747,3	804,9	866,1
Agents des collectivités territoriales	1 045,0	1 107,4	1 118,0	1 139,0	1 065,2	1 292,9	1 330,5
- dont médecins hospitaliers	135,0	126,9	125,0	122,0	117,3	115,7	121,2
Élus et autres (2)	171,0	240,5	183,0	176,0	171,1	176,2	181,7
Total	1 951,0	2 090,2	2 021,0	2 027,0	2 031,8	2 194,3	2 295,3
Retraités							
Payés au 31/12 de l'exercice	1 231,0	1 270,5	1 325,2	1 357,1	1 387,4	1 413,2	1 434,5
- droits directs	1 022,8	1 053,3	1 095,7	1 117,9	1 139,7	1 158,2	1 171,0
- droits indirects	208,2	217,2	229,5	239,2	247,7	255,0	263,5
Entrés au cours de l'exercice	74,2	79,5	83,9	73,2	71,3	71,1	66,7
- droits directs	70,3	75,6	80,1	69,7	68,0	67,8	63,6
- droits indirects	3,9	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : IRCANTEC.

- (1) Agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales, médecins hospitaliers, élus des collectivités territoriales, agents employés par des associations financées majoritairement par des fonds publics.
 (2) Certains comptes d'élus sont doublés en ce qui concerne les années d'élection municipales.

NB : Certains agents actifs ont des employeurs multiples appartenant à deux types de collectivités différentes (par exemple État et collectivités territoriales) ; ils sont alors comptabilisés deux fois. Ainsi en éliminant ces doubles comptes, les effectifs totaux 1996 sont de 1 960 000.

Tableau VII-10 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL (1)

(en milliers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Actifs							
Hospitaliers	703	706	710	712	713	714	720
Territoriaux	823	842	855	872	892	916	940
Total	1 526	1 548	1 565	1 584	1 605	1 630	1 660
Retraités							
Stock							
Droits directs	398,2	418,1	438	458,2	478,4	498,4	519,7
Droits dérivés	100,4	102,4	104,5	106,5	108,9	111,1	113,4
Flux							
Droits directs	30	29,5	30,6	31	31,1	32,4	32,3
Droits dérivés	6,2	6,1	6,4	6,6	6,7	7,0	6,9

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : CNRACL.

(1) Agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Tableau VII-11 : Le Congé de Fin d'Activité en 2001

Ministères	Nombre de départs en CFA en 2001
Affaires étrangères	14
Agriculture	205
Culture	25
Défense	268
Divers	12
Économie et finances/industrie	1 395
Éducation nationale	6 834
Emploi et solidarité	84
Équipement, logement	612
Intérieur	199
Jeunesse et sport	38
Justice	110
La Poste	1 096
Total	10 892

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

49% des agents étaient en CPA avant d'accéder au CFA (moyenne établie sur les 3 ministères ayant communiqué cette information : éducation nationale, économie et finances, agriculture, soit 77% du total des départs en CFA).

8 - Relations professionnelles

VIII. Relations professionnelles

Les résultats de l'année 2001 des élections aux Commissions administratives paritaires (CAP) centrales des fonctionnaires de l'État ont apporté des modifications significatives à la représentativité syndicale telle qu'elle avait été mesurée pour la période triennale antérieure. En effet, au cours de l'année 2001, des ministères aux effectifs importants ont renouvelé l'ensemble de leurs CAP :

- l'Intérieur y compris la Police nationale,
- l'Éducation nationale pour les personnels de administration de l'enseignement supérieur et des services déconcentrés,
- l'Emploi et la solidarité.

Trois fonctionnaires sur quatre ont participé aux élections professionnelles

Le taux de participation reste élevé (74,2 %). Cependant, il est en retrait de deux dixièmes de point par rapport à la période précédente. En effet, alors que le nombre d'inscrits progresse d'environ 13 000 personnes, celui des votants n'augmente que de 7 600.

Certains syndicats catégoriels, classés dans les « divers », se sont affiliés à de grandes confédérations. Cela justifie, pour l'essentiel, les variations entre la période 1999-2001 et la synthèse triennale antérieure (1998-2000).

Ces mouvements placent l'UNSA en deuxième place des confédérations, derrière la FSU, et situent FO devant la CFDT. Cependant la répartition des sièges, au sein des CAP, en donne près d'un quart à la CFDT, bien implantée dans les CAP à effectifs peu importants, suivie par FO, la CGT et l'UNSA. La FSU obtient globalement 9% des sièges. En effet, les CAP des enseignants, dans lesquelles elle est prépondérante, comprennent de très gros effectifs.

Une synthèse des résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales des fonctionnaires est établie chaque année. Les tableaux présentés portent sur la période triennale du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001. Cette période de trois ans est retenue dans la mesure où les élections aux CAP, pour un corps donné, ont lieu tous les trois ans. Ces résultats servent également de base, au vu de leur part d'audience, à l'élaboration du calcul de la répartition des sièges attribués aux fédérations membres du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

Les sanctions disciplinaires prononcées

Le nombre global de sanctions disciplinaires prononcées par les ministères et organismes employant des fonctionnaires de l'État a été de 4 476 en 2001 (1). Elles ont touché davantage les hommes (86% des sanctions) que les femmes (14%), comme en 2000.

(1) Trois ministères ne nous ont pas communiqué leurs résultats. Cependant, si on se réfère aux données transmises par ces derniers pour l'exercice précédent, on peut estimer que le nombre global de sanctions prononcées en 2001 est sensiblement identique à celui de l'année 2000, soit aux alentours de 4 600 (4 607 en 2000).

Les sanctions du premier et du deuxième groupe (2) représentent 85 % des sanctions prononcées. Peu nombreuses, les sanctions du troisième groupe et du quatrième groupe, qui vont de la rétrogradation à la révocation, sont naturellement celles que les agents concernés souhaitent le plus contester.

La baisse du nombre de recours déposés se poursuit

Ainsi, 65 des dossiers traités par la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) en 2001 ont concerné, par ordre de priorité, la révision de décisions de révocation, d'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de trois mois à deux ans et de mise à la retraite d'office. Dans plus de la moitié des cas (39 sur 71), la commission a rejeté les recours dont elle était saisie, compte tenu de la gravité des actes commis et du contexte de chaque affaire.

L'année 2001 a suivi la tendance à la baisse du nombre de recours auprès de la commission, amorcée en 2000. 76 recours ont été enregistrés en 2001, contre 88 en 2000 et 124 en 1999.

L'analyse des affaires examinées par la commission de recours au cours de l'année 2001 montre que 31 concernent des atteintes à la probité, 7 des actes contre les personnes, 32 des fautes professionnelles autres que celles précitées et 2 des licenciements pour insuffisance professionnelle.

Comme pour l'année 2000, le pourcentage de dossiers concernant des actes contraires à la probité a sensiblement diminué.

Pour plus d'informations

- **sur les élections professionnelles :**

Résultats des élections aux C.A.P., période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001. Résultats définitifs, Josette WERTHEIM, Isabelle MACARIO, Eric TROESTLER, DGAFP, mars 2002.

Les élections aux C.A.P. : le vote des fonctionnaires par catégorie socioprofessionnelle, Josette WERTHEIM, POINT STAT 97-01, DGAFP, mai 1997.

- **sur les relations professionnelles :**

Les conflits en 2000 : le regain se confirme. Roselyne MERLIER, Dares, Premières Synthèses n°09.01, février 2002.

Le regard des salariés sur la représentativité syndicale. Patrick ZOUARY, Dares, Premières synthèses n°22.1, mai 2002.

(2) Sanctions du premier groupe : avertissement, blâme.
Sanctions du deuxième groupe : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 15 jours, déplacement d'office.

A. Relations professionnelles

Tableau VIII-1 : Ensemble des trois fonctions publiques : Résultats des élections professionnelles

	Fonction publique de l'État		Fonction publique Territoriale		Fonction publique Hospitalière		Total des trois fonctions publiques	
	1999 à 2001		21.12.2001		28.10.1999			
Inscrits	2 019 859		940 929		702 021		3 662 809	
Votants	1 497 787	74,2%	622 435	66,2%	449 886	64,1%	2 570 108	70,2%
Suffrages exprimés	1 426 064		587 802		430 617		2 444 483	
Par fédération syndicale		%		%		%		%
FSU	281 140	19,7					281 140	11,5
UNSA	233 487	16,4	56 402	9,6	19 925	4,6	309 814	12,7
CGT	223 330	15,7	185 671	31,6	131 713	30,6	540 714	22,1
CFDT	200 605	14,1	154 386	26,3	123 301	28,6	478 292	19,6
FO	201 650	14,1	124 874	21,2	102 001	23,7	428 525	17,5
CGC	43 394	3,0	6 960	1,2	1 992	0,5	52 346	2,1
CFTC	30 898	2,2	35 690	6,1	15 794	3,7	82 382	3,4
Divers	211560	14,8	23 819	4,1	35 891	8,3	271 270	11,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : DGAFP, DGCL, DHOS.

Tableau VIII-2 : CAP de la ville de Paris du 30/03/98

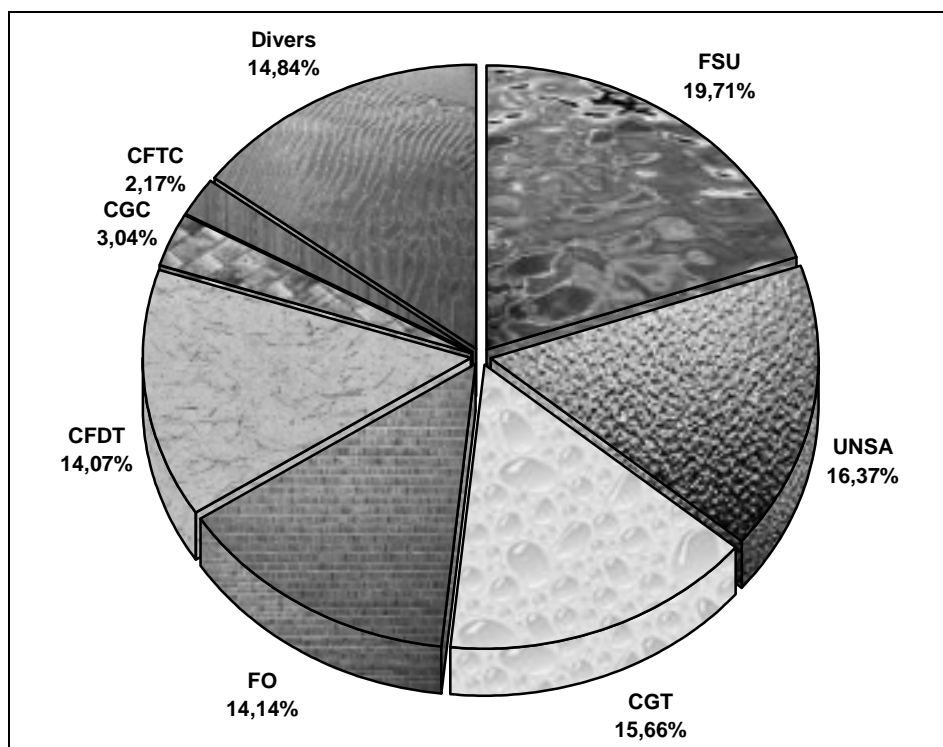
Fédération syndicale	Nombre de voix	%
CFDT	3 981	18,7
CFTC	2 168	10,2
CGC	1 786	8,4
CGT	8 247	38,8
FO	1 870	8,8
FSU		
UNSA	2 409	11,3
Divers	802	3,8
Total	21 263	100

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-3 : Résultats d'ensemble de 1999 à 2001

PARTICIPATION ÉLECTORALE									
	Inscrits	Votants	Pourcentage	Suffrages exprimés					
	2 019 859	1 497 787	74,15	1 426 064					
	FSU	UNSA	CGT	FO	CFDT	CGC	CFTC	Divers	Total
Nombre d'électeurs	281 140	233 487	223 330	201 650	200 605	43 394	30 898	211 560	1 426 064
Pourcentage	19,71	16,37	15,66	14,14	14,07	3,04	2,17	14,84	100,00

Graphique VIII-1: Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-4 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-99 au 31-12-01
Participation électorale par catégorie hiérarchique

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
	Inscrits	Votants	%	Inscrits	Votants	%	Inscrits	Votants	%
Affaires étrangères	1305	826	63,3	1084	699	64,5	3640	2120	58,2
Affaires sociales (Emploi et solidarité)	5877	4019	68,4	7162	4837	67,5	12648	8066	63,8
Agriculture	12258	8315	67,8	6333	4626	73,0	9646	7118	73,8
Culture	3351	2107	62,9	1938	1293	66,7	6090	3338	54,8
Défense	3334	2432	72,9	10361	7679	74,1	20421	15247	74,7
Dom-tom (Outre-mer)	79	68	86,1	453	314	69,3	328	245	74,7
Economie, finances et industrie	39904	33233	83,3	55936	49530	88,5	87541	75520	86,3
Education nationale (Administration)	24227	16247	67,1	36255	25204	69,5	158588	122173	77,0
Education nationale (Enseignement)	445048	295228	66,3	335329	237741	70,9	0	0	0,0
Equipement	8221	5963	72,5	21453	16855	78,6	57838	47683	82,4
Industrie (y compris corps P et T)	2768	1792	64,7	1018	813	79,9	25	14	56,0
Intérieur (Police nationale)	2284	1781	78,0	16712	12292	73,6	99563	75829	76,2
Intérieur (autres)	5472	4183	76,4	7232	5851	80,9	22851	17231	75
Jeunesse et sports	3415	2151	63,0	0	0	0,0	0	0	0,0
Justice	4164	3592	86,3	12291	9785	79,6	33796	26280	77,8
Mer	296	224	75,7	452	351	77,7	928	681	73,4
Services Premier ministre	280	165	58,9	186	112	60,2	903	492	54,5
Transports (Aviation civile)	5909	4999	84,6	1770	1570	88,7	1209	1062	87,8
Total ministères	568296	387418	68,2	516102	379632	73,6	516147	403186	78,1
CDC	508	297	58,5	1763	1194	68	2786	1755	63,0
CEMAGREF	348	246	70,7	107	89	83	160	117	73,1
CNMSS	0	0	0,0	235	193	82	1024	753	73,5
CNRS	19342	9803	50,7	4672	2499	53	1185	518	43,7
ENA	7	6	85,7	0	0	0	0	0	0,0
ENM	0	0	0,0	9	8	89	60	51	85,0
France Télécom	26195	20642	78,8	95375	74831	78	9645	6943	72,0
IFREMER	73	40	54,8	58	39	67	6	2	33,3
IGN	424	309	72,9	258	177	69	80	57	71,3
INED	90	46	51,1	34	21	62	24	16	66,7
INJSJA	168	89	53,0	135	74	55	0	0	0,0
INRA	3648	2497	68,4	2192	1607	73	2279	1596	70,0
INRETS	213	137	64,3	90	63	70	30	22	73,3
INRIA	526	260	49,4	116	78	67	45	36	80,0
INSERM	3134	1780	56,8	987	567	57	471	230	48,8
La Poste	26665	23040	86,4	107247	89734	84	93696	75021	80,1
Météo France	1022	826	80,8	1815	1412	78	0	0	0,0
ONAC	253	214	84,6	158	144	91	881	750	85,1
ONF	124	102	82,3	1659	1406	85	4643	3502	75,4
ONIC	176	140	79,5	222	186	84	206	174	84,5
OPFRA	125	84	67,2	38	30	79	0	0	0,0
ORSTOM IRD	1089	643	59,0	292	171	59	95	50	52,6
Total général	652 565	448 707	68,8	733 671	554 221	75,5	633 623	494 859	78,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Attention : les cadres d'emplois des exploitants publics ne recourent pas strictement les catégories statutaires A, B, C ; ils ont dû être reclassés par approximation.

Tableau VIII-5 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-99 au 31-12-01
Participation électorale - Toutes catégories

	Inscrits	Votants	%
Affaires étrangères	6 029	3 645	60,5
Affaires sociales (Emploi et solidarité)	25 687	16 922	65,9
Agriculture	28 237	20 059	71,0
Anciens combattants	373	260	69,7
Culture	11 379	6 738	59,2
Défense	34 116	25 358	74,3
DOM-TOM (Outre-mer)	860	627	72,9
Economie, finances et industrie	183 381	158 283	86,3
Education nationale (administration)	219 070	163 624	74,7
Education nationale (enseignement)	780 377	532 969	68,3
Equipement	87 512	70 501	80,6
Industrie (y compris corps P et T)	3 811	2 619	68,7
Intérieur (Police nationale)	118 559	89 902	75,8
Intérieur (autres)	35 555	27 265	76,7
Jeunesse et sports	3 415	2 151	63,0
Justice	50 251	39 657	78,9
Mer	1 676	1 256	74,9
Services Premier ministre	1 369	769	56,2
Transports (Aviation civile)	8 888	7 631	85,9
Total ministères	1 600 545	1 170 236	73,1
CDC	5057	3246	64,2
CEMAGREF	615	452	73,5
CNCA	406	234	57,6
CNMSS	1259	946	75,1
CNRS	25199	12820	50,9
ENA	7	6	85,6
ENM	69	59	85,5
France Télécom	131215	102416	78,1
IFREMER	137	81	59,1
IGN	762	543	71,3
INED	148	83	56,1
INJSJA	303	163	53,8
INRA	8119	5700	70,2
INRETS	333	222	66,7
INRIA	687	374	54,4
INSERM	4592	2577	56,1
La Poste	227608	187795	82,5
Météo France	2837	2238	78,9
ONAC	1292	1108	85,8
ONF	6426	5010	78,0
ONIC	604	500	82,8
OFPRA	163	114	69,9
ORSTOM IRD	1476	864	58,5
Total général	2 019 859	1 497 787	74,2

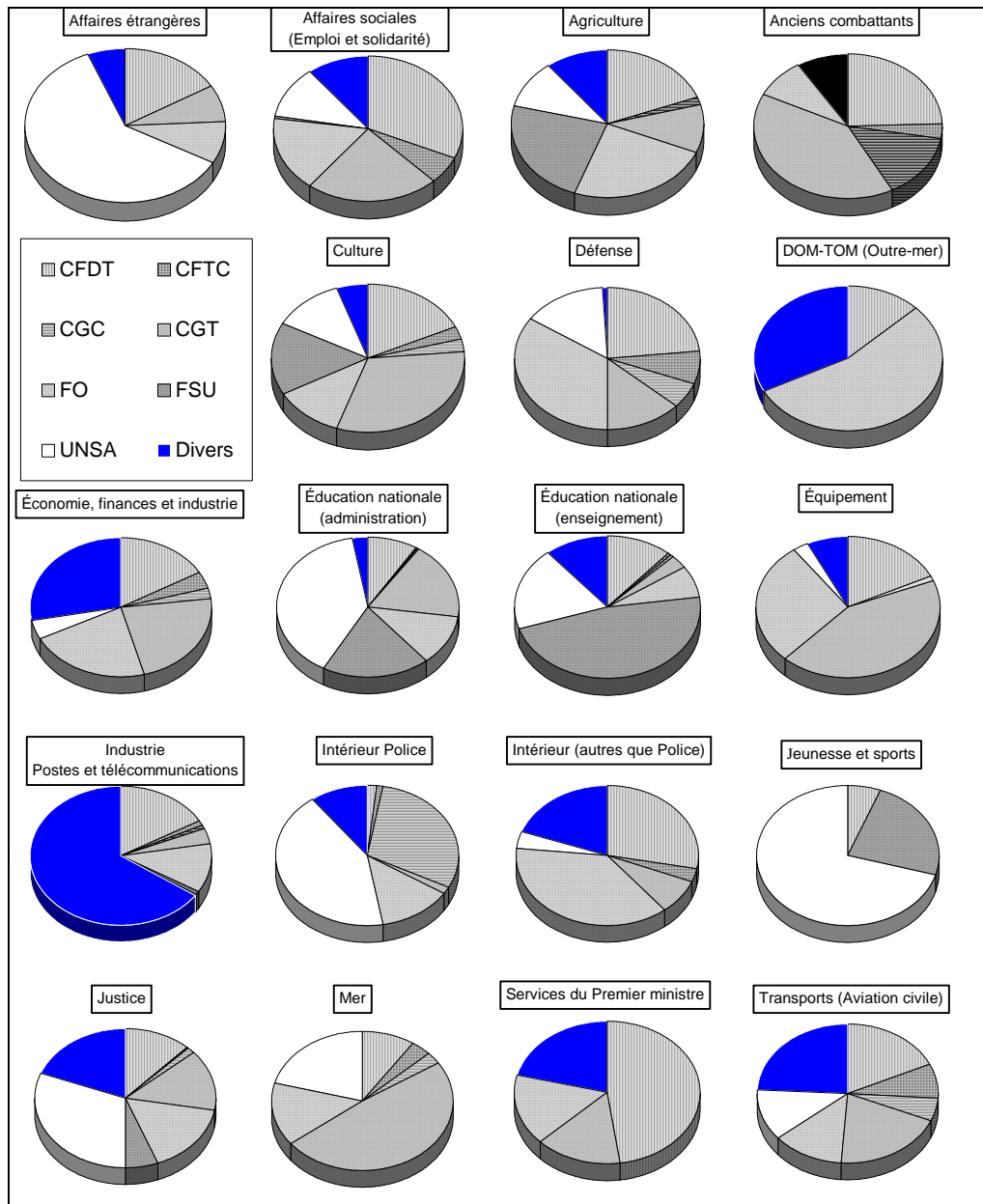
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-6 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-99 au 31-12-01
Nombre d'électeurs - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Affaires étrangères	580	0	0	285	313	0	2167	220	3565
Af. social. (emploi & solidarité.)	5232	969	0	3769	2743	85	1917	1753	16467
Agriculture	3727	0	352	2072	4732	4551	2038	2085	19557
Anciens combattants	61	8	36	100	22	0	0	22	249
Culture	1165	186	182	2053	743	1020	777	345	6471
Défense	5711	1891	1439	3229	8475	0	3645	183	24573
DOM-TOM (Outre-mer)	74	0	0	0	313	0	0	186	573
Eco, financ. & indust.	25211	5902	4130	34406	33379	0	6441	42872	152339
Educ. nat. (administrat.)	13570	459	407	27372	17923	29349	59928	4232	153241
Educ. nat. (enseigne.)	57568	3446	3186	14930	36880	240089	96553	56071	508723
Equipement	11975	817	40	28943	18879	0	1998	4812	67464
Industrie (y compris corps P et T)	423	28	27	87	292	20	7	1669	2552
Intérieur (Police nationale)	1378	987	26076	1301	11568	0	37043	8992	87345
Intérieur (autres)	7258	809	0	2070	9747	0	1003	5050	25937
Jeunesse et sports	119	0	0	0	0	493	1460	0	2072
Justice	4529	95	474	5432	6135	2277	11634	7225	37801
Mer	115	46	33	598	178	0	257	0	1227
Services Premier ministre	356	0	0	111	119	0	0	157	743
Transports (Aviation civile)	1337	596	389	1475	949	0	867	1801	7414
Total ministères	140388	16239	36771	128232	153389	277883	227735	137674	1118313
CDC	759	72	48	908	335	0	867	192	3180
CEMAGREF	302	0	0	73	50	0	0	0	425
CNCA	38	38	38	38	38	0	0	38	230
CNMSS	597	0	0	0	94	0	0	246	937
CNRS	3998	0	1598	2873	963	2528	664	0	12624
ENA	3	0	0	0	0	0	0	3	5
ENM	34	0	0	0	0	0	21	0	55
France Télécom	18283	5364	1589	28150	13264	0	1819	28253	96722
IFREMER	49	0	0	0	27	0	0	0	76
IGN	357	35	0	119	24	0	0	0	535
INED	35	0	0	35	0	0	0	0	70
INJSJA	0	0	0	0	0	0	151	0	151
INRA	2519	1097	0	1876	0	0	0	0	5492
INRETS	69	0	0	69	0	0	0	71	209
INRIA	115	0	0	149	0	100	0	0	364
INSERM	690	150	405	810	0	474	0	0	2529
La Poste	28917	7818	2913	58168	31538	0	1841	43429	174624
Météo France	1001	0	0	411	529	0	198	0	2139
ONAC	345	0	0	222	459	39	0	0	1065
ONF	1526	0	32	875	621	0	191	1654	4899
ONIC	151	84	0	151	84	0	0	0	470
OFPPA	39	0	0	30	40	0	0	0	109
ORSTOM IRD	390	0	0	140	195	116	0	0	841
Total général	200605	30898	43394	223330	201650	281140	233487	211560	1426064

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique VIII-2 : Résultat des élections des représentants du personnel aux CAP - Période du 01-01-99 au 31-12-01 - Nombre d'électeurs - Toutes catégories



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-7 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-99 au 31-12-01
Pourcentage du nombre d'électeurs - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Affaires étrangères	16,3	0,0	0,0	8,0	8,8	0,0	60,8	6,2	100,0
Af. social. (emploi & solidar.)	31,8	5,9	0,0	22,9	16,7	0,5	11,6	10,6	100,0
Agriculture	19,1	0,0	1,8	10,6	24,2	23,3	10,4	10,7	100,0
Anciens combattants	24,5	3,2	14,5	40,2	8,8	0,0	0,0	8,8	100,0
Culture	18,0	2,9	2,8	31,7	11,5	15,8	12,0	5,3	100,0
Défense	23,2	7,7	5,9	13,1	34,5	0,0	14,8	0,7	100,0
DOM-TOM (Outre-mer)	12,9	0,0	0,0	0,0	54,6	0,0	0,0	32,5	100,0
Économie, financ. & indust.	16,5	3,9	2,7	22,6	21,9	0,0	4,2	28,1	100,0
Éduc. nat. (administr.)	8,9	0,3	0,3	17,9	11,7	19,2	39,1	2,8	100,0
Éduc. nat. (enseigne.)	11,3	0,7	0,6	2,9	7,2	47,2	19,0	11,0	100,0
Équipement	17,8	1,2	0,1	42,9	28,0	0,0	3,0	7,1	100,0
Industrie (y compris corps P et T)	16,6	1,1	1,1	3,4	11,4	0,8	0,3	65,4	100,0
Intérieur (Police nationale)	1,6	1,1	29,9	1,5	13,2	0,0	42,4	10,3	100,0
Intérieur (autres)	28,0	3,1	0,0	8,0	37,6	0,0	3,9	19,5	100,0
Jeunesse et sports	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0	23,8	70,5	0,0	100,0
Justice	12,0	0,3	1,3	14,4	16,2	6,0	30,8	19,1	100,0
Mer	9,4	3,7	2,7	48,7	14,5	0,0	20,9	0,0	100,0
Serv. Premier ministre	47,9	0,0	0,0	14,9	16,0	0,0	0,0	21,1	100,0
Transports (Aviation civile)	18,0	8,0	5,2	19,9	12,8	0,0	11,7	24,3	100,0
Total ministères	12,6	1,5	3,3	11,5	13,7	24,8	20,4	12,3	100,0
CDC	23,9	2,3	1,5	28,6	10,5	0,0	27,3	6,0	100,0
CEMAGREF	71,1	0,0	0,0	17,2	11,8	0,0	0,0	0,0	100,0
CNCA	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	0,0	0,0	16,7	100,0
CNMSS	63,7	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	0,0	26,3	100,0
CNRS	31,7	0,0	12,7	22,8	7,6	20,0	5,3	0,0	100,0
ENA	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	100,0
ENM	61,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38,2	0,0	100,0
France Télécom	18,9	5,5	1,6	29,1	13,7	0,0	1,9	29,2	100,0
IFREMER	64,5	0,0	0,0	0,0	35,5	0,0	0,0	0,0	100,0
IGN	66,7	6,5	0,0	22,2	4,5	0,0	0,0	0,0	100,0
INED	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
INJSJA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
INRA	45,9	20,0	0,0	34,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
INRETS	33,0	0,0	0,0	33,0	0,0	0,0	0,0	34,0	100,0
INRIA	31,6	0,0	0,0	40,9	0,0	27,5	0,0	0,0	100,0
INSERM	27,3	5,9	16,0	32,0	0,0	18,7	0,0	0,0	100,0
La Poste	16,6	4,5	1,7	33,3	18,1	0,0	1,1	24,9	100,0
Météo France	46,8	0,0	0,0	19,2	24,7	0,0	9,3	0,0	100,0
ONAC	32,4	0,0	0,0	20,8	43,1	3,7	0,0	0,0	100,0
ONF	31,1	0,0	0,7	17,9	12,7	0,0	3,9	33,8	100,0
ONIC	32,1	17,9	0,0	32,1	17,9	0,0	0,0	0,0	100,0
OFPPA	35,8	0,0	0,0	27,5	36,7	0,0	0,0	0,0	100,0
ORSTOM IRD	46,4	0,0	0,0	16,6	23,2	13,8	0,0	0,0	100,0
Total général	14,1	2,2	3,0	15,7	14,1	19,7	16,4	14,8	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-8 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-99 au 31-12-01
Nombre de sièges - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Affaires étrangères	11	0	0	7	6	0	47	4	0	75
Af. social. (emploi & solidar.)	52	6	0	41	14	2	21	32	4	172
Agriculture	59	0	4	26	36	56	18	29	2	228
Anciens combattants	5	0	2	9	1	0	0	4	0	21
Culture	35	1	3	42	17	29	22	9	0	157
Défense	22	9	6	11	37	0	11	11	1	108
DOM-TOM (Outre-mer)	13	0	0	0	29	0	0	16	2	60
Économie, financ. & indust.	85	0	36	68	107	0	20	68	1	384
Éduc. nat. (administ.)	34	0	0	32	20	40	116	16	6	264
Éduc. nat. (enseigne.)	10	0	1	3	2	52	15	25	0	108
Équipement	47	0	3	39	48	0	4	25	0	166
Industrie (y compris corps P et T)	17	0	0	1	5	1	0	31	0	53
Intérieur (Police nationale)	0	0	13	1	3	0	26	24	0	67
Intérieur (autres)	33	0	0	10	51	0	12	24	0	130
Jeunesse et sports	1	0	0	0	0	5	14	0	0	20
Justice	47	0	2	13	41	40	50	32	3	228
Mer	1	0	3	16	4	0	7	0	0	31
Serv. Premier ministre	30	0	0	5	8	0	0	9	2	54
Transports (Aviation civile)	14	2	5	8	11	0	5	17	7	69
Total ministères	515	18	78	331	439	224	388	375	28	2 395
CDC	11	0	1	10	1	0	14	1	0	38
CNCA	3	3	3	3	3	0	0	3	0	20
CNMSS	10	0	0	0	2	0	0	4	0	16
CNRS	18	0	5	18	6	18	1	0	9	75
ENA	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ENM	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3
France Télécom	6	1	0	8	3	0	0	6	0	24
IFREMER	7	0	0	0	4	0	0	0	1	12
IGN	14	2	0	4	2	0	0	0	0	21
INED	7	0	0	7	0	0	0	0	0	13
INJSJA	0	0	0	0	0	0	14	0	0	14
INRA	21	7	0	15	0	0	0	0	6	49
INRETS	7	0	0	7	0	0	0	8	3	24
INRIA	8	0	0	9	0	8	0	0	1	26
INSERM	12	2	5	19	0	6	0	0	7	51
La Poste	5	0	1	6	6	0	0	4	0	22
Météo France	11	0	0	2	3	0	5	0	0	21
ONAC	16	0	0	14	20	2	0	0	0	52
ONF	9	0	2	5	8	0	1	7	0	32
ONIC	7	4	0	7	4	0	0	0	0	21
OFPPRA	3	0	0	1	2	0	0	0	0	6
ORSTOM IRD	20	0	0	4	12	3	0	0	2	41
Total général	733	37	95	472	517	261	424	408	58	3 005

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-9 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 01-01-99 au 31-12-2001
Pourcentage du nombre de sièges - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Affaires étrangères	14,7	0,0	0,0	9,3	8,0	0,0	62,7	5,3	0,0	100,0
Af. social. (emploi & solidar.)	30,2	3,5	0,0	23,8	8,1	1,2	12,2	18,6	2,3	100,0
Agriculture	25,7	0,0	1,8	11,2	15,6	24,3	7,9	12,7	0,9	100,0
Anciens combattants	23,8	0,0	9,5	42,9	4,8	0,0	0,0	19,0	0,0	100,0
Culture	22,0	0,6	1,9	26,9	10,8	18,3	14,0	5,4	0,0	100,0
Défense	20,4	8,3	5,6	10,2	34,3	0,0	10,2	10,2	0,9	100,0
DOM-TOM (Outre-mer)	21,7	0,0	0,0	0,0	48,3	0,0	0,0	26,7	3,3	100,0
Économie, financ. & indust.	22,1	0,0	9,2	17,7	27,9	0,0	5,2	17,6	0,3	100,0
Éduc. nat. (administ.)	12,9	0,0	0,0	12,1	7,6	15,2	43,9	6,1	2,3	100,0
Éduc. nat. (enseigne.)	9,3	0,0	0,9	2,8	1,9	48,1	13,9	23,1	0,0	100,0
Équipement	28,3	0,0	1,8	23,5	28,9	0,0	2,4	15,1	0,0	100,0
Industrie (y compris corps P et T)	31,1	0,0	0,0	0,9	8,5	1,9	0,0	57,5	0,0	100,0
Intérieur (Police nationale)	0,0	0,0	19,4	1,5	4,5	0,0	38,8	35,8	0,0	100,0
Intérieur (autres)	25,4	0,0	0,0	7,7	39,2	0,0	9,2	18,5	0,0	100,0
Jeunesse et sports	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	70,0	0,0	0,0	100,0
Justice	20,6	0,0	0,9	5,7	18,0	17,5	21,9	14,0	1,3	100,0
Mer	3,2	0,0	9,7	51,6	12,9	0,0	22,6	0,0	0,0	100,0
Serv. Premier ministre	55,6	0,0	0,0	9,3	14,8	0,0	0,0	16,7	3,7	100,0
Transports (Aviation civile)	20,3	2,9	7,2	11,6	15,9	0,0	7,2	24,6	10,1	100,0
Total ministères	21,5	0,8	3,2	13,8	18,3	9,4	16,2	15,6	1,2	100,0
CDC	28,9	0,0	2,6	26,3	2,6	0,0	36,8	2,6	0,0	100,0
CEMAGREF	78,6	0,0	0,0	10,7	7,1	0,0	0,0	0,0	3,6	100,0
CNMSS	62,5	0,0	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0	25,0	0,0	100,0
CNRS	24,0	0,0	6,7	24,0	8,0	24,0	1,3	0,0	12,0	100,0
ENA	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	100,0
ENM	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	100,0
France Télécom	25,0	4,2	0,0	33,3	12,5	0,0	0,0	25,0	0,0	100,0
IFREMER	58,3	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	8,3	100,0
IGN	65,2	7,6	0,0	19,0	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
INED	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
INJSJA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
INRA	42,9	14,3	0,0	30,6	0,0	0,0	0,0	0,0	12,2	100,0
INRETS	27,1	0,0	0,0	27,1	0,0	0,0	0,0	33,3	12,5	100,0
INRIA	30,8	0,0	0,0	34,6	0,0	30,8	0,0	0,0	3,8	100,0
INSERM	23,5	3,9	9,8	37,3	0,0	11,8	0,0	0,0	13,7	100,0
La Poste	22,7	0,0	4,5	27,3	27,3	0,0	0,0	18,2	0,0	100,0
Météo France	52,4	0,0	0,0	9,5	14,3	0,0	23,8	0,0	0,0	100,0
ONAC	30,8	0,0	0,0	26,9	38,5	3,8	0,0	0,0	0,0	100,0
ONF	28,1	0,0	6,3	15,6	25,0	0,0	3,1	21,9	0,0	100,0
ONIC	31,0	19,0	0,0	31,0	19,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
OPFRA	50,0	0,0	0,0	16,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
ORSTOM IRD	48,8	0,0	0,0	9,8	29,3	7,3	0,0	0,0	4,9	100,0
Total général	24,4	1,2	3,2	15,7	17,2	8,7	14,1	13,6	1,9	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau VIII-10 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales

Période du 01-01-99 au 31-12-01

Résultats en voix et sièges par catégorie

En nombre d'électeurs	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Catégorie A	70 388	7 293	12 939	29 528	41 888	152 829	47 344	67 044	429 254
%	16,4	1,7	3,0	6,9	9,8	35,6	11,0	15,6	100,0
Catégorie B	75 401	13 492	7 532	76 751	71 380	105 140	95 100	83 901	528 696
%	14,3	2,6	1,4	14,5	13,5	19,9	18,0	15,9	100,0
Catégorie C	54 816	10 113	22 924	117 050	88 382	23 171	91 043	60 615	468 114
%	11,7	2,2	4,9	25,0	18,9	4,9	19,4	12,9	100,0
Total des électeurs	200 605	30 898	43 394	223 330	201 650	281 140	233 487	211 560	1 426 064
% global	14,1	2,2	3,0	15,7	14,1	19,7	16,4	14,8	100,0

En nombre de sièges	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Catégorie A	323	12	74	91	142	127	132	241	28	1 170
%	27,6	1,0	6,3	7,8	12,1	10,9	11,3	20,6	2,4	100,0
Catégorie B	195	8	12	138	149	61	116	81	3	763
%	25,6	1,0	1,5	18,0	19,5	8,0	15,2	10,7	0,4	100,0
Catégorie C	215	17	9	244	226	73	176	86	27	1 072
%	20,0	1,6	0,8	22,7	21,1	6,8	16,4	8,0	2,5	100,0
Total des sièges	733	37	95	472	517	261	424	408	58	3 005
% global	24,4	1,2	3,2	15,7	17,2	8,7	14,1	13,6	1,9	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

B. Commission de recours du CSFPE

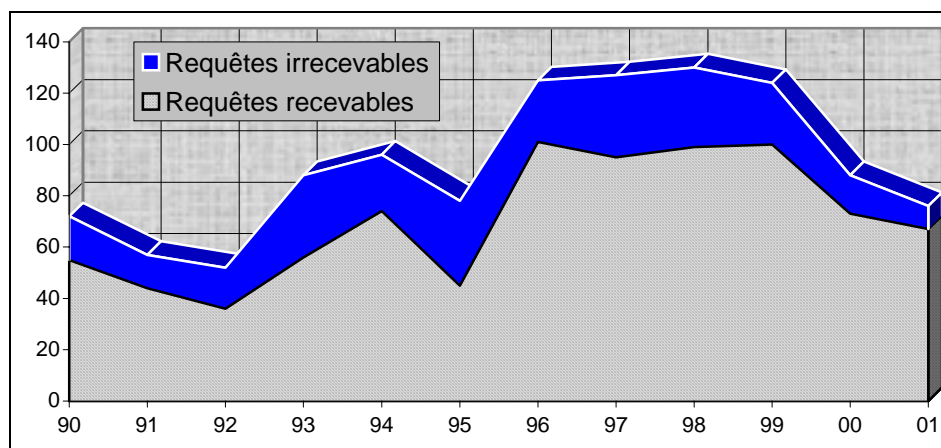
Tableau VIII-11 : Évolution de l'activité de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État

Années	Requêtes déposées (a)=(b)+(c)	Requêtes recevables (b)	Requêtes irrecevables (c)	Réunions de la commission	Affaires traitées (1) (d)=(e)+(f)	Avis de rejet (e)	Recommandations (f)	Recommandations suivies
1990	72	55	17	8	29	14	15	5
1991	57	44	13	9	21	9	12	6
1992	52	36	16	8	80	35	45	5
1993	88	56	32	7	58	34	24	3
1994	96	74	22	9	68	36	32	2
1995	78	45	33	5	37	19	18	1
1996	125	101	24	11	74	36	38	3
1997	127	95	32	18	107	53	54	25
1998	130	99	31	16	83	51	32	10
1999	124	100	24	18	87 (2)	52	34	4
2000	88	73	15	18	88 (3)	49	37	14
2001	76	67	8+1 désistement	14	73 (4)	39	32	4

DGAFP, bureau du statut général.

- (1) Les affaires traitées comprennent une partie des requêtes recevables de l'année en cours et une partie des requêtes recevables non encore traitées de la ou les années précédentes
- (2) 1 dossier du MEFI a fait l'objet d'un désistement en cours de séance
- (3) sur deux dossiers PTT, la commission n'a pu se prononcer sur le premier dossier, sur le second, la commission a émis un avis d'incompétence
- (4) Pour 2001 : sur les 73 dossiers traités, 1 dossier a été déclaré irrecevable mais avec recommandation de la commission tendant à faire procéder à un supplément d'expertise médicale ; sur un dossier justice, la commission n'a pu se prononcer.
 Pour 1997 : 26 recommandations n'ont pas été suivies.
 3 recommandations n'ont pas abouti, les dossiers PTT ayant été réglés par la suite en interne.
 Pour 1998 : 22 recommandations n'ont pas été suivies.
 Pour 1999 : 28 recommandations n'ont pas été suivies.
 Pour 2000 : 23 recommandations n'ont pas été suivies.
 Pour 2001 : (chiffre connu à ce jour) : 15 recommandations n'ont pas été suivies.

Graphique VIII-3 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau du statut général.

Tableau VIII-12 : Sanctions disciplinaires et mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2001

a) Sanctions disciplinaires

Fautes	Sexe	Sanctions prononcées													Total général	
		1er groupe				2ème groupe				3ème groupe		4ème groupe				
		Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancement		Abaissement d'échelon	Exclusion temporaire pour une durée de 15 jours maximum	Déplacement d'office		Rétrogradation	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans	Mise à la retraite d'office		Révocation
		(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)			(5)	(6)					
Détournement, conservation de fonds, malversations	H	14	1	13	3			13	3	1	6	51	12	80	197	
	F	6	1	8				8	1	2	6	28	2	23	85	
Absences irrégulières, abandon de fonction	H	98	7	86	2			11	1	2		17	1	6	231	
	F	31	4	140			1	2				1			179	
Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	H	942	17	701	34		7	102	12	30	2	66	8	15	1 936	
	F	141	1	59	6		17	17	3	12		8	1		265	
Vol de matériel de l'administration	H	4	1	7			1	1	1	2		4	1	4	26	
	F															
Détournement, ouverture de correspondance	H	14		20				2		1		22		20	79	
	F	3		7				1				7		5	23	
Comportement privé affectant le renom du service	H	33	3	37	3		1	18		6		23	6	16	146	
	F	4	1	3			1	1		1					11	
Ivresse	H	23	9	88	12		1	76		6	1	51	6	2	275	
	F	5		1	2					1		1			10	
Mœurs (7)	H	1	1	8				3	4	8		3	4	23	55	
	F			1	1										2	

(1) Sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire
 (2) Sanction prise après consultation de l'organisme paritaire
 (3) Sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2^e et 3^e groupes

(4) Sanction à titre principal
 (5) Déplacement d'office dans la résidence
 (6) Déplacement d'office hors la résidence
 (7) Nombre et nature des sanctions prononcées :
 - harcèlement sexuel : 4
 - atteintes ou agressions sexuelles sur mineurs : 8 (condamnations pénales pour faits extraprofessionnels).

a) Sanctions disciplinaires (SUITE)

Fautes	Sexe	Sanctions prononcées													Total général	
		1er groupe				2ème groupe				3ème groupe		4ème groupe				
		Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancement		Abaissement d'échelon	Exclusion temporaire pour une durée de 15 jours maximum	Déplacement d'office		Rétrogradation	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans	Mise à la retraite d'office		Révocation
		(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)			(5)	(6)					
Condamnations pénales	H	3	1	11	45				5		4		13	5	18	105
	F			2											3	5
Dettes et chèques sans provision	H	4	1	6				1		1					1	14
	F															
Incorrections, violences, insultes	H	85	11	115	10		2	46	9	10		46	14	6	354	
	F	14		10	2			4							30	
Activité privée rémunérée	H			2			1	9		3		11		2	28	
	F											3			3	
Divers	H	163		188	3		2	7	4	3	1	4		6	381	
	F	14		17					2	1		2			36	
Total	H	1 384	52	1 282	112		15	294	34	77	10	311	57	199	3 827	
	F	218	7	248	11		19	33	6	17	6	50	3	31	649	
Total général		1 602	59	1 530	123		34	327	40	94	16	361	60	230	4 476	

(1) Sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire

(2) Sanction prise après consultation de l'organisme paritaire

(3) Sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2^e et 3^e groupes

(4) Sanction à titre principal

(5) Déplacement d'office dans la résidence

(6) Déplacement d'office hors la résidence

b) Mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2001

	Hommes	Femmes	Total
Reclassement	1		1
Mise à la retraite	1		1
Licenciement pour insuffisance professionnelle	11	1	12
Total	13	1	14

DGAFP, bureau du statut général.

C. Grèves

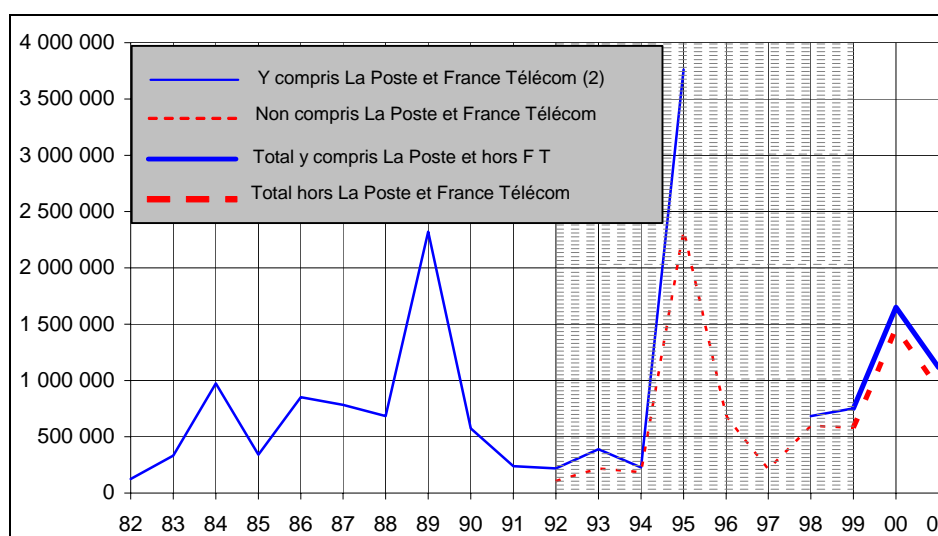
Tableau VIII-13 : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État

Années	Nombre de journées de grève	
	Y c La Poste (1) et France Télécom	Hors La Poste et France Télécom
1992	218 016	105 313
1993	388 487	219 546
1994	226 615	183 528
1995	3 762 647	2 333 628
1996	NR	685 916
1997	382 916	209 978
1998	683 584 (2)	596 867
1999	751 868 (2)	579 691
2000	1 650 338 (2)	1 459 207
2001	1 115 331 (2)	925 596

DGAFP, bureau du statut général.

- (1) Les chiffres concernant La Poste ne distinguent pas les agents publics des salariés de droit privé.
 (2) Hors France Télécom.

Graphique VIII-4 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève (1)



DGAFP, bureau du statut général.

- (1) En équivalent jours.
 (2) Hors France Télécom à partir de 1998.

9 - Politique sociale et conditions de travail

IX. Politique sociale et conditions de travail

Le ministère chargé de la fonction publique répartit, chaque année, des crédits aux ministères en fonction des dépenses effectives concernant les prestations revalorisables à titre interministériel. L'objectif est de maintenir des conditions d'attribution harmonisées pour ces prestations entre les agents de l'État des différentes administrations.

Au 1^{er} janvier 2002, ont été revalorisées les prestations suivantes :

- la prestation repas (0,96 euros à 0,99 euros),
- la prestation pour la garde des jeunes enfants (2,53 euros en 2001 à 2,55 euros en 2002),
- l'allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans (100,45 euros à 102,56 euros).

Le taux des autres prestations à réglementation commune demeure inchangé par rapport au 1^{er} janvier 2001.

Les moyens de l'action sociale progressent de près de 5% en 2001

Les crédits répartis par la DGAFP complètent les dotations budgétaires ministérielles attribuées, à leur demande, par le ministère chargé du budget. Ces dotations sont notamment appelées à financer les actions sociales propres à chacun des ministères (387,8 millions d'euros en 2001).

Par ailleurs, la DGAFP dispose de moyens budgétaires pour développer des actions sociales spécifiquement interministérielles ainsi que des actions en faveur des travailleurs handicapés (130,2 millions d'euros en 2001).

Globalement, les moyens disponibles au titre de l'action sociale se sont élevés à 518 millions d'euros en 2001, ce qui représente une hausse de 4,7% par rapport aux crédits inscrits en 2000.

Les accidents du travail dans la fonction publique de l'État

Pour l'année 2000, on recense 59 700 accidents de travail, 10 400 accidents de trajet, soit un total de 70 100 accidents. Rapporté au nombre d'agents, le taux d'accidents de trajet reste au même niveau : 0,53%. Au total, pour cent agents, on dénombre 3,71 accidents en 1999 et 3,55 en 2000.

Les taux d'accidents de travail varient selon les administrations concernées. Quatre grandes institutions ont des taux importants : La Police nationale (8,1%), la Poste (5,6%), le ministère de l'Équipement (5,4%) et celui de la Défense (4,5%). Ces quatre institutions comptent 534 400 agents, soit 30% de l'effectif et 34 500 accidents du travail, soit 58% du total. Les accidents de trajet sont mieux répartis et les quatre institutions représentent une part moindre de l'ensemble (37%).

Les accidents du travail en 1999 et en 2000

Type d'accidents	Année	Nombre d'accidents				Accidents/ effectif (1) (en %)
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec dé- cès	Total	
Accidents du travail	1999	23 158	35 113	34	58 305	3,17
	2000	22 710	36 927	28	59 665	3,02
Accidents de trajet	1999	2 804	7 004	31	9 839	0,53
	2000	2 982	7 389	45	10 416	0,53
Tous les accidents	1999	25 962	42 117	65	68 144	3,71
	2000	25 692	44 316	73	70 081	3,55

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête Accidents du travail,

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères au 31/12/1999. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu : l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Les accidents dénombrés sont les accidents du travail et les accidents de trajet.
 - **Les accidents du travail** sont les accidents de service des fonctionnaires et les accidents de travail des agents non-titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de son employeur, au temps et au lieu de travail. Parmi les accidents du travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.-
Les accidents de trajet surviennent lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.
 Les administrations mettent en place progressivement cette enquête. Le champ couvre les ministères (sauf l'enseignement supérieur), certains établissements publics, La Poste et la Caisse des dépôts et consignations. Certains ministères n'ont répondu que pour une partie de leur personnel. Le champ couvert en 2000 compte 1 976 000 agents.

Pour plus d'informations

- Les accidents du travail en 1999, Roger Martinez, rapport DGAFP, décembre 2001.
- Les accidents du travail en 2000, rapport DGAFP, à paraître.

A. Crédits sociaux

Tableau IX-1 : Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune en 2002

Prestations	Taux au 1 ^{er} janvier 2002
	Euro
Restauration	
- prestation repas.....	0,99
Aide à la famille	
- prestation pour la garde des jeunes enfants	2,55
- allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant.....	18,96
Subventions pour séjours d'enfants	
- en colonies de vacances	
• enfants de moins de 13 ans.....	6,08
• enfants de 13 à 18 ans	9,22
- en centres de loisirs sans hébergement.....	
• journée complète	4,41
• demi-journée	2,20
- en maisons familiales de vacances et gîtes	
• séjours en pension complète	6,40
• autre formule.....	6,08
- séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• forfait de 21 jours ou plus.....	63,11
• pour les séjours d'une durée inférieure (par jour).....	3,01
- séjours linguistiques	
• enfants de moins de 13 ans.....	6,08
• enfants de 13 à 18 ans	9,22
Enfants handicapés	
- allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)	132,72
- allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans (1).....	102,56
- séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,37

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Ce taux fait référence à la base de calcul des prestations familiales au 1^{er} janvier 2002 : 341,87 euros.

Tableau IX-2 : Répartition des crédits sociaux par type d'action en 2001

Nature des prestations	Montant en millions de	
	Francs	Euros
I Crédits gérés par les administrations (1)		
- A Prestations revalorisables à titre interministériel (886 + 17)	903	137,7
- subventions repas	269	41,0
- aide aux familles (2)	67	10,2
- colonies, centres de vacances et gîtes	139	21,2
- subventions aux mutuelles	287	43,8
- secours	131	20,0
- actions non ventilées par les ministères	10	1,5
- B Crédits non concernés par la revalorisation interministérielle	1641	250,1
Total I	2544	387,8
II Crédits gérés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (3)		
Prestations interministérielles		
- aides au logement	53	8,1
- aide ménagère à domicile en faveur des retraités	120	18,3
- chèques-vacances	270	41,2
- prestations de service "crèches"	291	44,3
- CIAS déconcentrés	10	1,5
- équipements logements (4)	95	14,5
- insertion des travailleurs handicapés (5)	15	2,3
Total II (871 - 17)	854	130,2
Total I +II	3398	518,0

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Chapitre 33-92 (hors budgets annexes).

(2) Y compris les prestations pour enfants handicapés.

(3) Chapitres 33-94, 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

(4) Les crédits appelés à financer les équipements et les logements interministériels sont inscrits au chapitre 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre (95 MF en 2001)

(5) Les crédits appelés à financer cette action en faveur de l'insertion des personnes handicapées sont inscrits au chapitre 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

Tableau IX-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

Ministères	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Affaires étrangères	3,621	3,666	3,787	5,102	5,241	5,238	5,669
Santé et solidarité	5,680	5,558	5,920	5,793	6,796	7,711	8,690
Emploi	5,189	4,996	5,412	6,069	6,098	6,250	6,528
Agriculture et pêche	7,619	7,799	8,182	8,839	9,420	9,755	9,980
Aménagement du territoire	0,044	0,044	0,044	0,056	0,056	0,049	0,049
Anciens combattants	0,765	0,726	0,715	1,096	-	-	-
Coopération	0,582	0,604	0,584	-	-	-	-
Culture	2,945	3,073	3,531	3,531	3,663	3,740	3,815
Défense	102,007	102,865	101,927	96,592	94,058	94,470	94,448
Outre-mer	0,296	0,297	0,297	0,297	0,335	0,351	0,362
Economie, finances et industrie	100,366	94,441	94,346	114,027	116,656	119,511	119,842
Éducation nationale	56,964	57,763	57,763	58,034	58,797	63,370	63,331
Environnement	0,434	0,453	0,470	0,534	0,573	0,651	0,715
Équipe., loge., transp., touris.	21,171	21,517	22,078	22,094	22,517	22,532	22,733
Industrie	3,043	3,023	2,979	-	-	-	-
Intérieur et décentralisation	24,477	24,788	30,124	32,411	32,432	32,737	31,068
Jeunesse et sports	0,509	0,532	0,532	0,532	0,532	0,532	0,578
Justice	11,466	12,213	13,280	14,417	15,829	17,141	18,284
Mer	0,239	0,178	0,188	0,189	0,183	0,177	-
Premier ministre							
- services généraux	0,518	0,527	0,527	0,527	0,802	0,802	0,818
- SGDN	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008
- plan	0,082	0,084	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076
Enseignement supérieur, recherche	0,232	0,247	0,271	-	-	-	-
Tourisme	0,136	0,137	0,137	0,137	0,140	0,140	0,140
Action sociale interministérielle (1)	92,729	97,008	137,204	137,966	118,148	130,496	128,380
- fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (2)	-	-	-	-	2,287	2,287	4,574
Total	441,123	421,037	490,381	508,329	494,647	518,040	520,088

DGAFP, bureau des affaires sociales.

(1) Dont 230 MF (35,063 millions d'euros) en 1998 et en 1999 (crédits exceptionnels issus de l'accord salarial)

(2) non compris le crédit inscrit en LFR 2001 d'un montant de 1,981 millions d'euros (13 MF).

Tableau IX-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle (1)

Nature des opérations	Montant
RESTAURANTS - études préalables	
AUCH	18 294 euros
BAR LE DUC	15 245 euros
BASSE-TERRE	10 671 euros
BLOIS	35 063 euros
CAEN La Prairie	13 720 euros
CARCASSONNE	38 112 euros
CHAUMONT Cité	9 147 euros
CHAUMONT Cité	60 217 euros
GRENOBLE Dode	45 735 euros
LA ROCHELLE Fétilly	49 698 euros
LYON RIL	15 245 euros
NEVERS Préfecture	6 403 euros
PARIS Mouzaïa	30 490 euros
PAU Cité Tourasse	15 245 euros
SAINT-LÔ	18 294 euros
SAINT-NAZAIRE	76 225 euros
TOULON Les Lices	7 927 euros
TOULOUSE Cité	53 357 euros
Total	519 089 euros
RESTAURANTS - travaux urgents et actualisation	
AMIENS Dubois	76 225 euros
ANGERS Cité Harcourt	18 294 euros
DIGNE	118 910 euros
DIJON La Trémoille	91 469 euros
LE PUY	30 795 euros
MONTPELLIER Aiguillerie	71 346 euros
MULHOUSE Cohern	167 694 euros
PERPIGNAN	274 408 euros
Total	849 141 euros
RESTAURANTS – rénovations et extension	
NANTES MAN	91 469 euros
QUIMPER Tynay	147 500 euros
VESOUL Rialto	156 870 euros
Total	395 839 euros
RESTAURANTS - construction	
HEROUVILLE SAINT-CLAIR	159 828 euros
MOULINS Yzeure	449 725 euros
Total	609 552 euros
Total restaurants	2 373 621 euros
LOGEMENTS - réservations	
GUYANE	479 157 euros
ALSACE	457 347 euros
GARENNE COLOMBES (92)	204 282 euros
NORD PAS-DE-CALAIS	189 799 euros
PARIS XI – Richard Lenoir	320 143 euros
PARIS XV – Colonel Pierre Avia	586 929 euros
PARIS XV Pierre Avia	1 562 602 euros
PARIS XVIII – Angélique Compoint	390 269 euros
PARIS XX - Josseaume	91 469 euros
VILLEJUIF	243 918 euros
Total logements	4 525 916 euros
Total général des opérations d'action sociale	6 899 538 euros

DGAFP, bureau des affaires sociales

(1) Participation financière sur crédits interministériels (budget 2001).

B. Accidents de travail

Tableau IX-5 : Accidents de travail et de trajet en 2000

Ministère, direction	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents			Total	Nombre de jours d'arrêt	Nombre acc/effectif %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès			
Affaires étrangères	13 441	39	73	0	112	2 305	0,83
Agriculture	25 833	498	597	2	1 097	13 301	4,25
Amén. du territoire et environne-	2 901	20	18	2	40	504	1,38
Culture (personnels titulaires)	13 714	207	307	1	515	5 857	3,76
Défense (personnels civils)	89 414	1 744	2 889	3	4 636	74 679	5,18
Économie, finances et industrie	203 914	679	1 119	4	1 802	25 587	0,88
Éducation Administration centrale	3 700	21	47	0	68	1 278	1,84
Éducation Enseignement scolaire	941 291	8 921	13 976	28	22 925	318 958	2,44
Éducation Établissements publics	19 341	429	870	1	1 300	20 505	6,72
Enseignement supérieur (EP)	32 079	263	132	1	396	2 352	1,23
Emploi et solidarité (2)	27 351	232	328	3	563	8 047	2,06
Équipement et tourisme	88 330	1 980	3 143	10	5 133	71 922	5,81
Équipement Aviation civile	11 209	77	107	1	185	2 397	1,65
Intérieur DGA (3)	39 086	577	1 223	1	1 801	19 908	4,61
Intérieur Police	95 585	3 068	5 242	2	8 312	75 510	8,70
Jeunesse et Sports	10 504	97	132	2	231	3 347	2,20
Justice (hors jurid. administratives)	28 550	197	311	1	509	5 686	1,78
Justice (Jurid. administratives)	985	22	6	0	28	225	2,84
Outre-mer Administration centrale	295	5	8	0	13	89	4,41
Premier ministre SGG	1 550	17	22	0	39	862	2,52
IRA (Lille, Bastia)	597	0	2	0	2	0	0,34
Caisse des Dépôts et Consig.	4 995	63	58	0	121	804	2,42
La Poste	321 063	6 536	13 706	11	20 253	459 551	6,31
Total	1 975	25 692	44 316	73	70 081	1 113 674	3,55

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2000. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

(2) Administration centrale, services déconcentrés, établissements publics sous tutelle.

(3) Direction générale de l'administration : bureau des personnels d'administration centrale, bureau de la gestion du corps préfectoral et des administrateurs civils, personnels techniques et spécialisés, personnels des préfectures.

Tableau IX-6 : Les accidents de travail en 2000

Ministère, direction	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt	Nombre acc/effectif %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total		
Affaires étrangères	13 441	27	29	0	56	806	0,42
Agriculture	25 833	442	493	1	936	10 723	3,62
Aménagement du territoire et environnement	2 901	16	13	0	29	349	1,00
Culture (personnels titulaires)	13 714	147	216	0	363	3 922	2,65
Défense (personnels civils)	89 414	1 556	2 441	2	3 999	60 114	4,47
Économie, finances et industrie	203 914	463	623	0	1 086	13 257	0,53
Éducation Administration centrale	3 700	15	24	0	39	555	1,05
Éducation Enseignement scolaire	941 291	7 699	11 202	12	18 913	250 295	2,01
Éducation Établissements publics	19 341	398	756	1	1 155	17 267	5,97
Enseignement supérieur Établissements publics	32 079	213	75	0	288	1 251	0,90
Emploi et solidarité (AC, SD & EP) (2)	27 351	149	187	1	337	4 374	1,23
Équipement et tourisme	88 330	1 852	2 879	5	4 736	64 308	5,36
Équipement Aviation civile	11 209	62	68	0	130	1 520	1,16
Intérieur DGA (3)	39 086	399	783	1	1 183	10 610	3,03
Intérieur Police	95 585	2 942	4 804	1	7 747	65 620	8,10
Jeunesse et Sports	10 504	85	114	2	201	2 926	1,91
Justice (hors juridictions administratives)	28 550	143	192	0	335	2 883	1,17
Justice (Juridictions administratives)	985	13	2	0	15	7	1,52
Outre-mer Administration centrale	295	4	3	0	7	34	2,37
Premier ministre SGG	1 550	10	11	0	21	454	1,35
IRA (Lille, Bastia)	597	0	0	0	0	0	0,00
Caisse des Dépôts et Consignations	4 995	35	32	0	67	317	1,34
La Poste	321 063	6 040	11 980	2	18 022	408 929	5,61
Total	1 975 728	22 710	36 927	28	59 665	920 521	3,02

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2000. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.
- (2) Administration centrale, services déconcentrés, établissements publics sous tutelle.
- (3) Direction générale de l'administration : bureau des personnels d'administration centrale, bureau de la gestion du corps préfectoral et des administrateurs civils, personnels techniques et spécialisés, personnels de préfecture.

Tableau IX-7 : Les accidents de trajet en 2000

Ministère, direction	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents			Total	Nombre de jours d'arrêt	Nombre acc/effectif %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès			
Affaires étrangères	13 441	12	44	0	56	1 499	0,42
Agriculture	25 833	56	104	1	161	2 578	0,62
Aménagement du territoire et environnement	2 901	4	5	2	11	155	0,38
Culture (personnels titulaires)	13 714	60	91	1	152	1 935	1,11
Défense (personnels civils)	89 414	188	448	1	637	14 565	0,71
Économie, finances et industrie	203 914	216	496	4	716	12 330	0,35
Éducation Administration centrale	3 700	6	23	0	29	723	0,78
Éducation Enseignement scolaire	941 291	1 222	2 774	16	4 012	68 663	0,43
Éducation Établissements publics	19 341	31	114	0	145	3 238	0,75
Enseignement supérieur Établissements publics	32 079	50	57	1	108	1 101	0,34
Emploi et solidarité (AC, SD et EP) (2)	27 351	83	141	2	226	3 673	0,83
Équipement et tourisme	88 330	128	264	5	397	7 614	0,45
Équipement Aviation civile	11 209	15	39	1	55	877	0,49
Intérieur DGA (3)	39 086	178	440	0	618	9 298	1,58
Intérieur Police	95 585	126	438	1	565	9 890	0,59
Jeunesse et Sports	10 504	12	18	0	30	421	0,29
Justice (hors juridictions administratives)	28 550	54	119	1	174	2 803	0,61
Justice (Juridictions administratives)	985	9	4	0	13	218	1,32
Outre-mer Administration centrale	295	1	5	0	6	55	2,03
Premier ministre SGG	1 550	7	11	0	18	408	1,16
IRA (Lille, Bastia)	597	0	2	0	2	0	0,34
Caisse des Dépôts et Consignations	4 995	28	26	0	54	487	1,08
La Poste	321 063	496	1 726	9	2 231	50 622	0,69
Total	1 975 728	2 982	7 389	45	10 416	193 153	0,53

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2000. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.
- (2) Administration centrale, services déconcentrés, établissements publics sous tutelle.
- (3) Direction générale de l'administration : bureau des personnels d'administration centrale, bureau de la gestion du corps préfectoral et des administrateurs civils, personnels techniques et spécialisés, personnels des préfectures.

Tableau IX-8 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 1999 ⁽¹⁾ à 2000

Ministère, direction	Effectif en Fonction (2)		Nombre total d'accidents		Nombre de jours d'arrêt de travail		Acc/effectif % %	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Affaires étrangères et coopération	16 010	13 441	82	112	1 114	2 305	0,51	0,83
Agriculture	28 735	25 833	1 078	1 097	13 656	13 301	3,75	4,25
Aménag. du territoire et envi.	2 692	2 901	34	40	395	504	1,26	1,38
Culture (personnels titulaires)	14 247	13 714	459	515	7 206	5 857	3,22	3,76
Défense (personnels civils)	90 503	89 414	4 639	4 636	69 393	74 679	5,13	5,18
Économie, finances et industrie	207 699	203 914	2 075	1 802	27 247	25 587	1,00	0,88
Éducation Administration centrale	3 840	3 700	65	68	829	1 278	1,69	1,84
Éducation Enseignement scolaire	787 202	941 291	19 594	22 925	252 212	318 958	2,49	2,44
Éducation Établissements publics	51 090	51 420	1 839	1 696	24 317	22 857	3,60	3,30
Emploi et Solidarité (3)	27 761	27 351	643	563	9 525	8 047	2,32	2,06
Équipement	88 547	88 330	5 610	5 133	80 671	71 922	6,34	5,81
Équipement Aviation civile	11 026	11 209	235	185	3 459	2 397	2,13	1,65
Intérieur DGA	2 929	39 086	55	1 801	423	19 908	1,88	4,61
Intérieur Police	114 387	95 585	9 156	8 312	76 269	75 510	8,00	8,70
Jeunesse et Sports	7 577	10 504	211	231	4 094	3 347	2,78	2,20
Justice (hors juridi. administratives)	64 783	28 550	2 361	509	9 546	5 686	3,64	1,78
Justice (Juridictions administratives)	977	985	19	28	94	225	1,94	2,84
Outre-mer	242	295	11	13	99	89	4,55	4,41
Premier ministre	1 696	1 550	36	39	437	862	2,12	2,52
IRA	682	597	3	2	15	0	0,44	0,34
Caisse des Dépôts et Consignations	5 035	4 995	113	121	1 336	804	2,24	2,42
La Poste	311 561	321 063	19 826	20 253	327 057	459 551	6,36	6,31
Total	1 839 221	1 975 728	68 144	70 081	909 394	1 113 674	3,71	3,55

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Les données pour 1999 diffèrent légèrement de celles qui ont été publiées dans le rapport de l'année précédente. En effet, les effectifs en fonction ont été corrigés par les ministères.
- (2) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2000. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.
- (3) Administration centrale, services déconcentrés, établissements publics sous tutelle.

10 - Formation

X. Formation

En 2000, l'État a fait un gros effort pour la formation de ses agents : les dépenses de formation ont augmenté de 9,5% par rapport à 1999 et les agents sont partis plus longtemps en formation.

Les dépenses de formation initiale ont progressé davantage que celles de la formation continue. Hors Éducation nationale, les dépenses de formation initiale ont augmenté de 21%, contre 10% pour la formation continue. Cette forte augmentation des dépenses de formation initiale est essentiellement due à l'augmentation des dépenses des ministères de l'Équipement, de l'Intérieur, de l'Économie, de la Justice et de l'Aviation civile. Ces administrations représentaient, en 1999, 82% des dépenses de formation initiale hors Éducation nationale.

À l'Éducation nationale, au contraire, les dépenses de formation continue ont augmenté davantage que celles de formation initiale.

Les dépenses de formation continue de l'ensemble des ministères représentent 3,5% de la masse salariale. Hors Éducation nationale, ces dépenses atteignent 4,5% de la masse salariale.

Le nombre de jours de formation par agent progresse

Si le nombre de jours de formation continue est relativement stable (+3%) par rapport à 1999, celui de la formation initiale a progressé de 8%. Ainsi, le nombre de jours de formation continue par agent en fonction est passé de 3,4 en 1999 à 3,5 en 2000 alors que, pour la formation initiale, ce ratio est passé de 5,3 à 5,7.

Hors Éducation nationale, la durée de formation a progressé de 11% en 2000. Pour la formation initiale l'augmentation est de 17% et de 4% pour la formation continue. Les ministères aux effectifs importants comme l'Équipement, l'Intérieur, l'Économie et la Justice sont à l'origine de cette forte augmentation du nombre de jours de formation initiale. Néanmoins, c'est au ministère de la défense que le nombre de jours de formation continue a augmenté le plus (+37%).

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus d'une enquête auprès des directions de personnel sauf :

- *les effectifs en fonction utilisés pour les calculs des ratios qui proviennent des fichiers de paie des agents de l'État exploité par l'INSEE,*
- *les dépenses de rémunération des stagiaires qui entrent dans les dépenses de formation. Elles ont été recalculées pour chaque ministère à partir des barèmes de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, pour les années 1999 et 2000.*

Pour plus d'informations

- **juridiques**

L'accord-cadre sur la formation professionnelle continue dans la Fonction publique de l'État, Bureau du recrutement et de la formation, 22 février 1996.

- **statistiques**

La formation des agents de l'État en 2000, Hélène DÉSSERT, DGAFP, juin 2002.

La formation continue des agents de la fonction publique, Coralie PEREZ, Bref-CEREQ n°184, mars 2002.

L'offre de formation : une moindre hausse de l'activité en 1999, Isabelle BAUDEQUIN, DARES, Premières Synthèses n°03.1, janvier 2002.

La dépense de formation professionnelle en 1999 : 145 milliards de francs, Isabelle BAUDEQUIN, DARES, Premières Synthèses n°37.3, septembre 2001.

Tableau X-1 : La formation initiale et continue par administration

	Effectifs en formation (1)			Nombre de jours de formation (2)			Dépenses totales de formation		
	1999	2000	Evo- lution 99-00	1999	2000	Evo- lution 99-00	1999 (en millions de francs)	2000	Evo- lution 99-00
Affaires étrangères (3)	5 964	7 584	27%	50 306	55 567	10%	74	101	37%
Agriculture et pêche	41 393	40 666	-2%	176 912	198 704	12%	385	428	11%
Aviation civile	21 201	21 248	0%	211 171	247 329	17%	371	513	38%
Culture et communicat.	34 508	29 961	-13%	108 738	117 649	8%	189	207	9%
Défense	66 459	69 111	4%	502 635	535 534	7%	654	755	15%
Écon., fin. et indust. (4)	474 974	486 981	3%	1 574 224	1 784 114	13%	2 264	2 577	14%
Environnement	3 568	2 766	-22%	7 857	6 798	-13%	15	16	2%
Équipement	85 931	93 573	9%	548 209	584 766	7%	1 062	1 248	17%
Intérieur	414 936	474 460	14%	2 188 899	2 464 704	13%	2 391	2 758	15%
Jeunesse et sports	11 174	10 532	-6%	34 922	38 147	9%	58	64	10%
Justice	73 657	76 141	3%	657 493	771 815	17%	841	933	11%
Mer	864	688	-20%	6 674	6 605	-1%	14	7	-53%
Outre-mer (5)	354	363	3%	977	891	-9%	2	2	2%
Santé (6)	32 155	27 302	-15%	111 285	69 926	-37%	173	132	-23%
Premier ministre (4)	4 591	5 184	13%	197 024	206 013	5%	288	310	8%
Tourisme	381	406	7%	1 230	1 170	-5%	2	2	-3%
Travail	12 043	14 025	16%	62 410	71 913	15%	100	119	19%
Form. interministérielle	38 854	34 372	-12%	364 687	340 418	-7%	470	451	-4%
<i>dont part imputable à l'économie et aux services du Premier ministre (7)</i>	<i>34 045</i>	<i>29 945</i>	<i>-12%</i>	<i>302 885</i>	<i>280 156</i>	<i>-8%</i>	<i>420</i>	<i>402</i>	<i>-4%</i>
Total hors Éducation	1 288 962	1 365 418	6%	6 502 768	7 221 907	11%	8 934	10 220	14%
Éducation nationale	749 543	809 365	8%	9 571 161	9 835 515	3%	12 072	12 778	6%
Total y c Éducation	2 038 505	2 174 783	7%	16 073 929	17 057 422	6%	21 006	22 999	9,5%

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Un même agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.
- (2) Nombre de jours-agents.
- (3) Les résultats de la coopération sont comptés avec les affaires étrangères. Les personnels coopérants ne sont pas recensés dans le bilan 1999.
- (4) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.
- (5) Les agents des DOM-TOM ne sont pas pris en compte.
- (6) En 2000, les actions de formation de l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées.
- (7) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris éducation.

Tableau X-2 : La formation initiale par administration

	Effectifs en formation (1)			Nombre de jours de formation (2)			Dépenses totales de formation		
	1999	2000	Evo- lution 99-00	1999	2000	Evo- lution 99-00	1999 (en milliers de francs)	2000	Evo- lution 99-00
Affaires étrangères (3)	164	281	71%	1 247	1 599	28%	3 218	4 871	51%
Agriculture et pêche	603	1 098	82%	83 692	97 820	17%	138 240	170 956	24%
Aviation civile	2 285	1 068	-53%	132 216	178 760	35%	171 468	268 173	56%
Culture & communicat.	2 193	2 682	22%	15 464	20 582	33%	15 403	22 355	45%
Défense	5 190	3 533	-32%	239 222	174 918	-27%	200 690	148 436	-26%
Écon., fin. & indust. (4)	9 402	10 111	8%	694 257	887 161	28%	800 744	1 002 576	25%
Environnement	-	62	-	-	646	-	-	947	-
Équipement	4 114	3 818	-7%	196 784	206 948	5%	355 901	505 358	42%
Intérieur	20 141	19 927	-1%	1 479 986	1 770 488	20%	1 289 639	1 532 567	19%
Jeunesse et sports	355	349	-2%	2 778	2 691	-3%	5 576	4 816	-14%
Justice	3 931	5 162	31%	448 549	576 241	28%	445 374	551 417	24%
Mer	80	100	25%	3 574	3 977	11%	7 558	3 988	-47%
Outre-mer (5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Santé (6)	497	244	-51%	32 721	2 547	-92%	23 945	2 493	-90%
Premier ministre (4)	1 518	1 544	2%	189 279	197 126	4%	240 504	259 494	8%
Tourisme	4	2	-50%	82	35	-57%	54	24	-57%
Travail	1 245	1 130	-9%	28 535	33 759	18%	42 946	51 446	20%
Form. interministérielle	1 518	1 544	2%	189 279	197 127	4%	240 504	259 494	8%
<i>dont part imputable à l'écon. et aux serv. du Premier ministre (7)</i>	1 518	1 544	2%	189 279	197 127	4%	240 504	259 494	8%
Total hors Éducation	51 722	51 111	-1%	3 548 387	4 155 298	17%	3 741 260	4 529 917	21%
Éducation nationale	64 325	58 356	-9%	6 219 491	6 427 771	3%	5 984 368	6 285 087	5%
Total y c Éducation	116 047	109 467	-6%	9 767 878	10 583 069	8%	9 725 628	10 815 005	11%

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Un même agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.
- (2) Nombre de jours-agents.
- (3) Les résultats de la coopération sont comptés avec les affaires étrangères. Les personnels coopérants ne sont pas recensés dans le bilan 1999.
- (4) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.
- (5) Les agents des DOM-TOM ne sont pas pris en compte.
- (6) En 2000, les actions de formation de l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées.
- (7) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris éducation.

Tableau X-3 : La formation continue (congrés spécifiques compris) par administration

	Effectifs en formation (1)			Nombre de jours de formation (2)			Dépenses totales de formation		
	1999	2000	Evo- lution 99-00	1999	2000	Evo- lution 99-00	1999 (en milliers de francs)	2000	Evo- lution 99-00
Affaires étrangères (3)	5 800	7 303	26%	49 059	53 968	10%	70 469	95 962	36%
Agriculture et pêche	40 790	39 568	-3%	93 220	100 884	8%	246 559	256 555	4%
Aviation civile	18 916	20 180	7%	78 955	68 569	-13%	199 884	245 007	23%
Culture & communicat.	32 315	27 279	-16%	93 274	97 067	4%	174 088	184 880	6%
Défense	61 269	65 578	7%	263 413	360 616	37%	453 787	606 150	34%
Écon., fin. & indust. (4)	465 572	476 870	2%	879 967	896 953	2%	1 463 615	1 574 395	8%
Environnement	3 568	2 704	-24%	7 857	6 152	-22%	15 383	14 727	-4%
Équipement	81 817	89 755	10%	351 425	377 818	8%	706 157	742 560	5%
Intérieur	394 795	454 533	15%	708 913	694 216	-2%	1 101 407	1 225 768	11%
Jeunesse et sports	10 819	10 183	-6%	32 144	35 456	10%	52 852	59 569	13%
Justice	69 726	70 979	2%	208 944	195 574	-6%	395 724	381 610	-4%
Mer	784	588	-25%	3 100	2 628	-15%	6 841	2 848	-58%
Outre-mer (5)	354	363	3%	977	891	-9%	2 162	2 206	2%
Santé (6)	31 658	27 058	-15%	78 564	67 379	-14%	148 610	129 964	-13%
Premier ministre (4)	3 073	3 640	18%	7 745	8 887	15%	47 396	50 133	6%
Tourisme	377	404	7%	1 148	1 135	-1%	1 710	1 690	-1%
Travail	10 798	12 895	19%	33 875	38 154	13%	57 029	67 209	18%
Form. interministérielle	37 336	32 828	-12%	175 408	143 291	-18%	229 058	191 830	-16%
<i>dont part imputable à l'écon. et aux serv. du Premier ministre (7)</i>	<i>32 527</i>	<i>28 407</i>	<i>-13%</i>	<i>113 607</i>	<i>83 029</i>	<i>-27%</i>	<i>179 694</i>	<i>142 607</i>	<i>-21%</i>
Total hors Éducation	1 237 240	1 314 307	6%	2 954 381	3 066 609	4%	5 193 035	5 690 456	10%
Éducation nationale	685 218	751 009	10%	3 351 670	3 407 744	2%	6 087 429	6 493 289	7%
Total y c Éducation	1 922 458	2 065 316	7%	6 306 051	6 474 353	3%	11 280 464	12 183 745	8%

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Un même agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.
- (2) Nombre de jours-agents.
- (3) Les résultats de la coopération sont comptés avec les affaires étrangères. Les personnels coopérants ne sont pas recensés dans le bilan 1999.
- (4) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.
- (5) Les agents des DOM-TOM ne sont pas pris en compte.
- (6) En 2000, les actions de formation de l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées.
- (7) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris éducation.

Tableau X-4 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction

	Formation initiale		Formation continue y compris congés spécifiques		Total général	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Affaires étrangères	0,1	0,1	3,4	3,1	3,5	3,2
Agriculture et pêche	2,2	2,6	2,5	2,7	4,7	5,3
Aviation civile	11,7	15,6	7,0	6,0	18,7	21,6
Culture et communication	1,1	1,4	6,4	6,6	7,5	8,0
Défense	2,5	1,9	2,8	3,9	5,3	5,7
Économie, finances et industrie	3,4	4,4	4,3	4,4	7,6	8,8
Environnement	-	0,2	3,0	2,2	3,0	2,4
Équipement	1,9	2,0	3,4	3,7	5,3	5,7
Intérieur	8,5	9,6	4,1	3,8	12,6	13,4
Jeunesse et sports	0,3	0,3	3,3	3,4	3,5	3,6
Justice	6,9	8,7	3,2	3,0	10,2	11,7
Mer	2,3	2,8	2,0	1,8	4,4	4,6
Outre-mer	-	-	4,1	3,7	4,1	3,7
Santé	2,1	0,1	4,9	3,6	7,0	3,7
Services du Premier ministre (1)	-	-	2,8	3,1	2,8	3,1
Tourisme	0,5	0,3	7,0	9,2	7,5	9,5
Travail	2,7	3,0	3,2	3,4	5,8	6,4
Total hors Éducation	4,6	5,3	3,9	3,9	8,5	9,3
Éducation nationale	5,8	5,9	3,1	3,2	8,9	9,1
Total y compris Éducation	5,3	5,7	3,4	3,5	8,7	9,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

Tableau X-5 : Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale

(en pourcentage)

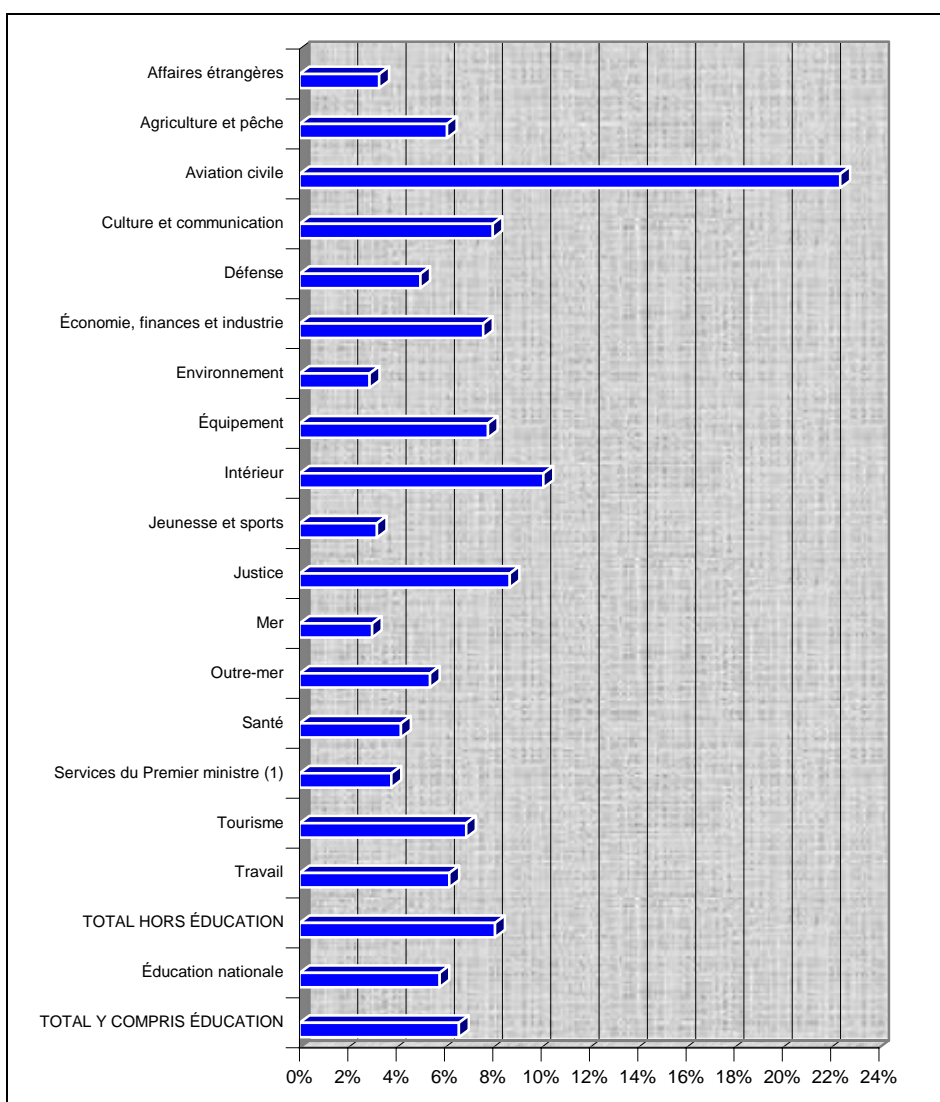
	Formation initiale		Formation continue y compris congés spécifiques		Total général	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Affaires étrangères	0,1	0,2	3,0	3,2	3,1	3,3
Agriculture et pêche	2,0	2,4	3,6	3,6	5,6	6,1
Aviation civile	7,7	11,7	8,9	10,7	16,6	22,4
Culture et communication	0,6	0,9	6,9	7,1	7,5	8,0
Défense	1,3	1,0	3,0	4,0	4,3	5,0
Économie, finances et industrie	2,4	3,0	4,4	4,6	6,7	7,6
Environnement	-	0,2	3,2	2,8	3,2	2,9
Équipement	2,2	3,2	4,4	4,7	6,7	7,8
Intérieur	5,1	5,6	4,3	4,5	9,4	10,1
Jeunesse et sports	0,3	0,2	2,8	3,0	3,1	3,2
Justice	4,3	5,1	3,8	3,5	8,1	8,7
Mer	3,2	1,7	2,9	1,2	6,0	3,0
Outre-mer	-	-	5,4	5,4	5,4	5,4
Santé	0,9	0,1	5,6	4,2	6,5	4,2
Services du Premier ministre (1)	-	-	3,8	3,8	3,8	3,8
Tourisme	0,2	0,1	5,0	6,8	5,2	6,9
Travail	2,4	2,7	3,2	3,5	5,6	6,2
Total hors Éducation	3,1	3,6	4,3	4,5	7,3	8,1
Éducation nationale	2,8	2,9	2,8	2,9	5,6	5,8
Total y compris Éducation	2,9	3,1	3,3	3,5	6,2	6,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

Graphique X-1 : Dépenses de formation par rapport à la masse salariale par administration en 2000



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

Table des matières

I.	BUDGET DE L'ÉTAT	7
A.	BUDGET.....	10
	Tableau I-1 : Les grandes masses du budget de l'État d'après les lois de finances initiales (y compris budgets annexes et compte d'affectation spéciale - CAS -).....	10
	Graphique I-1: Évolution du budget de l'État et des budgets annexes.....	11
	Tableau I-2 : Évolution des grandes catégories de dépenses du budget général de l'État	12
	Graphique I-2 : Évolution des grandes catégories de dépenses du budget général de l'État	13
B.	DÉPENSES INDUITES	14
	Tableau I-3 : Évolution des principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État	14
	Graphique I-3 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2001	15
	Graphique I-4 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB	16
	Tableau I-4 : Les principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2001	17
	Tableau I-5 : Répartition des rémunérations d'activité en 2001.....	18
	Tableau I-6 : Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2001	19
	Tableau I-7 : Répartition par nature des primes et indemnités en 2001	20
C.	EMPLOIS BUDGÉTAIRES	21
	Graphique I-5 : Évolution des emplois budgétaires par statut (indice base 100 en 1991).....	21
	Tableau I-8 : Les emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991.....	22
	Tableau I-9 : Les emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 1997	24
	Tableau I-10 : Évolution 2001/2002 des emplois budgétaires.....	26
	Tableau I-11 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2001	27
	Tableau I-12 : Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2001	28
	Tableau I-13 : Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2001.....	29
	Tableau I-14 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2001	30
II.	EFFECTIFS RÉELS.....	33
A.	LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES	39

	Tableau II-1 : Effectifs réels de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière.....	39
	Tableau II-2 : Effectifs réels dans la fonction publique de l'État au 31 décembre 1999 et 2000	40
	Tableau II-3 : Effectifs réels dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 1999.....	41
	Tableau II-4 : Effectifs réels dans la fonction publique hospitalière au 31 décembre 1999.....	42
	Tableau II-5 : Effectifs des établissements publics nationaux au 31 décembre 1998 (1) par nature juridique.....	43
	Tableau II-6 : Personnel des établissements publics nationaux les plus importants	44
	Tableau II-7 : Les emplois aidés.....	45
B.	ÉTAT : STRUCTURE PAR MINISTÈRE.....	47
	Tableau II-8 : Effectifs réels par catégorie de 1992 à 2000.....	47
	Tableau II-9 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2000.....	47
	Graphique II-1: Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils - Base 100 au 31 décembre 1990.....	48
	Tableau II-10 : Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2000.....	49
	Graphique II-2 : Les agents de l'État au 31-12-2000 : part des femmes.....	50
	Tableau II-11 : Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2000 selon le ministère, l'âge et le sexe	51
	Tableau II-12 : Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2000 selon le ministère et le sexe.....	52
	Graphique II-3 : Les agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle au 31 décembre 2000 : part des femmes	53
	Tableau II-13 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2000	54
	Graphique II-4 : Effectifs réels des titulaires civils des ministères selon la catégorie hiérarchique	55
	Graphique II-5 : Effectifs réels des titulaires civils des ministères selon la catégorie (hors enseignants stricto sensu)	56
	Tableau II-14 : Répartition des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000.....	57
	Tableau II-15 : Répartition des agents non-titulaires (1) par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000	58
	Graphique II-6 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État - Âge révolu au 31 décembre 2000.....	59
	Graphique II-7 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A - Âge révolu au 31 décembre 2000.....	60
	Graphique II-8 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors Éducation nationale - Âge révolu au 31 décembre 2000.....	60
	Graphique II-9 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B - Âge révolu au 31 décembre 2000.....	61
	Graphique II-10 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C, D - Âge révolu au 31 décembre 2000.....	61

	Tableau II-16 : Les titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2000	62
	Graphique II-11 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2000.....	63
	Tableau II-17 : Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2000	64
	Tableau II-18 : Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000.....	64
C.	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	65
	Tableau II-19 : Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2000.....	65
	Tableau II-20 : Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2000	66
	Figure II-1 : Les agents de l'État par région au 31 décembre 2000.....	67
	Tableau II-21 : Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2000	68
	Figure II-2 : Âge médian des agents de l'État par région au 31 décembre 2000	69
III.	ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	73
A.	EMPLOIS DE DIRECTION ET D'INSPECTION GÉNÉRALE.....	76
	Tableau III-1 : Part des femmes dans les emplois de direction et d'inspection générale de la fonction publique de l'État en 1999 et 2000.....	76
	Tableau III-2 : Les effectifs des grands corps de l'État au 31 décembre 2000	77
	Tableau III-3 : Répartition entre hommes et femmes, selon les ministères, des emplois de direction d'administration centrale au 31 décembre 2000	78
	Tableau III-4 : Répartition entre hommes et femmes, selon les ministères, des emplois de chef de service déconcentré au 31 décembre 2000	79
B.	JURYS DE CONCOURS.....	80
	Tableau III-5 : La place des femmes dans les jurys de concours par catégorie socioprofessionnelle des postes offerts en 2000.....	80
C.	ORGANISMES CONSULTATIFS.....	81
	Tableau III-6 : Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs en 2000 (en %)	81
	Tableau III-7 : Représentation des femmes dans les CAP par catégorie socio-professionnelle en 2000 (en %).....	81
	Graphique III-12 : Représentation des femmes dans les CAP : l'administration	82
	Graphique III-13 : Représentation des femmes dans les CAP (1) : les représentants du personnel	83
IV.	RÉMUNÉRATIONS.....	87
	Tableau IV-1 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990	89
	Graphique IV-1 : Échelonnement des indices caractéristiques de la fonction publique au 1er mars 2002	91

Tableau IV-2 : Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1 ^{er} mars 2002	92
Tableau IV-3 : Valeur du traitement annuel brut afférent à l'indice 100.....	93
Graphique IV-2 : Évolution comparée des prix et des traitements de la Fonction Publique depuis 1998 - en glissement.....	94
Graphique IV-3 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998.....	95
Tableau IV-4 : Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998	96
Tableau IV-5 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2000	97
Tableau IV-6 : Distribution des salaires nets des agents titulaires civils de l'État en 2000	99
Tableau IV-7 : Salaire net annuel moyen par catégorie socioprofessionnelle et statut des agents des services civils de l'État en 2000.....	100
Tableau IV-8 : Rémunération nette annuelle moyenne par catégorie socioprofessionnelle en 2000 (agents titulaires des ministères civils employés à temps complet en métropole)	101
V. TEMPS DE TRAVAIL	105
Tableau V-1 : Emploi à temps partiel (1) et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31 décembre 2000.....	106
Tableau V-2 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des titulaires civils par sexe et par ministère au 31 décembre 2000.....	107
Tableau V-3 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000.....	108
Tableau V-4 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2001.....	109
Graphique V-1 : Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité.....	110
VI. RECRUTEMENT	113
A. ENSEMBLE DES CONCOURS	115
Tableau VI-1 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale.....	115
Graphique VI-1 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale.....	116
Tableau VI-2 : CONCOURS EXTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale	117
Graphique VI-2 : CONCOURS EXTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale	118

Tableau VI-3 : CONCOURS INTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale.....	119
Graphique VI-3 : CONCOURS INTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale.....	120
Tableau VI-4 : EXAMENS PROFESSIONNELS : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale.....	121
Tableau VI-5 : CONCOURS UNIQUES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale aux concours uniques.....	121
Graphique VI-4 : CONCOURS EXTERNES ET INTERNES : évolution de la sélectivité et du nombre de postes offerts.....	122
Tableau VI-6 : ENSEMBLE DES CONCOURS en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe).....	123
Tableau VI-7 : CONCOURS EXTERNES en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe).....	124
Tableau VI-8 : CONCOURS INTERNES en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe).....	125
Tableau VI-9 : EXAMENS PROFESSIONNELS en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe).....	126
Tableau VI-10 : CONCOURS UNIQUES en 2000 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe).....	127
Tableau VI-11 : TITULARISATIONS en 2000 : Répartition du nombre de postes, d'inscrits, de candidats présents et admis, par sexe.....	128
Tableau VI-12 : Taux de présence et sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2000.....	129
Tableau VI-13 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT - Nombre d'inscrits, de candidats présents et admis sur liste principale et recrutés en 2000 (par administration).....	130
Tableau VI-14 : Répartition par administration des postes offerts et des candidats admis par type de concours en 2000.....	131
Tableau VI-15 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par type de concours en 2000.....	132
Tableau VI-16 : Ensemble des concours 2000 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200.....	133
Tableau VI-17 : Concours externes 2000 dont le nombre de candidats admis sur liste principale et/ou effectivement recrutés est supérieur à 200.....	134
Tableau VI-18 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés <i>pour l'ensemble des concours</i> en 2000.....	135
Tableau VI-19 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux <i>concours externes</i> en 2000.....	135
Tableau VI-20 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie (1) en 2000.....	136
Tableau VI-21 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie (hors Éducation nationale) en 2000.....	137

	Tableau VI-22 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés, par sexe, par type de concours et par catégorie (1) en 2000.....	138
B.	INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	139
	Tableau VI-23 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et du taux de sélectivité	139
	Graphique VI-5 : Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration	140
	Tableau VI-24 : Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis	141
	Tableau VI-25 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis en 2001	142
	Graphique VI-6 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis	143
	Graphique VI-7 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des IRA	144
	Tableau VI-26 : Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation.....	145
	Tableau VI-27 : Troisième concours (1) d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis	145
	Tableau VI-28 : Concours des instituts régionaux d'administration : candidats admis en 2001 selon l'origine géographique.....	146
C.	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION.....	147
	Tableau VI-29 : Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen.....	147
	Tableau VI-30 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration - Promotion 2000/2002	148
	Tableau VI-31 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2001	148
VII.	RETRAITES	151
	Tableau VII-1 : Nombre annuel de pensions en paiement	154
	Tableau VII-2 : Pensions civiles de retraite - Répartition par administration au 31 décembre 2000.....	155
	Tableau VII-3 : Pensions civiles de retraite - Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2000.....	156
	Graphique VII-1 : Ayants droits titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2000 : ventilation par tranche d'âge et par sexe	157
	Graphique VII-2 : Flux annuels de mises à la retraite	158
	Tableau VII-4 : Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit) (1)	159
	Tableau VII-5 : Pensions civiles de retraite - Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2000 par administration, par catégorie statutaire et par sexe	160

Tableau VII-6 : Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2000 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité).....	161
Tableau VII-7 : Montant des pensions de retraite en paiement en 2001 et 2000 (1).....	162
Tableau VII-8 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des fonctionnaires civils de l'État et des militaires	163
Tableau VII-9 : Évolution des effectifs gérés par l'IRCANTEC (1).....	164
Tableau VII-10 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL (1)	165
Tableau VII-11 : Le Congé de Fin d'Activité en 2001	166
VIII. RELATIONS PROFESSIONNELLES.....	169
A. RELATIONS PROFESSIONNELLES.....	171
Tableau VIII-1 : Ensemble des trois fonctions publiques : Résultats des élections professionnelles	171
Tableau VIII-2 : CAP de la ville de Paris du 30/03/98	171
Graphique VIII-1: Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale.....	172
Tableau VIII-4 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-01 <i>Participation électorale par catégorie hiérarchique</i>	173
Tableau VIII-5 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-01 <i>Participation électorale - Toutes catégories</i>	174
Tableau VIII-6 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-01 <i>Nombre d'électeurs - Toutes catégories</i>	175
Graphique VIII-2 : Résultat des élections des représentants du personnel aux CAP - Période du 01-01-99 au 31-12-01 - <i>Nombre d'électeurs - Toutes catégories</i>	176
Tableau VIII-7 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-01 <i>Pourcentage du nombre d'électeurs - Toutes catégories</i>	177
Tableau VIII-8 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-01 <i>Nombre de sièges - Toutes catégories</i>	178
Tableau VIII-9 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-2001 <i>Pourcentage du nombre de sièges - Toutes catégories</i>	179
Tableau VIII-10 : Résultat des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales Période du 01-01-99 au 31-12-01 <i>Résultats en voix et sièges par catégorie</i>	180
B. COMMISSION DE RECOURS DU CSFPE	181

	Tableau VIII-11 : Évolution de l'activité de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État	181
	Graphique VIII-3 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État	181
	Tableau VIII-12 : Sanctions disciplinaires et mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2001	182
C.	GRÈVES	185
	Tableau VIII-13 : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État	185
	Graphique VIII-4 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève (1).....	185
IX.	POLITIQUE SOCIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	189
A.	CRÉDITS SOCIAUX	191
	Tableau IX-1 : Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune en 2002.....	191
	Tableau IX-2 : Répartition des crédits sociaux par type d'action en 2001.....	192
	Tableau IX-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale	193
	Tableau IX-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle (1).....	194
B.	ACCIDENTS DE TRAVAIL	195
	Tableau IX-5 : Accidents de travail et de trajet en 2000.....	195
	Tableau IX-6 : Les accidents de travail en 2000	196
	Tableau IX-7 : Les accidents de trajet en 2000.....	197
	Tableau IX-8 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 1999 (1) à 2000	198
X.	FORMATION	201
	Tableau X-1 : La formation initiale et continue par administration.....	203
	Tableau X-2 : La formation initiale par administration	204
	Tableau X-3 : La formation continue (congrés spécifiques compris) par administration	205
	Tableau X-4 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction	206
	Tableau X-5 : Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale.....	207
	Graphique X-1 : Dépenses de formation par rapport à la masse salariale par administration en 2000	208

